

ORDRE DU JOUR

FINANCES - RESSOURCES HUMAINES - INNOVATION - PROJETS EUROPÉENS - DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE

- 01 - Décision modificative
- 02 - Débat d'orientations budgétaires 2021
- 03 - Provence Alpes Agglomération - Rapport d'activité 2019
- 04 - Modification du tableau des effectifs communaux

SÉCURITÉ ET TRANQUILLITÉ PUBLIQUE - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - ÉTAT CIVIL ET ÉLECTIONS

- 05 - Glissement de terrain quartier de Caguerenard : demande de subvention auprès du Fonds de prévention des risques naturels majeurs

AMÉNAGEMENT - BÂTIMENTS - CADRE DE VIE - TRANSITION ÉCOLOGIQUE

- 06 - Création d'un cheminement piétonnier vers le futur gymnase du collège Borrély et réaménagement du square Frédéric Mistral. Modification du plan de financement et demande de subvention
- 07 - Réaménagement de la rue Capitaine Arnoux : demande de subvention

CULTURE - ANIMATIONS - PATRIMOINE CULTUREL

- 08 - Centre culturel René Char - Action et développement culturels 2021 : demande de subventions
- 09 - Musée Gassendi : participation au projet Leader
- 10 - Archives communales : travaux de restauration 2021

ÉDUCATION - JEUNESSE - FORMATION PROFESSIONNELLE

- 11 - Demande de subventions dans le cadre du FIPDR
- 12 - Convention de partenariat relative à la disponibilité des sapeurs-pompiers de Digne-les-Bains et Mézel sur le temps périscolaire
- 13 - Renouveau du titre « Ville amie des enfants »
- 14 - Convention relative à la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté : déploiement de la distribution de petits-déjeuners dans la commune de Digne-les-Bains
- 15 - Restauration scolaire : rapport annuel sur le prix et la qualité du service public

URBANISME - HABITAT - REVITALISATION URBAINE

- 16 - Programme Action Cœur de Ville - Avenant n° 1 à la convention ANAH/Ville pour le Programme d'intérêt général de lutte contre l'habitat indigne (PIG LHI)
- 17 - 3 rue des Coquelicots - Quartier Les Baumelles : cession d'une emprise d'un terrain communal
- 18 - Courbons : convention de servitudes de passage
- 19 - La Petite Coasse : cession de terrains communaux

- 20 - Règlement local de publicité enseignes et pré-enseignes : révision, définitions des objectifs, modalités de concertation

SPORTS - DÉMOCRATIE CITOYENNE ET PROXIMITÉ

- 21 - Golf de Digne-les-Bains : rapport annuel sur le prix et la qualité du service public
22 - Complexe aquatique « Les Eaux Chaudes » : rapport annuel sur le prix et la qualité du service public
23 - Complexe aquatique « Les Eaux Chaudes » : approbation du lancement d'une procédure de délégation de service public
24 - Isolation thermique par l'extérieur du complexe aquatique « Les Eaux Chaudes » : demande de subvention
25 - Attribution d'une aide financière aux athlètes de haut niveau dignois

SANTÉ - ACTION SOCIALE - SOLIDARITÉ

- 26 - Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens pour le poste de coordination du conseil local en santé mentale

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et le trois du mois de décembre, à dix-huit heures, le conseil municipal de la ville de Digne-les-Bains, régulièrement convoqué le vingt-sept du mois de novembre, s'est réuni à l'hôtel de ville, sous la présidence de Mme Patricia GRANET-BRUNELLO, maire.

Conseillers présents : vingt-neuf

GRANET-BRUNELLO Patricia - KUHN Francis - OGGERO-BAKRI Céline - BLANC Michel - THIEBLEMONT Martine - SANCHEZ Pierre-Bernard - VOLLAIRE Nadine - MOULARD Damien - ISNARD-AUBERT Laurence - PIERI Bernard - TEYSSIER Bernard - TEYSSIER Éliane - QUENETTE Pascale - PARIS Mireille - DUMOND Bernard - PEREIRA Georges - ISNARD Mireille - MISSIMILLY Margaret - COULANGE Gwenola - MODJINO William - ESTEVE Matthieu - CHALVET Gilles - REYNAUD Patrice - HONNORAT Michelle - GALLY France - BREST Gilles - BAUDOUI Marie-Anne - RAPONI Sandra - CATILLON Pierre.

Étaient représentés : trois

CHABALIER Sandrine par KUHN Francis
MAGAUD Nathalie par HONNORAT Michelle
PILMANN Éric par REYNAUD Patrice

Était absent :

AIGROT Bernard

Est nommé secrétaire de séance : ESTEVE Matthieu

□□□□

Mme LE MAIRE.- Je déclare ouverte cette séance du conseil municipal.

Madame le maire procède à l'appel des conseillers municipaux.

Je vous propose de désigner un secrétaire de séance. Y a-t-il un volontaire ?

S'il n'y a pas de volontaire, je désigne le plus jeune : Matthieu Estève.

Êtes-vous tous d'accord ? *[Pas d'opposition]*

Merci.

Je voudrais, du fait des événements récents, vous proposer un hommage à M. Valéry Giscard d'Estaing. Au nom du conseil municipal, je vous propose de rendre hommage à ce président décédé cette nuit.

Nous gardons le souvenir d'un président profondément humain et qui aura réellement modernisé la France. Il a notamment fait avancer la condition féminine de manière symbolique et très concrète.

En 1974, il crée le secrétariat d'État à la Condition féminine et place à sa tête la journaliste Françoise Giroud.

Il permet aux femmes d'interrompre une grossesse non désirée en toute légalité avec la loi finalement adoptée le 17 janvier 1975 grâce au vote des députés de gauche et du centre après une âpre lutte parlementaire et le combat de Simone Veil.

Il permettra aussi le remboursement de la pilule contraceptive, la possibilité aux couples de divorcer par consentement mutuel.

Il permettra aussi aux femmes, et il l'a fait en tant que ministre du général de Gaulle, d'ouvrir leur compte en banque et de signer un contrat de travail sans avoir besoin du consentement marital.

Il permit la majorité civile à 18 ans et de ce fait le droit de vote aux jeunes dès leurs 18 ans.

Résolument européen, il a contribué au renforcement du couple franco-allemand, à la mise en place de l'union monétaire et à l'ouverture du marché commun. Il a été aussi co-créateur de nouvelles instances de régulation comme le G7.

Aujourd'hui, notre pays perd un homme d'État qui a fait le choix de l'ouverture au monde et qui pensait que l'Europe était la condition pour que la France soit plus grande.

Je vous propose d'observer une minute de silence.

◆◆◆

L'assemblée observe une minute de silence

◆◆◆

Mme LE MAIRE.- Vous dire que nous avons trois questions qui seront abordées en fin de séance.

Peut-être, avant de dire quoi que ce soit, je vais vous demander s'il y a des questions pour que nous puissions valider le procès-verbal de la séance du 20 octobre 2020 ?

Y a-t-il des remarques, des questions particulières ? Oui Madame, je vous en prie.

Mme BAUDOUI.- Simplement, puisque vous avez parlé de remarques à faire, une première concernant le directeur de la communication où l'on entendait monsieur le premier adjoint affirmer qu'il y avait eu mutualisation des frais du chef de cabinet sous votre mandat précédent. En l'occurrence j'avoue être interpellée par autant d'affirmations qui sont faites et qui peuvent emporter l'avis de certains conseillers municipaux, puisque là il s'agissait de charges salariales. Donc en fait ce qui m'interpelle, c'est qu'on arrive à faire des affirmations aussi promptes sur des contrevérités, notamment sur des rapports qui sont présentés et qui doivent être l'information des conseillers municipaux pour qu'ils puissent voter de façon éclairée.

Une deuxième chose, ce sera une remarque tout à fait personnelle. J'étais, comment dirais-je, étonnée que pour la première fois un budget ait été voté à l'unanimité tout simplement par un manque de vote ferme, clair, et en définitive c'était une première

surprise. La deuxième, c'est aussi par rapport à une proposition que j'avais faite et une demande que j'ai souvent réitérée, celle de l'indemnisation de nos commerçants qui ont été lourdement impactés par les aménagements urbains, et les mêmes ont été les seuls, puisqu'il s'agit du groupe de M. Chalvet, à ne pas voter cette indemnisation.

Quand je vois le manque de cohérence, je sais le dénoncer aussi bien dans un sens que dans l'autre et c'est ce que je voulais faire ce soir.

Mme LE MAIRE.- Cela ne donne pas lieu à débat. Ce sont des remarques, c'est noté, c'est le compte-rendu qui est validé. On le dénonce aussi, c'est une habitude. On peut débattre, mais ce sera encore des débats stériles. Tout a été dit et bien dit. Des choses ne sont pas claires d'ailleurs dans les propos.

On va parler sur du positif.

Vous dire peut-être d'abord que les débats sont enregistrés, nous sommes en conseil municipal à huis clos de par la situation sanitaire. Le conseil municipal est actuellement enregistré et retransmis en direct sur les pages Facebook de la ville de Digne-les-Bains.

Vous dire aussi que, grâce au travail de Thibaut Le Corre lors du précédent mandat et grâce à la reprise de ce dossier avec efficacité par Francis Kuhn, la ville de Digne-les-Bains vient d'être retenue parmi les quinze projets lauréats du deuxième appel à projet sur les campus connectés. Nous sommes retenus, cela veut dire qu'à la rentrée 2021 le campus pourra ouvrir et proposer aux étudiants de suivre ici, près de chez eux, des formations universitaires à distance tout en étant rattachés à une université française et tout en bénéficiant d'un accompagnement personnalisé à distance en étant rattachés à cette université.

M. BREST.- Toutes les institutions qui concernent l'enseignement supérieur sont-elles concernées par ce projet ?

Mme LE MAIRE.- Oui, c'est à construire, c'est tous les partenariats que l'on va créer avec les uns et les autres en fonction des demandes des étudiants.

M. BREST.- D'accord, il n'y a donc rien d'arrêté à ce niveau-là ?

Mme LE MAIRE.- Non, c'est là toute l'intelligence des choses.

C'est une information.

Nous allons passer au vote de l'approbation du conseil municipal du 20 octobre.

Le procès-verbal de la séance du 20 octobre 2020 est approuvé à la majorité (1 voix contre de Mme Baudouin, 5 abstentions de M. Chalvet, Mme Magaud, M. Reynaud, Mme Honnorat et M. Pilmann).

Ensuite nous allons rentrer dans les histoires de budget. Vous dire que le rapport d'orientations budgétaires, tout ce qui va vous être présenté concernant le budget a pour vocation de présenter les grandes tendances pour l'exercice 2021. Vous mesurez que cela s'inscrit dans un contexte assez inédit et improbable qui est celui de la crise sanitaire, ce qui veut dire qu'on avance en marchant et qu'il y a dans ce budget aussi bien le respect des engagements pris devant les Dignois que la suite à construire en fonction des mutations écologiques et des mutations sociales, et en rapport avec cette crise.

Il était important dans un premier temps que nous puissions faire avancer les choses, parce que nous avons perdu un peu l'année 2020 en termes de projets d'investissement et nous avons pris énormément de retard, il est donc important d'arriver à avancer malgré la poursuite de la crise sanitaire, plus vite et mieux en 2021, dans un contexte de crise sanitaire et d'accompagnement de nos commerçants, restaurateurs, etc., et donc de mesurer au fil de l'eau toutes les décisions que nous continuerons à prendre sur les exonérations des terrasses et toutes ces choses-là. Nous le ferons en avançant au fil de l'eau. Nous reviendrons sur le coût de la crise sanitaire pour 2020, bien évidemment, au prochain conseil municipal.

Je vais laisser le premier adjoint, M. Kuhn, vous exposer tout cela, d'abord avec la décision modificative, puis avec le débat d'orientations budgétaires.



1. DECISION MODIFICATIVE

Monsieur Francis KUHN rapporte :

L'exécution du budget 2020 nécessite quelques virements de la section d'investissement du chapitre 23, travaux, au chapitre 21, acquisition de matériel et mobilier, ainsi qu'un virement de crédit entre les intérêts d'emprunt, compte 66111 et le capital, compte 1641.

Dans la section de fonctionnement, il s'agit d'abonder les prévisions budgétaires du compte 6574, subventions, pour tenir compte de la subvention versée à l'association des commerçants pour l'animation estivale et à la chambre de commerce et d'industrie pour la mise en place d'une plate-forme numérique.

Je vous propose la décision modificative suivante :

Budget principal

Investissement

Fonction	Article	Programme	Libellé	Dépenses	Recettes
412	2315	540B	Travaux aire de jeux	-10 000	
412	2188	540B	Mobilier aire de jeux	+10 000	
4142	2313	537B	Travaux plan d'eau	-4 000	
4142	2188	537B	Mobilier plan d'eau	+4 000	
4143	2313	538L	Travaux golf	-40 000	
4143	2188	538L	Matériel Golf	+30 000	
4143	2051	538L	Logiciel arrosage golf	+10 000	
3240	2188	465A	Matériel Musée A. David	+20 000	

			Neel		
3240	1321	465A	Subvention Etat A. David Neel		+20 000
	021		Virement de la section de fonctionnement		+60 000
01	1641		Capital des emprunts	+60 000	
			TOTAL	+80 000	+80 000

Fonctionnement

Fonction	Article	Programme	Libellé	Dépenses	Recettes
	022		Dépenses imprévues	-17 000	
0200	6574		Subvention	+17 000	
	023		Virement à la section d'investissement	+60 000	
01	66111		Intérêts des emprunts	-60 000	0
			TOTAL	0	0

◆◆◆

M. KUHN.- Merci de me laisser la parole.

Nous allons commencer par cette décision modificative qui sera sans doute la dernière de ce budget 2020.

Cette décision modificative procède à des réaménagements relativement simples. Si vous l'avez regardé, en investissement on a un équilibre en dépenses et en recettes à 80 000 euros. En recettes, ces 80 000 euros proviennent d'une subvention versée par l'État pour la maison Alexandra David-Néel et d'un virement de la section de fonctionnement. En dépenses, on a des moins et des plus qui s'équilibrent dans les différents programmes, notamment l'aire de jeu, le plan d'eau, le golf. Les 20 000 euros de subvention viennent ajouter un crédit de 20 000 euros en dépenses pour la maison Alexandra David-Néel et le virement de la section de fonctionnement de 60 000 euros vient au crédit du remboursement du capital des emprunts.

En fonctionnement, on a un total de 0 dépense, 0 recette : moins 17 000 euros en dépenses imprévues, plus 17 000 euros au chapitre des subventions. Vous vous souvenez qu'on a fait des efforts particuliers en termes de subventions au motif de la crise sanitaire, notamment auprès des commerçants et ce fameux virement à la section d'investissement qui est alimenté par une baisse du montant des dépenses liées au remboursement des intérêts des emprunts.

Mme LE MAIRE.- Y a-t-il des interventions ?

Oui, Madame Honnorat.

Mme HONNORAT.- Pour avoir une précision : à quoi servent les 60 000 euros qui sont versés sur le compte investissement ? Je n'ai pas bien compris.

M. KUHN.- On paye moins d'intérêts dans la section de fonctionnement. Cet argent est viré en section d'investissement et vient alimenter le remboursement du capital des emprunts.

Mme HONNORAT.- Très bien, merci.

Mme LE MAIRE.- Oui, Madame Raponi ?

Mme RAPONI.- Concernant les dépenses imprévues, pourrions-nous avoir un détail ? En l'occurrence vous avez parlé des commerçants, je voudrais savoir à quelle hauteur ils ont été aidés et ce qui a été fait de ces 17 000 euros. Merci.

M. PIERI.- Bonsoir. On parle de quel budget ?

M. KUHN.- Des aides aux commerçants.

M. PIERI.- On parle de la subvention exceptionnelle qui a été versée cet été, c'est cela ? Une subvention exceptionnelle a été versée cet été à l'association des commerçants dans le cadre des animations, le mot est peut-être mal choisi, des animations estivales que nous avons mises en place. Pour être plus explicite, il s'agissait des concerts dont nous avons partagé les dépenses avec les commerçants. La subvention était de 7 000 euros, elle est exceptionnelle, elle s'est ajoutée cette année à la subvention que les commerçants perçoivent chaque année, de 11 000 euros si mes souvenirs sont bons, dans l'ancien exercice.

M. KUHN.- Voilà. Et la deuxième somme qui nous amène à 17 000 euros est la subvention qui a été votée au dernier conseil pour la chambre de commerce dans le cadre du projet « O mon Drive ».

Mme LE MAIRE.- D'autres interventions ? *[Pas d'autre intervention]*

Je vous propose de passer au vote.

LA DELIBERATION N° 1, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A LA MAJORITE
6 VOIX CONTRE (M. CHALVET - Mme MAGAUD - M. REYNAUD - Mme HONNORAT -
M. PILMANN - Mme BAUDOUI) ET 4 ABSTENTIONS (Mme GALLY - M. BREST -
Mme RAPONI - M. CATILLON)

□□□□

2. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

Monsieur Francis KUHN rapporte :

Comme chaque année et conformément à l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales, le maire doit présenter, dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal.

Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 est venu préciser le contenu de ce rapport de présentation.

Le débat d'orientations budgétaires doit permettre au conseil municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif voire au-delà pour certains programmes lourds. Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer les conseillers municipaux sur l'évolution financière de la collectivité en tenant compte des projets et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur nos capacités de financement.

La jurisprudence administrative rappelle que l'organisation de ce débat constitue une formalité substantielle. Cela signifie qu'une délibération adoptant le budget primitif qui ne serait pas précédée de ce débat est entachée de nullité.

Comme les autres collectivités, la ville de Digne-les-Bains a subi le bouleversement du calendrier électoral avec notamment pour conséquence le vote du budget 2020 le 23 juillet de cette même année ; ceci a nécessairement eu des incidences sur le déroulé de certaines opérations projetées ou en cours et donc sur le niveau de consommation des crédits.

Ce constat est en résonance avec les difficultés considérables rencontrées par des secteurs importants de l'économie nationale (tourisme, restauration, culture, événementiel...) ce qui a conduit les pouvoirs publics à mettre en œuvre des dispositifs très importants de soutien aux entreprises.

C'est dans la continuité de ce volontarisme que le vote du budget 2021 vous sera proposé lors de notre conseil du 26 janvier 2021 : il s'agit d'accompagner sans tarder le plan de relance économique en mobilisant l'ensemble des capacités d'intervention de la ville en particulier à travers des opérations d'investissement.

I - Le contexte budgétaire national

Le projet de loi de finances 2021 retient l'hypothèse d'une récession de 10,2 % en 2020 (ce qui constituerait la plus forte récession économique depuis la crise de 1929) et d'un rebond de 8 % par rapport à 2019 (pour revenir à 97,2 % du PIB de 2019). Néanmoins la situation sanitaire ainsi qu'économique et sociale qui en découle est susceptible d'impacter fortement cette prévision.

Par ailleurs, le ralentissement de l'inflation fait peser le risque d'une absence de revalorisation forfaitaire des bases de fiscalité en 2021.

En ce qui concerne l'évolution des finances publiques, l'année 2019 s'est terminée avec un déficit de 3 % du PIB pour l'ensemble des administrations publiques, l'État enregistrant pour sa part un déficit de 3,6 % du PIB (mesures liées au CICE et mesures nouvelles adoptées suite au mouvement des gilets jaunes); l'endettement s'est stabilisé en 2019.

Pour 2020, le déficit devrait donc s'élever à 11 % du PIB et pour 2021 à 6,7 % en prenant en compte les dépenses pour un plan de relance de 100 milliards d'euros (porté pour 86 milliards par l'État et 14 milliards par d'autres opérateurs et comprenant 64 milliards de dépenses et 20 milliards d'allègement des impôts de production).

➤ **Les concours financiers de l'État**

L'enveloppe des concours de l'État augmente fortement en 2021. Cette évolution s'explique par les prévisions d'augmentation des concours que sont le FCTVA et la fraction de la TVA perçue par les régions mais surtout par la compensation liée à la diminution par deux des valeurs locatives des locaux industriels à compter de 2021 (mesure du plan de relance) à hauteur de 3,3 Md€.

➤ **Les mesures fiscales**

La valeur locative des locaux industriels

Comme indiqué ci-dessus, le projet de loi de finances pour 2021 prévoit une division par deux des valeurs locatives des locaux industriels ce qui entraîne une baisse de recettes fiscales pour les communes (taxes foncières bâties) et pour les intercommunalités (fraction de TFB et CFE).

Ces baisses de bases fiscales seront compensées au taux de TFB/CFE de 2020.

La taxe d'habitation sur les résidences principales

Pour les foyers à revenu modeste, la suppression de la taxe d'habitation s'est traduite par un dégrèvement progressif : 30 % en 2018, 65 % en 2019 et 100 % en 2020. Le dégrèvement étant calculé au taux de la taxe d'habitation de 2017, les éventuelles hausses votées par les collectivités restent à la charge des contribuables.

En 2018, l'exécutif a annoncé sa volonté de réformer plus largement la fiscalité locale en supprimant intégralement la taxe d'habitation sur les résidences principales.

À compter de 2021 et jusqu'en 2023, suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour les autres contribuables, la commune percevant en lieu et place du produit de cette taxe la part de taxe foncière précédemment perçue par le conseil départemental.

➤ **Les autres mesures**

- Modification apportée à la taxe d'aménagement à compter du 1^{er} janvier 2022 : exonération de plein droit des surfaces annexes, à usage de stationnement, aménagées au-dessus ou en-dessous des immeubles ou intégrées au bâti, dans un plan vertical. De même, les communes pourront majorer le taux de la taxe d'aménagement afin de prélever une taxe à la hauteur des investissements nécessaires à la densification des zones urbaines (assouplissement des critères d'instauration du taux majoré).
- Nouveau décalage de l'entrée en vigueur de l'automatisation du fonds de compensation de la TVA :
 - le PLF pour 2021 propose une mise en œuvre progressive de cette réforme ; pour 2021 seules en bénéficieront les collectivités qui perçoivent déjà le FCTVA en année n ;
 - l'État avance comme raison de ce décalage le respect de la neutralité budgétaire de l'automatisation ; d'ailleurs il est indiqué que si des surcoûts sont identifiés, il pourrait y avoir restriction des dépenses éligibles.

II - La situation financière de la ville en millions d'euros

	Analyse rétrospective							
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020 Estimé
Recettes de fonctionnement	26 685	26 734	26 353	25 694	24 420	29 010	25 764	25 843
<i>Dont</i> fiscalité directe	13 440	13 583	13 955	13 772	13 756	13 861	14 336	14 546
Dont DGF	5 849	5 632	5 124	4 570	4 353	4 380	4 398	4 453

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020 Estimé
Dépenses de fonctionnement	21 570	21 879	21 793	21 288	20 496	20 482	21 047	20 050
<i>Dont</i> personnel	12 044	12 411	12 657	12 743	12 941	12 720	12 943	12 750
Dont Charges à caractère général	5 693	6 017	5 778	5 251	4 735	4 969	5 104	4.800

La perte de certaines recettes de fonctionnement due aux mesures prises au cours de la crise sanitaire : exonération de loyers, gratuité du stationnement (-80 000 €), non mise en recouvrement de la redevance d'occupation du domaine public (-61 000 €) est relativement modérée. Elle est compensée par une hausse « mécanique » de la fiscalité (revalorisation des bases) et de la dotation globale de fonctionnement. À noter que le produit de cessions d'immobilisations s'élève à ce jour à 681 000 € (cession centre équestre, logements école des Arches) et finance la section d'investissement.

On constate par ailleurs une stabilité des dépenses de fonctionnement, et notamment des dépenses de personnel, le montant des heures supplémentaires payées en 2020 étant en net recul par rapport à 2019 du fait de la crise.

Aux dépenses de fonctionnement de ce tableau, il faut ajouter pour 2020 le reversement de l'excédent de fonctionnement des budgets eau et assainissement à PAA dans le cadre du transfert de la compétence au 1^{er} janvier 2020 (651 445 €). Une provision pour impayés a par ailleurs été constituée avec le solde de l'excédent de fonctionnement. Une provision pour compenser le coût que représenterait le paiement des jours placés sur les comptes épargne temps des agents a aussi été constituée à hauteur de 100 000 €.

Le surcoût des dépenses à caractère sanitaire (masques, gels, protections diverses...) doit être compensé pour partie par la participation de l'État à l'achat de masques (non perçue à ce jour) et des économies liées à la baisse d'activité durant la période de confinement et la non-réalisation d'événements par la suite compte tenu des restrictions existantes.

III - La prospective 2021

Le budget principal

A) Section de fonctionnement

En recettes, les taux de fiscalité demeureront inchangés par rapport aux années précédentes.

Dans le cadre du plan de relance, la valeur locative des locaux industriels sera divisée par deux, ce qui entraînera de fait une baisse du produit fiscal de taxe foncière bâtie ; néanmoins cette perte de ressource doit être compensée intégralement par une dotation de l'État. Pour être qualifiés locaux industriels, deux conditions cumulatives doivent être remplies :

- les bâtiments et terrains doivent servir à l'exercice d'une activité de fabrication ou de transformation de biens corporels mobiliers qui

nécessite d'importants moyens techniques ou à l'exercice d'autres activités qui nécessitent d'importants moyens techniques, lorsque le rôle des installations techniques, matériels et outillages mis en œuvre est prépondérant ;

- la valeur des installations techniques, matériels et outillages présents dans les bâtiments ou sur les terrains doit être supérieure à 500 000 €.

C'est aussi le cas pour la taxe d'habitation sur les résidences principales qui fera l'objet d'un transfert de fiscalité.

Les compensations sous forme de dotation font perdre un levier fiscal à notre collectivité puisque le montant est figé voire minoré au fil des ans et des décisions prises dans les lois de finances successives.

Le budget 2021 sera construit une nouvelle fois sur la base d'une stabilité des dépenses réelles de fonctionnement à périmètre de compétences constant (c'est-à-dire en neutralisant le transfert de compétence du réseau pluvial urbain qui est transféré à la communauté d'agglomération au 1^{er} janvier 2020).

En ce qui concerne l'accompagnement financier du tissu associatif local, le montant global de l'enveloppe consacrée aux subventions sera reconduit. La commission compétente analysera les demandes pour 2021 et fera des propositions à partir des résultats de l'année 2020.

Le chapitre relatif aux frais de personnel

Dans le cadre des dispositions du décret 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu du rapport d'orientation budgétaire, ce dernier doit comporter des données relatives aux ressources humaines.

Considérant l'étude du DOB programmé lors de la séance du conseil municipal en décembre 2020, les éléments évoqués dans ce chapitre ont été arrêté au 31 octobre 2020.

Structure et évolution des effectifs

Structure des effectifs, en emplois budgétaires pourvus au 31 octobre

	Etat du personnel au 01.01.20	%	Etat du personnel au 31.10.20	%
Fonctionnaires (Titulaires, stagiaires)	256	88,27 %	254	86,10 %

Agents non titulaires permanents	26	8,96 %	34	11,52 %
Agents non titulaires non permanents*	8	2,75 %	7	2,38 %
Effectif total	290		295	

*Apprentis, adulte relais et contrats d'avenir

Structuration des emplois par sexe

Au 31 octobre 2020

Fonctionnaires Hommes	129	Fonctionnaires femmes	125
Agents non titulaires hommes	21	Agents non titulaires femmes	20
	150		145

Charges de personnel

Au 31 octobre 2020 le budget de la collectivité fait apparaître les dépenses de personnels réalisées suivantes :

Budget principal = 10 359 616 €

Dont

Traitement indiciaire = 5 264 449 €

Nouvelle bonification indiciaire = 67 465 €

Heures supplémentaires = 222 333 €

Régime indemnitaire = 922 556 €

Temps de travail

Le temps de travail est toujours de 1 607 heures annuelles auxquelles se retirent six jours de congés exceptionnels accordés dans le cadre des jours du maire.

La durée hebdomadaire effective du travail est de 39 heures avec un protocole d'accord relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail (signature en novembre 2001) proposant au choix plusieurs possibilités de prise de jours de RTT.

Heures supplémentaires

Total des heures supplémentaires au 31 octobre 2020 = 12 747,30 h

Dont 6 423 heures relatives aux interventions des services techniques aux titres des astreintes et de la participation aux manifestations.

Orientations pour l'exercice 2021

Facteurs d'évolution des frais de personnel

Évolutions réglementaires

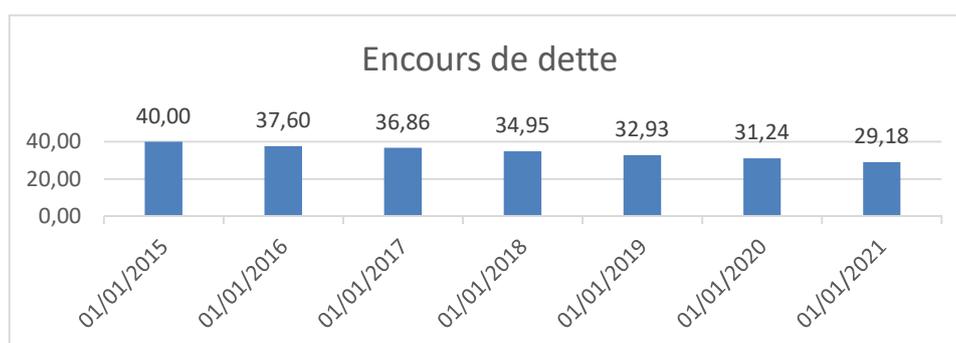
- En raison de la crise économique liée à l'épidémie de Covid, la hausse du Smic au 1^{er} janvier 2021 devrait être très limitée, cette augmentation annuelle étant calculée à partir de la hausse des prix et des salaires.
- Application du glissement vieillesse technicité relatif aux évolutions des carrières des agents territoriaux.
- Après une suspension en 2018, reprise en 2019 qui se poursuit jusqu'en 2021 de l'application du protocole « Parcours professionnel carrières et rémunérations » (prévu sur un étalement de 2016 à 2021) dont l'objectif est la revalorisation des carrières des fonctionnaires.
- Le décret n° 2020-1298 du 23 octobre 2020 proroge la garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) pour 2020 et 2021.

Autres éléments

- Le principe de vigilance sur l'évolution prévisionnelle des effectifs avec le flux des départs (retraite ou autre) et recrutements sera toujours de mise pour maintenir la qualité du service public et la maîtrise de la masse salariale.

B) la dette

La ville poursuit son désendettement : de 42 millions d'euros au 1^{er} janvier 2014, l'encours de dette a été ramené à 29,18 millions d'euros au 1^{er} janvier 2021.



Le tableau suivant indique l'amortissement de la dette.

TABLEAU D'AMORTISSEMENT PRÉVISIONNEL

Etat constaté - montants en Euros

ANNÉE	AMORTISSEMENT	INTÉRÊT	ANNUITÉ
2021	3 219 138,92	934 929,39	4 154 068,31
2022	2 983 030,85	821 455,69	3 804 486,54
2023	3 106 783,88	709 862,11	3 816 645,99
2024	3 060 616,20	596 963,79	3 657 579,99
2025	3 151 597,59	481 819,70	3 633 417,29
2026	3 190 196,97	363 893,90	3 554 090,87
2027	2 587 988,03	252 716,15	2 840 704,18
2028	1 971 186,94	164 321,83	2 135 508,77
2029	1 191 529,05	104 232,44	1 295 761,49
2030	1 018 191,67	74 834,23	1 093 025,90
2031	539 235,17	53 292,85	592 528,02
2032	544 215,46	45 607,20	589 822,66
2033	460 722,15	37 791,42	498 513,57
2034	461 553,42	30 848,15	492 401,57
2035	467 944,17	23 874,41	491 818,58
2036	474 447,30	16 794,29	491 241,59
2037	355 104,09	9 588,06	364 692,15
2038	271 874,28	5 038,58	276 912,86
2039	173 991,52	2 071,91	176 063,43
2040	80 960,58	663,88	81 624,46
TOTAL GENERAL	29 310 308,24	4 730 599,98	34 040 908,22

sélection : toutes les fiches

C) Opérations d'investissement

On retrouvera dans le budget 2021, comme chaque année, les enveloppes nécessaires au renouvellement du matériel pour les services, les travaux de grosses réparations de bâtiment et de voirie et la poursuite des travaux de mise aux normes en matière d'accessibilité des bâtiments communaux. L'ensemble de ces crédits représentent un montant de 1 541 000 euros.

Le plan de relance dont l'objectif est de dynamiser l'économie mise à mal par la crise inédite subie en 2020 a fixé les axes prioritaires dans lesquels doivent s'inscrire les projets nouveaux ; néanmoins les modalités de mise en œuvre de ce plan ne sont pas encore connues et notamment le taux de

subvention qui pourra être octroyé pour les projets s'inscrivant dans ce cadre.

Dans le volet patrimoine et culture du plan de relance, les musées dignois ont été retenus pour la région PACA. En fonction des subventions attribuées dans ce cadre, une deuxième tranche de travaux de la maison Alexandra David-Néel pourrait être mise en œuvre, voire une réhabilitation du musée Gassendi. Pour l'année 2021 une première enveloppe de 150 000 € TTC pour réaliser les avant-projets sommaires est inscrite au budget, ce document étant nécessaire à l'établissement du dossier de demande de subvention.

Parmi les autres projets seront inscrits au budget 2021 les crédits pour les opérations suivantes :

- une première tranche de travaux de rénovation du plan d'eau pour un coût total estimé de 2 680 000 € financé partiellement par l'État (dossier de DSIL) et la région ; le contrat de maîtrise d'œuvre est d'ores et déjà attribué ;
- le square Frédéric Mistral doit être réalisé dans la continuité des travaux du gymnase effectués par le conseil départemental et qui doivent s'achever en 2021 ;
- la rénovation de la salle Abbé Féraud (système de chauffage défectueux) ; la rénovation pourrait s'inscrire dans le cadre du plan de relance de l'État dont l'un des axes est la transition écologique et énergétique.

À ces opérations nouvelles s'ajoutent les fonds de concours apportés par la ville et qui devraient être appelés en 2021, à savoir :

- fonds de concours auprès du conseil départemental 04 pour le gymnase du collège Borrély, pour 73 000 €, délibération du conseil municipal du 30 juin 2016 ;
- fonds de concours au service départemental d'incendie et de secours pour des travaux en partie dans la caserne des pompiers de Digne-les-Bains ; une convention fixant les conditions financières doit être présentée par le SDIS ; la contribution de la ville sera de 333 720 € sur deux ans.

Ainsi que des enveloppes complémentaires pour la rue du Capitaine Arnoux, la place Général De Gaulle et la place des Récollets.

Le budget annexe du parking

Les travaux d'aménagement du parking Gassendi vont s'achever au printemps prochain et offriront 224 places de stationnement. L'objectif

recherché dans le cadre de son fonctionnement sera que les recettes d'exploitation couvrent les charges d'exploitation et le remboursement de l'annuité de dette.



M. KUHN.- Je vais essayer d'être un petit peu synthétique. Vous avez un document relativement complet qui vous a été transmis.

Plusieurs éléments quand même pour bien cadrer le contexte de ce débat.

Tout d'abord, l'année 2020 était, comme madame le maire vient de le rappeler, une année vraiment très particulière, avec des coûts qui n'étaient pas prévus, avec des projets qu'on n'a pas pu avancer comme on voulait, avec aussi des éléments de recettes qui ont été impactés. Vous avez des informations dans le document sur ce plan.

Une année 2020 très particulière, donc, on n'en a pas encore tiré tous les enseignements bien qu'on avance quand même, on est déjà début décembre, on a beaucoup de constats qui sont déjà faits, mais il nous reste encore quelques éléments d'analyse pour le conseil municipal au cours duquel seront votés les comptes de 2020. Cette situation particulière de 2020 impacte bien évidemment le budget que nous sommes en train de préparer pour 2021 et ce débat nous permet de regarder plusieurs éléments.

Le premier est que, très exceptionnellement, nous avons un vote du budget qui est programmé pour le 26 janvier. Pourquoi ? Parce qu'on souhaite vraiment que les retards qui ont été pris en 2020, d'une part, et les opportunités que nous donne le plan de relance, d'autre part, sur lequel nous travaillons activement, permettent au conseil municipal de voter le plus tôt possible les crédits nécessaires pour engager les investissements et les dépenses qui permettront aussi de soutenir l'activité locale.

Dans ce budget 2021, nous allons aussi rattraper des choses que l'on n'a pas pu faire en 2020, notamment dans le cadre des investissements. Vous avez pu noter que, par exemple, la rue du Capitaine Arnoux qui était inscrite au budget 2020, se retrouvera, c'est mentionné dans le DOB, en 2021 et cette fois-ci nous sommes bien décidés à le lancer le plus tôt possible, les services techniques sont déjà tout à fait prêts à lancer le projet.

Un vote plus tôt, donc, un débat d'orientations budgétaires pour analyser une situation particulière qui nous est imposée par cette crise sanitaire et toutes les mesures qui ont été prises, et quand même un contexte d'incertitude qui impacte aussi notre réflexion et qui nous incite à la plus grande prudence.

Il y a les choix qui sont faits par l'État sur le réaménagement de la fiscalité locale ; on nous dit qu'évidemment ces modifications sur les impôts de production vont être entièrement compensées, on nous parle de neutralité pour les budgets locaux, mais en matière de neutralité, chaque loi de finances peut changer la donne. Nous sommes donc relativement prudents là-dessus. Les associations d'élus le sont aussi d'ailleurs. Cette incertitude est aussi celle de la crise sanitaire qui n'est pas derrière nous, qui nécessite encore beaucoup d'efforts, et on ne sait pas si l'on n'aura pas encore des choses à faire en 2021. Là aussi nous sommes très prudents.

Nous avons donc une réflexion sur ce projet de budget qui est d'être extrêmement prudent sur les inscriptions de dépenses. Ainsi donc, dans la section de fonctionnement, on

souhaite vraiment continuer de maîtriser les grandes masses, que ce soit le remboursement des emprunts, la masse salariale, les dépenses des services, tout cela doit rester très contraint, très rigoureux, et par ailleurs au niveau des recettes nous restons dans une logique qui est de ne pas toucher aux taux de fiscalité, qui est de compter bien sûr sur les dotations de l'État mais en étant malgré tout un peu prudent, on ne va pas être trop optimiste sur les recettes de dotations. En termes d'investissement, comme je le disais tout à l'heure, il y a des choses que l'on n'a pas pu faire en 2020, cela va donc impacter le budget d'investissement qui sera plus important en 2021 qu'il l'a été en 2020.

Nous avons inscrit au budget 2020 le recours à l'emprunt pour une somme de 2 millions d'euros qui est la somme habituelle depuis de nombreuses années. Compte tenu du retard, nous n'avons pas emprunté 2 millions, nous n'avons emprunté que 1,5 million, et l'emprunt qui sera inscrit au budget 2021 ne sera pas de 2 millions mais de 2,5 millions pour que nous puissions engager les projets que nous n'avons pas pu engager cette année mais qui le seront en début d'année et que nous puissions avancer de façon forte sur ce programme d'investissement.

Voilà en gros ce que je voulais vous dire. Vous avez plein de chiffres dans le document, vous avez des éléments de prospective au niveau de la section de fonctionnement, vous avez des éléments concernant les frais de personnel. Je peux vous dire qu'on est *a priori* arrivé à une masse salariale pour 2021 qui sera la même que ce que nous avons inscrit au budget 2020 ; il y a un jeu de glissement vieillesse technicité, il y a un jeu de départs à la retraite et d'arrivée de nouvelles personnes, il y a un jeu à somme nulle au niveau du tableau des effectifs, ce qui nous permet de rester dans l'enveloppe qui est constante depuis maintenant bientôt quatre ans.

En ce qui concerne la dette, vous avez vu qu'on continue de faire refluer l'encours de la dette qui va au 1^{er} janvier 2021 s'abaisser à 29 180 000 euros quand on était à 31 240 000 euros au 1^{er} janvier 2020.

En investissement, vous avez quelques détails : d'une part, l'engagement d'une première tranche de travaux pour le plan d'eau avec les financements qui ont été acquis ; d'autre part, le square Frédéric Mistral qui va pouvoir être réalisé avec la fin des travaux du gymnase ; et la rénovation de la salle dans laquelle nous nous réunissons ce soir, qui en a bien besoin.

Dans ces opérations d'investissement, il y a aussi des fonds de concours, justement un fonds de concours pour le gymnase (73 000 euros) et un fonds de concours au service départemental d'incendie et de secours pour des travaux dans la caserne de Digne-les-Bains avec une convention qui nous engage pour 333 720 euros sur deux ans.

Et puis il y a aussi dans ce budget des enveloppes complémentaires pour la rue du Capitaine Arnoux, la place de Gaulle et la place des Récollets.

Dernier point : le budget annexe du parking, nous travaillons actuellement activement sur ce budget annexe, notre objectif est de couvrir les charges d'exploitation et de couvrir l'annuité de l'emprunt.

Voilà pour ce débat d'orientations budgétaires.

Mme LE MAIRE.- Merci, Francis.

Il y a des interventions. Dites-moi toutes les personnes qui veulent intervenir : M. Brest, M. Catillon, Mme Baudouï et M. Reynaud. Ainsi, vous posez toutes les questions, on répond et on passe à la délibération suivante.

On commence par M. Catillon.

M. CATILLON.- Merci. Je vais être un peu long, mais nous avons un certain nombre de questions sur ce débat.

D'abord, même réflexion que pour le précédent débat d'orientations budgétaires et le précédent budget, on note une grande différence entre la partie fonctionnement et la partie investissement. Même chose qu'au premier débat, cela nous alerte parce que ce serait judicieux selon nous d'investir beaucoup plus dans la commune, d'autant plus quand on voit le type d'investissement qui est inscrit dans ce débat et qui relève beaucoup plus de rénovations qui sont certes à faire, voire obligatoires quand on parle du plan d'eau par exemple, mais il s'agit quand même énormément de rénovations ; or, le but d'un débat est aussi de nous montrer des nouveaux projets qui peuvent naître et là, on n'en voit pas. C'est le premier point.

Deuxième point sur le nombre des agents municipaux, ce qui nous alerte c'est qu'entre le mois de janvier et le mois d'octobre, on a une augmentation de 5 agents municipaux alors que, dans le même temps, on fait un transfert de compétence à l'agglomération. Quelle est la justification de cette augmentation du nombre d'employés municipaux ?

Ensuite, vu qu'on parle à la fois de fiscalité et de parking dans ce débat, plusieurs questions, surtout des questions qui vont toucher les commerçants je pense, vous l'avez abordé dans votre propos liminaire, mais il me semble que c'est aussi notre rôle ici de faire des propositions et d'envoyer des signaux forts aux commerçants. Pour notre groupe, ce qu'on demande d'inscrire dans ce budget, c'est l'exonération totale des droits de terrasse et de voirie pour nos commerçants pour l'année 2021, et on appelle de nos vœux aussi la gratuité des parkings *a minima* jusqu'au mois de mars ainsi qu'un engagement sur une gratuité des parkings pour l'ensemble des périodes de vacances scolaires de la zone B, vu que c'est la zone qui concerne la commune de Digne.

Tant qu'on est sur les parkings, deux questions : qu'en est-il de la fin des travaux de la place Général de Gaulle ? On a bien compris qu'il y avait du retard sûrement dû au nouveau confinement, mais la date de livraison était annoncée pour décembre, donc savoir ce qu'il en est. Encore une fois sur les parkings, on parle du plan d'eau, le jour où on avait passé la délibération sur le plan d'eau, on vous avait posé la question du parking du plan d'eau, c'était en réflexion, avez-vous avancé dans ce domaine-là, le parking va-t-il être refait ? Et, s'il est refait, restera-t-il gratuit ? Je vous remercie.

M. BREST.- Deux remarques générales sur le budget. C'est vrai qu'on peut toujours se satisfaire de la baisse de l'endettement et, en effet, c'est quelque chose que l'on remarque, l'encours de la dette a baissé, mais pour autant cela m'interpelle sur deux sujets : chaque fois qu'on est dans un processus de désendettement dans une collectivité, en général c'est une baisse des prestations, en tout cas une baisse des services publics, et on sait que quand il y a une baisse des services publics, c'est les populations qui en ont le plus besoin, qui sont les plus fragiles, qui sont pénalisées. La question qui se pose est de savoir jusqu'où le désendettement ?

Une deuxième remarque là-dessus, plus générale aussi : de toute façon, on sait que toutes les communes sont plus ou moins en voie de désendettement, celles qui le font d'elles-mêmes ou celles qui le font sous la contrainte d'une tutelle, mais depuis 2018 on voit bien qu'il y a un processus général de désendettement quelles que soient les équipes qui sont à la tête des communes.

C'est deux remarques générales. Et puis une remarque un peu plus technique : quand on regarde le volume horaire qui est présenté concernant les heures supplémentaires, il représente le même volume horaire, j'ai calculé, 12 747,30 heures, c'est ce qui nous est noté, et quand on fait le calcul concernant les six jours de congés exceptionnels accordés par le maire, on obtient à peu près le même volume horaire. C'est une remarque qui peut paraître anodine, mais qui mérite peut-être d'être éclairée.

M. REYNAUD.- J'ai quelques questions.

Première question : le fonds de compensation de la TVA est basé sur l'activité 2019 évidemment qui n'a pas été impactée par la Covid, comment cela va-t-il se passer plus tard en 2021, 2022 ? L'année de référence sera 2020 avec l'impact de la Covid.

Deuxième question : le désendettement de 2 millions d'euros en 2020 et qui correspond à des cessions d'actifs, il me semble qu'on nous avait annoncé 680 000 euros ; où est la différence ?

Question : le plan de relance, à part les musées, il n'y a pas de projet significatif pour relancer l'économie. C'est déjà bien, les musées, mais enfin je pense que cela ne fait pas grand-chose pour l'économie.

Question suivante : pas de demande de subvention dans le cadre du programme « Petites villes de demain » qui est doté de 3 milliards d'euros ; comment se fait-il qu'on n'ait pas fait cette demande de subvention ?

L'enveloppe complémentaire annoncée pour la place Général de Gaulle, à combien va-t-elle s'élever ? Parce que là, on ne sait plus où l'on va depuis le départ.

Le parking Gassendi ouvert au printemps avec un an et trois mois de retard, la Covid n'y est peut-être pas pour tout dans l'histoire. Le coût final était annoncé pour 3 520 000 euros, à mon avis on en sera loin. On voudrait quelques explications sur ce coût final.

Ensuite, le coût pour la ville des subventions déduites, initialement prévues à environ 800 000 euros.

Question suivante : les recettes des 224 places de stationnement, on nous dit qu'elles équilibreront les frais d'annuité et de pompage, on pense vraiment qu'il y a un calcul qui n'est pas net. Ce n'est strictement pas possible à notre avis.

Ensuite, alors là on commence à se poser la question, les escaliers et la statue de Gassendi, vous les prévoyez pour quelle année ?

Merci.

Mme LE MAIRE.- Madame Baudouin.

Mme BAUDOUI.- Ce sera donc une remarque d'ordre général. Bien évidemment la comparaison, et cela a été redondant dans toutes les interventions qui ont été celles de mon groupe, à savoir le fait de ne pas suffisamment avoir d'actions énergiques, déterminées et centrées sur le développement économique, donner des jeux et du plaisir au peuple, ça ne sera pas suffisant. En l'occurrence le tissu économique et le tissu social de notre commune ont fait l'objet de différents rapports, je ne reviendrai pas là-dessus, ils sont loin d'être positifs et je suis bien en deçà de la réalité.

Par contre, le fait de cette précipitation est quand même assez étonnante. Il s'agit quand même d'une grossière ficelle utilisée depuis des lustres par les équipes sortantes qui voient approcher les élections, c'est-à-dire qu'en fait on accélère le processus, on ne sait toujours pas où en est réellement l'état de notre budget puisque cela a été arrêté au 31 octobre de l'année et, pour autant, cela va permettre de vite voter le budget, je viens d'entendre le 26 janvier, cela permettra bien sûr de donner toutes les subventions possibles et imaginables à un électorat que l'on souhaitera bien évidemment sensible à ce genre d'attention. Oh, mais vous n'êtes pas les premiers à faire cela, vous l'avez déjà fait de toute façon précédemment et votre prédécesseur en a fait tout autant, c'est pour cela que je parlais de ficelle grossière.

Je rappelle quand même que le budget primitif 2020 a été voté en juillet et là maintenant, vous voudriez au mois de janvier soi-disant récupérer des projets qui étaient programmés l'année dernière ou en 2019 et qui n'ont pas été réalisés. Quand on parle du gymnase Borrély, je peux vous assurer que c'était déjà le cas sous le mandat de votre prédécesseur, c'était donc loin d'être un projet de l'année dernière.

Pour autant, c'est la course en fait au « black friday », des promesses en tout genre et des cadeaux plutôt en tout genre dans la perspective, c'est une évidence, de prochaines élections.

Voilà. Mais vous ne trompez personne.

Mme LE MAIRE.- Puisque vous avez tous posé vos questions, on va répondre dans la foulée à tout et puis passer à la suite.

M. KUHN.- Bien. Je vais essayer d'enfourcher mon cheval blanc et de répondre à toutes ces questions.

Pierre, s'agissant des demandes concernant les commerçants, bien sûr que cela nous préoccupe, bien sûr que toutes ces demandes sont dans le viseur. La seule chose que l'on fait, c'est être prudent. On a su pendant toute cette année 2020 s'adapter, prendre les décisions et on continuera, c'est évident, c'est le sens de l'engagement que l'on a auprès de cette catégorie d'acteurs économiques, c'est le sens de l'accompagnement que l'on veut avoir aussi pour que tous les efforts qui ont été faits pendant toutes ces années ne soient pas mis à mal par cette crise sanitaire. Nous serons donc là aux côtés des commerçants et nous continuerons de les aider. Simplement, ce sont des choses qu'on ne décide pas trop en amont, on préfère s'investir à leurs côtés, les écouter, travailler avec eux et ensuite prendre évidemment les décisions pour les aider.

Mais on est bien d'accord sur la démarche, on est bien d'accord sur le fait que nos commerçants ont besoin de nous et nous serons avec eux.

Sur les nouveaux projets, je rappelle que nous sommes dans un débat d'orientations budgétaires. Je rappelle que nous sommes dans un plan de relance très important qui a été annoncé par le gouvernement. Nous travaillons d'arrache-pied et je peux vous dire que c'est une vraie vérité, ce n'est pas une contrevérité, nous travaillons d'arrache-pied pour profiter de ce plan de relance, pour aller émarger à la DETR qui a été augmentée considérablement, émarger à la DSIL, émarger au FNADT, aller chercher tous les appels à projets spécifiques. Vous avez entendu tout à l'heure le campus connecté, on est allé chercher ce projet ; c'est un projet de presque 900 000 euros dont 427 000 euros versés dans le cadre du PIA par l'État. On travaille vraiment pour cela, on va annoncer sûrement des choses, on a des dossiers qui sont en train de se construire et qui vont être déposés ; on ne peut pas dire aujourd'hui si ces dossiers vont aboutir ou non, mais en janvier on en saura plus puisque, vous le savez peut-être, la plupart de ces demandes de financement dans le cadre du plan de relance doivent être déposées avant le 31 janvier. D'où aussi la réunion du conseil municipal le 26.

Sur le nombre d'agents, on te répondra ultérieurement, parce que là je n'ai pas le vécu complet de l'année 2020, mais ce que je peux réaffirmer ici, c'est qu'on reste à enveloppe constante sur cette masse salariale : 13,1 millions en 2020, 13,1 millions en 2021. Vous pourrez le constater quand on mettra le budget au vote.

Concernant la fin des travaux du parking et savoir s'il restera gratuit, je peux dire que les travaux vont bien se terminer, madame le maire a fixé des objectifs très précis et nous sommes tous au travail avec Michel Blanc, avec les services techniques, avec la maîtrise d'œuvre, avec les entreprises pour tenir ces objectifs. Évidemment il y a un impact de la crise sanitaire, puisque vous avez vu que le chantier a été arrêté pendant un certain temps, cet impact crée un glissement, mais on fait tout ce qu'il faut pour que ce parking ouvre le plus tôt possible.

Gilles Brest nous parle de baisse d'endettement et de baisse des services publics. Mais non, il est hors de question que la qualité et le nombre de services offerts à la population baisse, ce n'est pas le cas et ça ne sera pas le cas.

Je voudrais quand même dire deux mots sur l'endettement.

Aujourd'hui en France, quand on veut emprunter, il y a des règles qu'appliquent les banques. Vous avez vu qu'il y a eu pendant des années ce qu'on appelait des emprunts toxiques, les communes empruntaient beaucoup et parfois dans des conditions qui étaient vraiment scabreuses, il y a donc eu tout un phénomène d'emprunts toxiques qui ont considérablement impacté les budgets, parce que d'un seul coup les intérêts grimpaient en flèche ; des emprunts en francs suisses, des choses comme ça. Aujourd'hui, nous sommes notés. La dette de la ville de Digne-les-Bains est notée, et quand nous allons nous adresser aux banques, si nous avons une note qui est très mauvaise, les banques ne vont pas nous prêter volontiers.

Aujourd'hui, nous ne sommes pas encore bien notés, nous améliorons notre notation, mais nous ne sommes pas dans la moyenne des communes de la taille de Digne-les-Bains. On peut toujours dire qu'on va emprunter davantage, mais à un moment donné les banques vont nous dire non, vous êtes en train de dépasser un seuil normal pour une ville comme Digne, pour une capacité de remboursement du budget de la ville de Digne. On fait donc très attention et on fait très attention à ce que cet endettement n'ait pas d'impact sur la qualité des services, sur le bon fonctionnement de la ville.

J'avoue que je n'ai pas bien compris la question sur le volume des heures supplémentaires. Ce que je peux dire en matière d'heures supplémentaires, un des effets on va dire positifs de la crise sanitaire, c'est qu'en 2020 le volume d'heures supplémentaires qui avait été inscrit au budget n'a pas été réalisé. C'est un des effets, c'est environ 80 000 euros d'heures supplémentaires en moins qui seront payées en 2020, mais là c'est la crise sanitaire, c'est tout simplement parce que des choses qui étaient prévues n'ont pas pu être réalisées. On pourra parler d'ailleurs des impacts de la crise sanitaire, parce qu'on fait quand même un suivi très précis de tout cela.

Monsieur Reynaud, le FCTVA, là encore je n'ai pas bien compris. La mécanique est très simple : le FCTVA est versé sur un volume d'investissements réalisés en année n-2. Les services financiers font un état de toutes les dépenses d'investissement qui ont été réalisées en 2019, qui ont donc été comptabilisées et votées dans les comptes ; cet état est transmis au préfet, un ratio est appliqué qui correspond à 18 % de TVA et c'est cela qui constitue notre FCTVA. La fluctuation du FCTVA d'une année sur l'autre est tout simplement due à la fluctuation des dépenses d'investissement d'une année sur l'autre.

On peut dire qu'en 2022, nous aurons le FCTVA correspondant aux dépenses d'investissement de 2020 ; là ce sera vraiment à la baisse puisqu'on aura fait moins de dépenses d'investissement que ce qui a été réalisé en 2019.

Les cessions d'actifs que vous évoquez à 600 kiloeuros et qui viennent abonder le désendettement, non, le désendettement c'est une mécanique de remboursement des emprunts ; chaque année on a du capital à rembourser et des intérêts à rembourser ; les cessions d'actifs viennent en recettes d'investissement et permettent de financer des dépenses d'investissement et pas du tout un désendettement. Ou alors, il faudrait qu'on vende des biens et qu'on fasse une renégociation d'emprunt et qu'avec les banques on se dise : on a 600 000 euros qui rentrent, on les met en remboursement anticipé de certains emprunts et on dégage ces emprunts. Ce n'est pas du tout ce que nous avons fait ; nous continuons de rembourser la dette normalement et, encore une fois, quand il y a des cessions d'actifs, cela permet d'augmenter la capacité d'investissement du budget.

S'agissant du plan de relance, vous parlez des musées. Quand on lance des projets, que je sache, on passe des marchés de travaux avec différents lots et les entreprises qui travaillent pour la ville ont donc bien le bénéfice des commandes que leur passe la ville. C'est bien une action et il y a tous les effets indirects de la mise en place de ce type de projets, et pardonnez-moi, mais les musées font partie du patrimoine de la ville et quand on a l'opportunité de recevoir des subventions importantes - on y travaille actuellement, on en saura plus au mois de janvier - quand on a l'opportunité d'avoir des subventions importantes pour les musées, on les prend, parce qu'ils ont besoin aussi d'être entretenus, parce qu'ils ont besoin d'investissement.

« Petites villes » de demain : on ne peut pas être labellisé « Cœur de ville » et labellisé « Petites villes » en même temps ; on ne peut avoir que l'un des deux. Nous, nous sommes « Cœur de ville », nous avons cet engagement, nous avons ces budgets très importants en perspective avec la Banque des Territoires qui nous suit, etc., on ne peut pas candidater en même temps à « Petites villes de demain ».

Ensuite, vous abordez aussi la place de Gaulle et notamment vous nous dites que cela coûtera beaucoup plus cher que prévu, etc. C'est une affirmation. On verra comment ce marché se terminera, comment ce chantier se terminera. On fera forcément les comptes tous ensemble, forcément, parce qu'il y aura en effet une présentation détaillée, etc.

En ce qui concerne les recettes, notre objectif par rapport aux recettes futures d'exploitation du parking, c'est ce que j'ai dit et je le maintiens, je ne sais pas si l'on y arrivera, je ne suis pas en train de dire qu'on va y arriver, je dis qu'on a un objectif qui est de couvrir les frais d'exploitation incluant l'emprunt. Aujourd'hui, ce travail est en cours, il n'est pas abouti, nous sommes en train d'y travailler ; nous essayons de faire une tarification qui reste à la fois compatible et attractive pour l'utilisateur et qui nous permette d'avoir, d'entrevoir en tout cas une recette suffisante pour couvrir les charges d'exploitation.

Je vais finir.

Mme LE MAIRE.- Attendez, on vous a tous écoutés, Francis Kuhn répond à toutes les questions. Ensuite, si vous voulez revenir sur les cessions d'actifs, parce que j'ai compris que vous n'étiez pas d'accord, vous y reviendrez, mais après on arrêtera là, parce que ce qu'il a dit est juste. Il finit de répondre, je n'ai pas donné la parole, je donne la parole. C'est toujours Francis Kuhn qui déroule toutes les réponses à vos questions.

M. KUHN.- Je réponds à ce qu'a dit Mme Baudoui.

Mme LE MAIRE.- Pourquoi voulez-vous le couper ? On ne vous a pas coupé quand vous avez posé toutes vos questions. Laissez-le répondre à toutes les questions.

M. KUHN.- Madame Baudoui, vous avez fait une remarque à laquelle je ne répondrai pas, j'ai trop peur de dire encore des contrevérités !

Quand même, sur le fait qu'on vote le budget plus tôt, d'abord on a voté le budget 2020 tard, vous savez très bien pourquoi, ce n'est pas la volonté du conseil du maire et de la majorité de le voter tard, c'est simplement une conséquence du confinement de ce printemps et des ordonnances qui ont été prises et qui ont permis effectivement de n'être en présentiel pour ce vote qu'au mois de juillet ; il y avait aussi les élections retardées, etc. Vous connaissez très bien ce contexte. Pour autant, le budget qui a été voté en juillet était un budget tout à fait sincère, tout à fait élaboré, en bon père de famille, comme je l'ai dit, il était prudent. Il s'avérera que cette prudence finalement aura payé ; quand vous voterez les comptes, vous pourrez le constater.

Quant au fait de voter le budget en janvier, je vous laisse votre point de vue, je garde le mien qui est de dire que dès l'instant où le conseil municipal l'aura voté, il y aura des crédits et ces crédits permettront d'engager les projets. Tant que les crédits ne sont pas votés, on ne peut pas engager des projets. La réalité est celle-là : un vote du conseil qui permet de prévoir des crédits et le maire qui est autorisé à engager ces crédits et à lancer les projets correspondants. C'est ça notre volonté et j'en resterai là sur cet aspect.

Quant au gymnase Borrély, c'est un projet du département, nous ne faisons que réaliser le square Frédéric Mistral dont il est question dans le DOB et nous attendons la fin des travaux de ce gymnase pour faire le square comme prévu.

Il n'y a guère de « black friday » dans tout cela.

Mme LE MAIRE.- Monsieur Chalvet.

M. CHALVET.- Sans polémiquer mais juste pour répondre à M. Kuhn qui est très doué pour arranger la vérité, mais bon c'est tout à votre honneur, vous défendez votre équipe,

trois remarques malgré tout qui nous viennent tous, je pense, cela s'exprime à travers les remarques des différents groupes.

Tout d'abord sur le remboursement de la dette, vous savez que cette dette court, si je me rappelle bien, depuis 2003, en tout cas dans sa partie la plus importante, et qu'aujourd'hui on en est surtout à du remboursement de capital. Le désendettement est donc plus aisé, mais surtout il y a ces cessions d'actifs qui posent problème parce qu'on vend les bijoux de famille et on a déjà interpellé, notamment pendant la campagne, votre équipe à propos de ce problème-là.

Deuxièmement, ce qui ressort c'est que sur les investissements que vous nous servez, même si nous sommes tous attachés à la culture qui est fondamentale, finalement vous ne dégagez jamais aucun projet qui permette d'envisager un projet constructif, un projet visionnaire qui permette d'envisager un retour sur investissement. Vous savez que, Gilles l'a évoqué, toutes les villes s'arrangent pour désendetter, mais beaucoup de villes ont pris le parti d'investir, malgré la dette, sur des projets porteurs et là, visiblement, vous n'avez aucune vision.

Troisième point, sans être polémique, sur ce parking, je persiste à dire et on le voit dans l'évolution, que ce projet a été fait dans la précipitation, il a mal été conceptualisé et, aujourd'hui, on a des catastrophes en série et c'est vrai qu'il y a une omerta, il y a quinze mois de retard mais le Covid a bon dos ; on se bat tous contre le Covid et il faut quand même que le pays avance et là, il y a une omerta. On aimerait quand même avoir un certain nombre de précisions sur le surcoût que vont générer les erreurs de conceptualisation.

Mme LE MAIRE.- Cela, ce n'est pas du débat d'orientations budgétaires, c'est de l'attaque en règle gratuite, je suis désolée.

M. CHALVET.- Non, si l'on peut débattre quand même, on ne peut quand même pas tout avaler. C'est pour vous dire qu'on est poli...

Mme LE MAIRE.- Je suis très polie, la dernière fois j'ai dit qu'on finissait fin décembre et on était complètement dans les délais. Nous sommes dans les délais. Oui, nous prenons du retard, nous allons prendre du retard, mais pas quinze mois.

M. CHALVET.- Je peux finir ? On est poli, on vous écoute, mais on n'est pas dupe de la réalité que vous essayez de masquer. C'est juste pour vous dire cela.

On ne parlera pas de la TVA, on ne va pas accaparer la soirée, mais on pourrait en dire encore. Merci de m'avoir accordé la parole.

Mme LE MAIRE.- Allez-y, Pierre.

M. CATILLON.- Merci. En réponse à vos réponses, concernant les commerçants, je suis quand même assez surpris. Effectivement vous les écoutez, je n'en doute pas, il n'y a pas de souci, les écouter c'est bien, être à leurs côtés pendant des manifestations c'est bien aussi, mais je pense qu'à un moment donné il faut faire des propositions concrètes ; c'est ce qu'on a essayé de faire. Je ne doute pas que vous réfléchissiez sur la question, ma seule réflexion est que par exemple sur la taxe terrasse et voirie, lors du premier confinement cela avait été annoncé sur un délai beaucoup plus court que celui-là. Je pense que l'on pourrait prendre cet engagement, et aussi sur les parkings, au moins pour donner une vision à nos commerçants qui vont attaquer l'année 2021, *a minima* sur les parkings. Pour

la taxe, attendons le budget, très bien, mais pour les parkings, je pense qu'on peut peut-être au moins s'engager, quitte à avoir une clause de revoyure, mais se dire qu'au mois de janvier c'est gratuit et qu'après on se retrouve au prochain conseil municipal pour en discuter.

Ensuite sur les emplois, on est très content si cela n'a pas d'influence sur la masse salariale, mais alors cela veut quand même dire qu'on a des emplois qui sont plus précaires que l'année dernière, cela sous-entend qu'on a plus d'employés municipaux et donc pour certains payés moins cher que l'année dernière, ou du moins qu'on fait des emplois plus précaires.

C'était nos petites remarques. Je vous remercie.

M. KUHN.- J'ai fait remarquer que la différence de 5 se trouve sur les agents non titulaires permanents. Voilà. Mais on apportera des réponses plus précises à cela.

Je veux bien être celui qui annonce des contrevérités, je veux bien être celui qui s'arrange avec la vérité, personnellement je dis la vérité, j'ai l'habitude de dire la vérité, parce que quand je ne dis pas la vérité, je rougis ! Quand vous me verrez rougir, vous pourrez vous dire que peut-être je ne dis pas la vérité.

En technique comptable, on ne vend pas des biens pour rembourser de la dette, sauf comme je l'ai dit tout à l'heure, si l'on renégocie ladite dette et qu'en effet on peut dégager les emprunts plus vite. Aujourd'hui, nous sommes dans une logique de remboursement de la dette normalement, nous n'avons rien modifié au rythme et aux contrats qui nous lient avec les établissements bancaires.

On n'a pas quinze mois de retard concernant le parking, on a commencé les travaux il y a quinze mois. Ou alors, quand on a commencé, on était déjà en retard, je ne sais pas.

Je n'irai pas plus loin.

Mme LE MAIRE.- Je donne la parole à Bernard sur les commerces.

M. PIERI.- Oui, je suis au plus près des commerçants, mais j'ai aussi un historique de commerçant. C'est vrai que je partage avec eux depuis le début du mandat pour savoir ce qu'ils en pensent, là où ils se situent et là où l'on peut être efficace.

Il y a un aspect financier, cet été cela s'est vu à travers les animations. Pour ce qui est des parkings, j'ai demandé la reprise de la gratuité dès le début de ce nouveau confinement. Ce n'était pas forcément orienté vers les commerçants puisqu'ils étaient fermés ; c'était orienté à un moment donné pour une activité économique qui baissait et pour permettre aux riverains qui bougeaient moins et qui allaient moins travailler de ne pas être en plus pénalisés par cet aspect des choses. On approche des fêtes de Noël, il est de toute façon prévu *a minima* que jusqu'au 31 décembre on ne va pas remettre et enlever.

Sur ce sujet, quand j'échange avec les commerçants sur la gratuité des parkings, on a quand même un petit sujet de temps en temps : c'est pour que les parkings soient utilisables et restent disponibles pour les clients. Et l'effet de travers de temps en temps, c'est que quand un parking n'est pas payant, il est souvent occupé aussi par les riverains, mais aujourd'hui on a quand même décidé que de toute façon jusqu'au 31 décembre de cette année, on ne reviendra pas sur cette application. Je m'occupe même de trouver des éléments de parking un peu plus haut sur la place, en gratuité aussi, pour permettre aux

gens pendant les festivités de Noël de consommer et de se garer facilement en ville. On pourra à nouveau réfléchir en fonction aussi du confinement, d'une possibilité d'une troisième vague. J'ai une lecture au 31 décembre, au-delà je vais m'adapter à la situation économique.

Sur les droits de terrasse, pour ce qui est de 2020, je n'y étais pas, c'est acté jusqu'au 31 décembre 2020 évidemment. À un moment donné, il faut se donner un petit peu de lecture, on en a parlé aussi avec les commerçants, ça ne les touche pas de la même façon, cela touche les restaurateurs. On réfléchit à cette stratégie à nouveau pour 2021 en essayant de percevoir ce qui va se passer en termes sanitaires, mais on réfléchit à d'autres éléments par rapport aux cafés-restaurants en particulier pour les accompagner plus que cela.

Ce n'est pas un débat, c'est juste des réponses.

Mme LE MAIRE.- Merci, Bernard.

Oui Madame.

Mme BAUDOUI.- J'étais un petit peu déçue parce que la fois dernière vous ne me voyiez pas quand je demandais la parole, j'étais tout en noir, j'ai fait des efforts de couleur aujourd'hui pour être vue, mais manifestement c'est aussi inefficace.

Ceci étant, premièrement pour le parking Gassendi, sachez que vous aviez d'ores et déjà dépassé l'enveloppe avant même que le lot numéro 3 dit d'étanchéité n'ait été décerné. Première chose, et c'est sur les documents qui m'ont été envoyés. Monsieur Kuhn, le cas échéant, vous pourrez vous adresser à M. Marchiello qui très obligeamment me les avait transmis. D'ores et déjà pour le parking Gassendi, dépassement des enveloppes.

En ce qui concerne les commerçants, je rappelle que ce sont « les Dignois d'abord », donc le groupe que j'ai l'honneur de représenter qui a dû se battre contre votre opposition, notamment pour l'exonération de la CFE, et qui en fait à force d'énergie a été votée. Exonération de la CFE que beaucoup de commerçants ont pu apprécier quand ils ont vu arriver la fameuse feuille des impôts.

Deuxième chose, en ce qui concerne les indemnités, là encore c'est le groupe des « Dignois d'abord » que j'ai l'honneur de représenter qui a été à l'origine de ces demandes répétées et, à chaque fois, s'est vu opposer, mails et écrits à l'appui, un refus.

Monsieur Pieri, vous avez décidé de présenter cette fameuse commission qui peut s'appeler de règlement à l'amiable ou d'indemnisation, ceci dit c'est bel et bien cette demande qui avait été faite par mon groupe qui s'était vu opposer des refus et ce, depuis la place du Marché, etc. Et quand on connaît les difficultés des commerces, tant ceux du haut de la rue de l'Hubac que de la place des Arès que du haut du Gassendi, je peux vous assurer que beaucoup de temps a été perdu et je ne peux que le regretter.

Ensuite, pour les contrevérités, avant de parler des contrevérités, j'ai vu, Monsieur Kuhn, j'en suis désolée pour vous, que cela ne vous a vraiment pas plu, j'ai compté cinq fois le fait de reproduire ce terme.

M. KUHN.- Je suis un peu susceptible, je l'avoue.

Mme BAUDOUI.- J'ai une grande correction, une belle éducation, d'autres auraient pu employer d'autres termes que celui de contrevérités.

Je vous renvoie donc au procès-verbal du conseil municipal du mois d'octobre que vous venez de voter, c'est donc que vous l'approuvez, et je vous renvoie à la page 18, Monsieur Kuhn, où vous aurez la preuve par A plus B de la fameuse contrevérité que vous avez osé asséner à l'assemblée délibérante.

Et pour terminer, manifestement, serait-ce encore une autre contrevérité, mais là je le dis avec un petit sourire pour détendre un peu l'atmosphère, vous parlez de 13,1 millions d'euros concernant les charges de personnel, mais dites-moi, page 3 du document, le rapport de discussion d'orientation budgétaire, il me semble voir 12 750 000 euros. C'est vrai qu'on n'est pas à 350 000 euros près, et vous dites que c'est une somme qui en effet est reproduite chaque année.

Donc, Monsieur Kuhn, je suis désolée, vous rougissez quand on vous dit que vous dites des contrevérités, mais tout cela ce sont des impôts, c'est l'utilisation et l'usage que vous en faites. Et quand ils sont rouges, les Dignois, c'est parce qu'ils sont étranglés, Monsieur, et pas pour faire sourire.

M. KUHN.- Je trouve votre promptitude à voler au secours de la victoire tout à fait extraordinaire. Mais je ne vais pas revenir sur l'histoire de la CFE, etc.

Mme BAUDOUI.- C'est plus simple.

M. KUHN.- Non, non. Je vous laisse à vos propres turpitudes.

Mme BAUDOUI.- Ce ne sont pas des turpitudes...

Mme LE MAIRE.- Je ne vous ai pas donné la parole, ce ne sera pas enregistré.

M. KUHN.- Concernant le parking, je viens de dire que, et je pense que c'est une chose que vous aurez à constater, le moment venu, évidemment, le coût du parking viendra sur la table du conseil avec toutes les explications nécessaires. Aujourd'hui, le projet avance, il y a une enveloppe initiale, il y a des aléas qui se sont produits, il y a une crise sanitaire qui a considérablement perturbé le déroulement du chantier, il y a des demandes qui ont été faites dans le cadre aussi de la crise sanitaire, tout cela est en train de se travailler. On y viendra, on le fera en temps et en heure, mais pas de façon polémique, de façon tout à fait posée et comme il se doit.

Mme LE MAIRE.- Oui, Gilles.

M. BREST.- Évidemment le parking est un vrai sujet, on s'en rend tous compte.

Tout à l'heure mon intervention n'était peut-être pas assez claire, c'est simplement une question de GRH : mettre en parallèle le niveau de congés des agents et le nombre d'heures supplémentaires, ce n'est pas un exercice inhabituel. Cela pose la question de ce qu'on choisit de financer, soit des heures supplémentaires, soit des congés, soit les deux, ou des agents en plus, on le disait tout à l'heure, de manière précaire. C'est une vraie question pratique de gestion des ressources humaines.

Je pensais avoir été clair, mais je pourrai l'expliquer plus facilement la prochaine fois.

M. KUHN.- Il y a plusieurs éléments. Je ne voudrais pas être trop technique. Aujourd'hui, vous savez que la règle, pour la fonction publique en tout cas, c'est 1 607 heures par an ; nous sommes en train de faire un travail par rapport aux engagements et aux accords qui ont été pris au moment du passage aux 35 heures ; ce passage aux 35 heures se révèle en effet compliqué, il y a beaucoup de RTT, il y a beaucoup de congés. Nous sommes en train de travailler, je l'ai un petit peu annoncé déjà, sur un réaménagement du temps de travail, on va dire cela comme ça, et grâce à ce réaménagement du temps de travail, nous devrions arriver à avoir moins d'heures supplémentaires au sein de notre personnel.

Mais il faut bien voir aussi que les heures supplémentaires correspondent à des sujétions particulières : quand il y a des animations, quand il y a des événements particuliers, quand on a quelques dérapages sur des travaux que l'on a entrepris, etc., on ne peut pas toujours l'éviter. C'est un travail que l'on fait actuellement avec les organisations syndicales, avec les représentants du personnel, on s'est donné pour objectif de terminer ce travail au printemps et on en parlera, puisque forcément le conseil municipal devra donner son avis.

Mme LE MAIRE.- Je vous propose de passer au rapport d'activité 2019 de PAA.

Le conseil municipal prend acte que le débat d'orientations budgétaires s'est bien tenu.

Après avoir pris connaissance du rapport de présentation des orientations budgétaires, le conseil municipal prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2021



3. PROVENCE ALPES AGGLOMERATION - RAPPORT D'ACTIVITE 2019

Monsieur Francis KUHN rapporte :

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales, la présidente de Provence Alpes Agglomération a adressé un rapport retraçant l'activité de la communauté d'agglomération Provence Alpes Agglomération pour l'année 2019.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique.

C'est dans ce cadre que vous est présenté le document ci-joint.



M. KUHN.- Nous avons reçu, comme le prévoit le Code général des collectivités territoriales, la transmission de ce rapport qui trace l'activité de Provence Alpes Agglomération en 2019. Là encore, il y a un phénomène un petit peu de tardiveté de ce rapport d'activité. Tout cela est encore une fois bien sûr sous-tendu par les conséquences de la crise sanitaire ? mais nous avons aujourd'hui ce rapport d'activité qui nous est remis

tout simplement parce que les textes le prévoient et qui est susceptible de permettre un éventuel débat.

Mme LE MAIRE.- Y a-t-il des questions ?

Oui, je vous en prie.

Mme BAUDOUI.- Merci. Effectivement ? des questions sur le rapport de la PAA, 168 pages ! Mais pour autant, il manque des coûts, c'est assez étonnant, concernant par exemple l'IDBL, combien nous coûtent les médiathèques, l'école de musique de Saint-Auban. Qu'y a-t-il encore ? Des augmentations qui sont prévues au niveau des maisons de services au public, les fameuses MSAP.

Je trouve que l'on continue en fait sur la mauvaise habitude, nous parlions et vous avez évoqué beaucoup de mutualisations, mais à chaque transfert de compétence et chaque fois que nous avons changé de communauté de communes en en créant une plus grande, au lieu en fait de diminuer certains coûts, au contraire, au lieu de profiter en fait de ces transferts de compétences, on n'a pas pu en profiter réellement ; quand je dis « on n'a pas pu », je parle des Dignois et des répercussions qu'ils étaient en droit d'attendre sur une baisse de cette pression fiscale record qu'ils continuent à subir.

Alors, bien évidemment, la première chose c'est quand même un exécutif qui est pléthorique et qui va quand même coûter 2,1 millions d'euros sur le mandat. Vous n'étiez pas forcés, c'est bel et bien une décision de votre part.

Quand on s'aperçoit en fait des choix d'orientations budgétaires qui ont été réalisés, c'est une espèce de saupoudrage, on fait plaisir aux uns et aux autres, on disperse cette énergie qu'on aurait pu concentrer sur de véritables projets. Je parle tant en termes de démographie médicale que de développement économique, encore une fois, que de fonctionnement même de notre communauté d'agglomération.

Bien évidemment, il y a des choses qui interpellent. Par exemple, dans le cadre du thermalisme, on fait quand même un investissement de 4,1 millions d'euros hors taxes, puisqu'on parlait de la FCTVA tout à l'heure, et on va se retrouver dans un engagement de délégation de service public, c'est-à-dire qu'en fait ce sera un privé qui va profiter de cet investissement payé par le contribuable. Contre quoi ? Eh bien, on n'est toujours pas au fait de ce genre de chose.

Ce sont des peut-être, des choses qui aussi interpellent dans le cadre des services, je parle des ordures ménagères quand on se rend compte de la disparité qui existe, des coûts supportés encore par les contribuables selon les communes dont ils font partie ; la fameuse taxe GEMAPI dont on a beaucoup parlé et dont on nous avait dit qu'on se faisait des illusions, mais finalement c'est 10,16 euros qu'elle coûtera, cette GEMAPI, par individu.

Et puis, et puis, je le disais en préambule, des coûts qui nous manquent. La médiathèque : j'en étais restée sous le mandat précédent à plus de 1 million d'euros par an de fonctionnement ; ce n'est pas marqué. Les interrogations que l'on peut porter notamment sur les abattoirs : les abattoirs qui nous coûtent très cher, qui rendent un service plus aux extérieurs qu'aux locaux, nous coûtent extrêmement cher, est-ce que vraiment la réflexion sera un jour engagée sur le fait que cela fasse partie des compétences de notre communauté d'agglomération, c'est-à-dire avec un véritable bilan coûts/avantages ? En

l'occurrence, je m'aperçois qu'on a beaucoup de projets. L'Unesco Géoparc, on ne sait toujours pas combien il nous coûte réellement. Le musée promenade dont on voit qu'on va refaire des travaux qu'on avait déjà faits, je parle notamment des guérites de règlement puisqu'il s'agit là d'une des choses qui ont été payées par les Dignois, Dignois qui se retrouvent à payer ce qui était gratuit en termes d'accès.

Tout ceci bien évidemment ne lasse d'inquiéter.

Les mutualisations ne portent pas leurs fruits, malheureusement, les coûts ne sont pas tous figurant effectivement dans ce rapport de la PAA et cela ne permet pas, malheureusement, de juger du bien-fondé des différents niveaux de dépenses supportées par les contribuables de notre communauté d'agglomération.

Pour finir, j'ai trouvé même deux chiffres différents dans ce même rapport : 47 000 et quelques habitants et 49 212 habitants aussi. Là aussi, des deltas assez importants.

Mais la répercussion par habitant est quand même assez importante une fois de plus.

Il y a aussi un coût concernant les transports que j'aurais bien aimé connaître. C'est peut-être quantité négligeable, mais quand je vois les cars de la PAA avec ses grands floccages énormes, je fais la comparaison, puisque les cars, on les voit balader, sont surtout ceux de la région ; eh bien, la région qui est censée avoir des moyens ô combien plus grands que les nôtres, se retrouve bien modeste par rapport à tout cela. Étions-nous obligés là encore, pour des frais de communication, de paraître ? Parce que malheureusement, là ce sont effectivement des coûts extrêmement importants.

Je rappelle : 2,1 millions pour un exécutif pléthorique et des frais de fonctionnement qui vont encore augmenter puisque le directeur de la communication avait été évoqué dernièrement.

Mme LE MAIRE.- Y a-t-il d'autres interventions sur ce rapport d'activité ?

Je précise que nous sommes sur un rapport d'activité, nous ne sommes pas sur un rapport budgétaire. Vous savez comment se passe le déroulement des rapports budgétaires. Et c'est un rapport d'activité qui concerne 2019. Or là, je me suis rendu compte qu'avec vos palabres, vous avez un petit peu tout mélangé. Oh, mais tout à fait.

Je ne vous ai pas donné la parole.

Et puis je me rends compte qu'en fait aussi, les services aux citoyens, cela vous dérange beaucoup, eh oui, puisque vous êtes en train de critiquer tout : les OM, la médiathèque, les abattoirs... Il faudrait peut-être que vous disiez à nos éleveurs de Seyne-les-Alpes et à nos élus de Seyne-les-Alpes que si vous étiez à ma place, vous supprimeriez... je vous ai écoutée, Madame, alors vous m'écoutez. Il faudrait peut-être leur dire que vous ne voulez plus de l'abattoir de Seyne, cela leur ferait énormément plaisir. Je pense que c'est une activité pour un territoire et qui participe à l'activité économique de ce territoire, pour lequel d'ailleurs nous avons répondu récemment aux normes sanitaires, mais je n'irai pas plus loin puisque nous sommes sur un rapport d'activité 2019.

Je ne sais pas pourquoi, au milieu de tout cela, vous parlez de démographie médicale alors que ce n'est pas du tout une compétence de l'agglomération.

Vous avez peut-être vu hier soir aux informations le reportage sur Roquebrune-sur-Argens, l'Argens qui a débordé il y a un an et mis sacrément à mal la commune de Roquebrune. Je pense que quand on fait tous les travaux sur la Bléone, quand on va faire les travaux sur la digue des Mées, les travaux sur l'Asse pour protéger nos populations, ce n'est vraiment pas se mettre le doigt dans l'œil, c'est vrai que ce n'est pas « fun » de réhabiliter les berges, mais c'est protéger nos populations.

En attendant, en 2019, je suppose que cela vous déplaît que nous ayons lancé le travail sur le spa thermal, quand on parle de développement économique et d'attractivité, je pense que c'est augmenter l'activité de notre établissement thermal avec aussi le fait de pouvoir augmenter, grâce à cela, le nombre de curistes, puisque l'établissement en lui-même n'avait plus capacité à augmenter le nombre de curistes ; cela permettra d'augmenter l'activité thermique et aussi d'avoir une activité ludique attractive et touristique autour du spa thermal.

L'Unesco Géoparc de Haute-Provence : c'est en 2019 qu'il a été re-validé au sein de l'Unesco.

C'est le lancement de la stratégie touristique, c'est tout l'engagement dans « Cœur de ville », comme on l'a dit tout à l'heure, « Cœur de ville », des projets que l'on vous présentera pour la ville aussi à terme et qui, avec les commerçants, l'arrivée du manager de centre-ville et tout cela, sont là pour dynamiser aussi bien l'activité économique et commerciale que l'habitat en centre-ville.

C'est le salon de la domotique, le lancement du Living lab, la pleine santé, ne vous en déplaise, et puis c'est le lancement du PCAET, le Plan Climat Air Énergie territorial, avec toutes les actions qui sont en train de se décliner. Je ne trouve pas cela négligeable.

Maintenant, chacun a son point de vue. C'est comme pour nos commerces de centre-ville, c'est vrai que nous avons voté cette délibération pour pouvoir les indemniser. Nous, nous l'avons fait. Voilà. Que vous revendiquiez cette démagogie populiste de choses que vous faites, mais en fait vous ne l'avez jamais fait, ce n'est que des paroles.

Maintenant je vous propose de passer à... Parce que vous, ce n'est pas du culot ?

Nous passons à la modification du tableau des effectifs communaux et je laisse la parole à Francis Kuhn.

Le conseil municipal prend acte de la présentation
du rapport d'activité 2019 de Provence Alpes Agglomération

□□□□

4. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS COMMUNAUX

Monsieur Francis KUHN rapporte :

Conformément à l'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet ou non complet, nécessaires au fonctionnement des services.

Ainsi pour tenir compte des ajustements nécessaires en matière de personnel dans le cadre de l'organisation des services et des évolutions de carrière des agents liés notamment aux stagiairisations (prévues pour le premier trimestre 2021) il convient de modifier le tableau des effectifs communaux comme suit :

Catégorie	Grade	Créations	Suppressions
C	Adjoint technique	4	
C	Adjoint administratif	1	
C	Adjoint du patrimoine	2	
C	Adjoint administratif principal 2 ^e classe	1	
C	Agent de maîtrise principal		2
C	Adjoint technique principal 1 ^{re} classe		4
C	Adjoint patrimoine principal 1 ^{re} classe		1
C	Éducateur des APS principal 1 ^{re} classe		1
	TOTAL	8	8

Ceci étant exposé, il vous est demandé de vous prononcer sur cette modification du tableau des effectifs communaux.

◆◆◆

M. KUHN.- C'est le fameux exercice de somme nulle dont je parlais tout à l'heure.

Il y a la création d'un certain nombre de postes : adjoint technique, adjoint administratif, adjoint du patrimoine, adjoint de deuxième classe ; et la suppression de postes d'agent de maîtrise, d'adjoint technique principal première classe, d'adjoint du patrimoine principal de première classe et d'éducateur des APS principal de première classe.

Remarquez simplement que les postes qui sont supprimés sont des postes d'avancement de grade plus élevé que celui des postes qui sont créés, on sera donc en réalité avec huit créations et huit suppressions, mais des créations qui nous coûteront moins cher.

Mme LE MAIRE.- Y a-t-il des interventions ? *[Pas d'intervention]*

LA DELIBERATION N° 4, MISE AUX VOIX,
EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

□□□□

5. GLISSEMENT DE TERRAIN QUARTIER DE CAGUERENARD : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU FONDS DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS MAJEURS

Madame Céline OGGERO-BAKRI rapporte :

Le 21 novembre 2019, un glissement de terrain est survenu au niveau du quartier de Caguerenard, parcelles cadastrales 197, 199 et 200 section BM. Une maison d'habitation appartenant à M. et Mme Auzet se situe au droit de ce glissement. Ce mouvement impacte également le chemin piéton et pourrait constituer un risque pour les enjeux situés en dessous : la rue Caguerenard et le poste de transformation EDF.

Une visite sur site en présence des agents de la ville, du service des RTM et du pôle risque de la DTT a été réalisée dès le jour même, il a été constaté :

- à l'amont de l'habitation, plusieurs coulées (éboulis + terres végétales)
- à l'aval de l'habitation, une niche d'arrachement très marquée de 8 mètres de longueur environ

Suite à cette première visite, le service du RTM a mentionné les points suivants dans son rapport (annexe 1) :

- l'affaissement localisé pourrait être lié à la présence d'un axe de circulation des eaux ;
- l'instabilité des terrains autour de l'habitation impose l'évacuation des habitants du bien ;
- la réintégration des habitants ne pourra s'envisager qu'après la réalisation d'une étude géotechnique.

Depuis le 21 novembre 2019, cette maison d'habitation est sous couvert d'un arrêté de péril interdisant l'habitation des lieux en application de l'article L.2212-4 du Code général des collectivités territoriales.

Compte tenu des problématiques de prise en charge de l'étude géotechnique par les différents propriétaires de la zone concernée, la ville s'est portée maître d'ouvrage. *In fine*, le coût de l'étude a été pris en charge par la DTT dans le cadre des études à réaliser pour la mise à jour du PPRN de la commune.

Le bureau d'étude et d'ingénierie Sol Concept a été désigné pour la réalisation de l'étude.

Les principales conclusions (annexe 2) sont les suivantes :

- réaliser des études géotechniques complémentaires ;
- maîtriser les eaux de ruissellement avec la création d'un réseau pluvial sur les terrains en amont et en aval de la maison ;
- conforter les terrains :
 - partie amont : purges et mise en place d'un muret de protection avec grillages
 - partie aval : mise en place d'une paroi clouée

Deux options peuvent être envisagées pour la mise en sécurité du secteur :

1. La sauvegarde de l'habitation avec des travaux de consolidation et de réduction de la vulnérabilité.
2. L'expropriation/acquisition à l'amiable du bien en vue de sa destruction et des travaux de stabilisation du secteur.

En comparant les coûts estimés des deux solutions (annexes 3 et 4), le coût des travaux pour le maintien de l'habitation est supérieur à l'acquisition du bien, sa destruction et la remise en état des terrains (annexe 5 : estimation des domaines).

Il faut noter également que les personnes compétentes de la DDT, par rapport au contexte géologique du secteur, orientent également vers cette solution afin de limiter la réapparition de désordres dans les années à venir.

Enfin, à la suite d'une réunion avec les propriétaires de la maison, ceux-ci ne sont pas opposés à cette orientation (la procédure ne sera donc plus une expropriation mais une acquisition à l'amiable).

Ainsi, la ville s'oriente vers la conclusion de l'acquisition à l'amiable ou de l'expropriation et de la stabilisation du secteur.

La loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement a créé le Fonds de prévention des risques naturels majeurs. Elle vise ainsi à assurer la mise en sécurité des sites libérés d'une occupation humaine incompatible avec l'existence d'un risque naturel. Les conditions d'éligibilité indiquent que les biens situés dans une zone exposée à un aléa naturel, dont les mouvements de terrain, et menaçant gravement des vies humaines, sont concernés.

La réforme 2020 du fonds impose une seule commission annuelle de validation des dossiers (au premier trimestre de 2021).

De ce fait, il est proposé de solliciter l'État au titre du FPRNM pour financer l'ensemble des opérations. Le taux de financement est pris en charge à 100 % pour les études géotechniques complémentaires, l'achat du bien, les frais administratifs liés, la destruction du bien, la remise à nu des terrains ainsi que le drainage des eaux de ruissellement.

Il faut noter que le renforcement des travaux d'équipement des enjeux résiduels (chemin piéton et transformateur EDF) sont susceptibles de n'être pris en charge qu'à hauteur de 50 % (en discussion avec la DREAL à ce jour). Ces éventuels travaux et coûts ne seront connus qu'après réalisation des études géotechniques complémentaires.

Pour information, concernant les propriétaires restants, et selon la situation de leurs reprises des eaux sur leurs parcelles par rapport au PPRNP, 40 % de prise en charge du coût des travaux est possible par le FPRNM dans la limite de 10 % de la valeur vénale du bien.

La ville transmettra à madame la préfète la demande de subvention telle que prévue par l'arrêté du 12 janvier 2005.

C'est pourquoi je vous propose :

- d'autoriser madame le maire ou toute personne désignée par elle, à solliciter auprès de l'État la subvention auprès du FPRNM et d'autoriser la DDT à engager les réflexions ;
- d'autoriser madame le maire ou toute personne désignée par elle, à acquérir à l'amiable ou à exproprier les parcelles BM 199 et 200, et à engager les travaux pour la stabilisation du secteur ;
- d'autoriser madame le maire ou toute personne désignée par elle, à signer une convention avec la DDT pour l'obtention des subventions et le paiement après facturation ou état de situation ;
- d'autoriser madame le maire ou toute personne désignée par elle, à prendre toute disposition et à signer tout acte nécessaire à la demande de subvention.



Mme OGGERO-BAKRI.- Le 21 novembre 2019, un glissement de terrain est survenu au niveau du quartier de Caguerenard. Ce glissement de terrain a impacté une maison d'habitation ainsi que le chemin piéton de Caguerenard et menace également la rue de Caguerenard en amont et le poste de transformation EDF.

À la suite d'une visite sur place le jour même, les services ont pu constater divers problèmes et, de ce fait, il a été pris un arrêté de péril interdisant l'habitation de la maison dans l'attente de la première étude géotechnique.

Pour cette étude, la ville s'est portée maître d'ouvrage. L'étude a été réalisée par le bureau Sol Concept dont les conclusions ont été rendues au mois d'août 2020. Il s'avère qu'il est nécessaire de réaliser des études géotechniques complémentaires, de maîtriser les eaux de ruissellement notamment par la création d'un réseau d'eaux pluviales dans le secteur et d'effectuer des travaux de sécurisation du site pour préserver le fameux chemin de Caguerenard qui fait partie entièrement du patrimoine dignois.

Pour tout ceci, deux options se sont présentées à nous : première option, sauvegarder la maison d'habitation et réaliser des travaux de consolidation ; la deuxième option nous oriente vers l'expropriation ou l'acquisition à l'amiable du bien en vue de sa destruction et de la mise en sécurité du secteur.

À l'étude comparative de ces deux solutions, on peut remarquer que les coûts de la première sont nettement supérieurs à ceux de la seconde option, si bien que nous avons réfléchi avec notamment les propriétaires de la maison et nous avons fait la proposition de l'acquisition à l'amiable. Proposition que les propriétaires ont acceptée puisque la valeur vénale de la maison est estimée à 138 000 euros.

L'acquisition à l'amiable est donc envisagée et nous pouvons solliciter l'État au titre du Fonds de prévention des risques naturels majeurs pour financer l'ensemble des opérations. Ce fonds de prévention, appelé Fonds Barnier, nous permettrait d'avoir un financement à 100 % pour les études géotechniques, l'achat du bien, la destruction du bien et la réalisation du réseau pluvial.

On pourrait également espérer 50 % de subvention pour les travaux de sécurisation du site et du chemin et il serait possible aussi d'avoir 40 % de prise en charge pour les travaux de reprise des eaux pluviales pour les autres propriétés en amont qui sont concernées aussi par le problème.

Mme LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des interventions ?

Oui, Monsieur Reynaud.

M. REYNAUD.- Ce n'est pas une opposition que je compte faire à ce dossier, mais c'est des questions qui m'apparaissent.

Dans un premier temps, pourquoi n'avez-vous pas tenté de faire classer en catastrophe naturelle puisque, d'après ce que je sais, c'est dû aux pluies importantes qu'il y a eu dans les mois précédant le glissement de terrain ?

Ensuite, s'il y a eu des infiltrations d'eau, c'est parce que s'agissant de la voirie, les services compétents n'ont pas tenu compte des surfaces étanches qui sont au-dessus et on a laissé les eaux se déverser à l'aval sans être récupérées. Là il y a peut-être quelque chose à voir du côté de certains fonctionnements.

Ensuite, votre position par rapport à ces malheureux propriétaires est très gentille, c'est bien, le seul problème est celui-ci : en quoi la ville est-elle responsable pour prendre tous ces travaux à sa charge, puisque les désordres arrivent en grande partie sur un terrain

privé et le chemin de Caguerenard qui nous concerne n'est pas très large ? Nous ne sommes responsables que de ce qui se passe à l'aval du chemin de Caguerenard.

Mme OGGERO-BAKRI.- En fait, il ne s'agit pas d'un dossier de catastrophe naturelle, on ne peut pas le qualifier de catastrophe naturelle. C'est la première réponse.

Concernant la question du pluvial, en effet il n'y a pas de réseau pluvial dans le secteur, tout simplement il faut le créer. Si la ville se porte maître d'ouvrage, c'est justement pour pouvoir obtenir ces financements, en sachant que vous dites que cela ne concerne qu'une propriété privée, mais non, c'est les terrains qui entourent cette propriété, mais malheureusement le ruissellement des eaux de pluie n'est pas que sur le terrain de la maison concernée, mais tout autour. Le chemin de Caguerenard certes est un petit chemin, mais il faut le sécuriser, sinon on le ferme, c'est-à-dire plus de promenade jusqu'à la réserve géologique et cela veut dire aussi que l'on met en danger le transformateur EDF qui se trouve en amont. Avec le glissement de terrain, le pan de montagne peut descendre. Il y a de gros travaux à faire et la ville est dans l'obligation de se porter maître d'ouvrage. On ne peut pas laisser faire cela aux propriétaires en sachant que ce sont des coûts extrêmement élevés, vous avez pu voir dans les annexes les estimations, et je dis bien les estimations, s'il le faut cela coûtera beaucoup plus cher.

Quant à M. et Mme Auzet, je peux vous assurer que la proposition de rachat de leur bien était pour eux un soulagement, parce qu'ils n'ont déjà plus l'usufruit de leur maison, mais si l'on venait à leur dire que leur maison ne valait plus rien et que personne ne les dédommageait, ils perdraient tout. Or là, ces personnes avaient l'intention de vendre leur bien depuis déjà quelque temps, ils n'arrivaient pas à le vendre et, tout compte fait, la proposition de 138 000 euros d'estimation des domaines était même au-delà de leurs attentes.

Sur le sujet, les choses sont faites pour stabiliser et sécuriser l'ensemble.

M. CHALVET.- Sans vouloir être redondant par rapport à ce qu'a dit Patrice, je voudrais savoir si en effet on est dans un contexte de catastrophe naturelle, parce qu'on est sur des terrains argileux et donc évidemment on peut imaginer une participation de la ville, mais une intervention de l'État si l'on est dans un phénomène purement naturel. La question qu'on essayait de vous poser est de savoir si l'on avait une part de responsabilité dans ce glissement pour des défauts de drainage des eaux pluviales en amont. Auquel cas, évidemment, la mairie n'a plus que le choix de prendre à charge toutes les conséquences et notamment indemniser ces pauvres gens, ce qu'on peut comprendre.

Ce qu'on veut savoir, c'est qu'elle part peut prendre l'État là-dedans par rapport à un phénomène de catastrophe naturelle ou une responsabilité éventuelle de notre commune. C'est ce qu'on veut faire préciser.

Mme OGGERO-BAKRI.- Sur la première étude, si vous avez lu le compte-rendu, ce sont des suppositions. Il y a eu de fortes pluies en octobre, le terrain a commencé à glisser à ce moment-là, la pluie en effet n'a rien à voir avec le problème du réseau pluvial, c'est tout simplement la colline, l'eau descend de la colline. Les études complémentaires vont nous permettre de faire la part de tout ceci et nous verrons en fonction de ces études quels sont les travaux à faire par la suite. Il y a encore beaucoup d'incertitudes, je vous l'accorde, à ce stade.

Via le Fonds Barnier, on peut déjà être financé à une hauteur assez élevée pour ces travaux ; nous verrons en fonction des résultats des études. C'est surtout la préservation du site et éviter les risques en amont.

Mme LE MAIRE.- Je vous propose de passer au vote.

LA DELIBERATION N° 5, MISE AUX VOIX,
EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

□□□□

6. CREATION D'UN CHEMINEMENT PIETONNIER VERS LE FUTUR GYMNASSE DU COLLEGE BORRELY ET REAMENAGEMENT DU SQUARE FREDERIC FREDERIC MISTRAL - MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur Michel BLANC rapporte :

Par délibérations n° 17 du 30 mars 2017 et n° 9 du 22 février 2018, le conseil municipal s'est prononcé favorablement à la réalisation du cheminement piétonnier vers le futur gymnase du collège Gassendi et le réaménagement du square Frédéric Mistral.

Cette opération était estimée à 240 000 € HT. Des demandes de subventions avaient alors été faites auprès du conseil régional et de l'État. La région a bien notifié son aide en juin 2018 de 84 000 € telle que prévue initialement et la commune avait mis en suspens la demande d'aide auprès de l'État compte tenu des retards pris par le conseil départemental pour la réalisation du gymnase.

Aujourd'hui, l'état d'avancement des travaux du gymnase nous permet de réactiver le dossier de demande de subvention auprès de l'État pour la réalisation de notre opération. Toutefois, une nouvelle estimation des travaux à réaliser a été faite. Les travaux sont estimés dorénavant à 251 938 € HT.

Aussi, il vous est proposé de modifier le plan de financement prévisionnel de la manière suivante :

Plan de financement initial

	Montant HT	Participation
État (DETR)	100 614 €	41,92 %
Conseil régional PACA (CRET)	84 000 €	35 %

Autofinancement	55 386 €	23,08 %
Total	240 000 €	100 %

Plan de financement final

	Montant HT	Participation
État (DETR)	109 791 €	43,5785 %
Conseil régional PACA (CRET)	84 000 €	33,3415 %
Autofinancement	58 147 €	23,0800 %
Total	251 938 €	100,0000 %

Aussi, il vous est proposé :

- d'approuver le nouveau plan de financement prévisionnel ;
- d'autoriser madame le maire ou son représentant à solliciter les subventions le plus élevées possible auprès de l'État au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2021 ;
- d'autoriser madame le maire ou son représentant à signer tout document afférent à l'exécution et au suivi de cette opération ;
- de dire que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2021.



M. BLANC. - Merci, Madame le Maire. Bonjour à tous.

Pour ces deux délibérations, je suis très heureux d'annoncer que la ville de Digne bouge, elle avance, on continue. Ce ne sont pas des projets qui arrivent comme ça sur le fil, comme je l'ai entendu, ce sont des projets qui sont déjà bien lancés.

Pour continuer notre programme de travaux pour le devenir du square Frédéric Mistral, nous devons réactiver cette opération qui, je le rappelle, a été présentée au conseil municipal en mars 2017 et en février 2018 (il y a deux délibérations) et qui portait sur le devenir du square Frédéric Mistral en lien avec le nouveau gymnase.

La commune, compte tenu du retard pris par le conseil départemental (on ne savait pas encore quand cela allait commencer et quand cela allait se terminer), avait suspendu la demande d'aide auprès de l'État (DETR). Aujourd'hui, on a vu que les travaux d'avancement étaient bien engagés, c'est le moment de réactiver ce dossier. Aussi nous avons fait un nouveau budget estimatif et final qui est de 251 938 euros hors taxes.

Aussi nous vous proposons dans cette délibération de modifier le plan de financement initial de la manière suivante : il passe à 109 791 euros au titre de l'État (DETR), à 84 000 euros pour le conseil régional (CRET), soit un autofinancement pour la ville de 58 147 euros pour un total de l'opération de 251 938 euros.

Je vous rappelle qu'en ce qui concerne ce square, il s'agissait d'un réaménagement de l'espace arboré afin que celui-ci soit la porte d'entrée du complexe en cours et devienne un lieu de convivialité arboré et sportif.

Mme LE MAIRE.- Y a-t-il des interventions ?

Oui Monsieur.

M. REYNAUD.- Vous nous demandez d'approuver un plan de financement, c'est bien, le seul problème c'est que ce financement doit s'appuyer sur des données techniques, pratiques. J'aurais bien aimé, pour pouvoir me prononcer là-dessus, avoir des plans, un projet. Là on me demande de dépenser de l'argent et je ne sais pas ce qu'on va faire avec. Comme j'ai déjà été échaudé par certains de vos aménagements, je me méfie un peu.

M. BLANC.- Nous avons un pré-projet, nous avons déjà fait un cahier des charges et nous allons lancer le marché de maîtrise d'œuvre.

Vous savez comment est fait le square Frédéric Mistral, on ne va pas couper les arbres, on va au contraire les conserver. Ce sera un lieu de convivialité arboré et sportif, avec un espace de repos, pique-nique, et il y aura des jeux pour enfants.

M. REYNAUD.- Monsieur Blanc, ce que nous voudrions c'est un plan, quelques feuilles qui décrivent tout cela. C'est bien, tout ce que vous allez faire.

M. BLANC.- On pourra vous faire passer un plan qui va peut-être encore une fois évoluer aussi en fonction de l'étude qui viendra derrière. Mais nous avons déjà un cahier des charges où nous avons noté ce que nous voulons mettre en place.

M. REYNAUD.- Pour me prononcer, j'aurais eu besoin de voir ce cahier des charges et de voir un plan, l'esquisse, quelque chose. Dans l'état actuel des choses, je ne peux que voter non.

M. BLANC.- Cela pourra vous être présenté.

Mme LE MAIRE.- Attention, c'est une demande de subvention.

M. REYNAUD.- Bien sûr.

M. BLANC.- C'est dans le cadre de cette subvention que la maîtrise d'œuvre va nous proposer un plan. Bien sûr on lui dit ce que l'on veut, mais le plan final sera proposé après et on prendra des décisions. C'est une demande de subvention pour l'instant.

Mme REYNAUD.- Non : « modification du plan de financement et demande de subvention ».

M. BLANC.- Oui, parce qu'on l'avait déjà présenté avec une certaine valeur, c'est sûr qu'un an après, voire un peu plus, ça change, c'est pour cela qu'on refait le plan de financement.

Mme LE MAIRE.- On essaie d'avoir encore plus de financement. Pour l'instant, c'est cette démarche-là.

M. BLANC.- Bien sûr, c'est une démarche pour obtenir des subventions.

Mme LE MAIRE.- Madame Gally, puis la question de Mme Baudoui.

Mme GALLY.- Merci.

Serait-il possible d'envisager que ce cheminement piétonnier ne s'arrête pas simplement au niveau du collège mais puisse bénéficier aussi aux personnes âgées qui résident à la Reine Beatrix, la maison de retraite qui est à proximité aussi, parce qu'il y a peu de trottoirs praticables pour des personnes qui ont des difficultés de mobilité et ce serait une bonne idée de le prolonger quelques centaines de mètres peut-être.

Mme LE MAIRE.- Madame Baudoui, votre intervention ?

Mme BAUDOUI.- Monsieur Reynaud, je voulais m'adresser à lui en particulier, vous savez, on a de la chance aujourd'hui, on a au moins des chiffres et quelque chose qui a un lointain rapport avec ces chiffres.

Vous avez sagement entretenu, je vous le rappelle, Monsieur Blanc, le 24 août ici même, quand il s'est agi de la même dépense, parce que c'est le même montant, on n'était pas au courant mais on a eu droit de votre part à un « mais si, on en a parlé avant » et quand on vous a demandé sur quelle décision et quelles explications vous vous positionniez, il n'y en a jamais eu, et je vous le dis tout de suite, vérification faite auprès aussi des services préfectoraux.

Je tiens donc à votre disposition, puisque l'habitude est ici d'enrober, de détourner quand il y a des accusations et des questions très précises, le but est d'essayer d'éloigner et d'enfumer, excusez-moi, mais c'est l'expression qui me vient dans un premier temps.

Et concernant, Madame, l'exonération de la CFE, cela a été même reproduit sur les sites publics.

Mme LE MAIRE.- Stop ! Vous n'êtes plus sur le sujet. Non, Madame, je vous arrête, vous n'êtes plus sur le sujet.

Mme BAUDOUI.- Les accusations sont toujours les mêmes en l'occurrence, et y compris sur l'espace public concernant notre action pour les commerçants...

Mme LE MAIRE.- Stop !

Mme BAUDOUI.- Réaménagement du square Frédéric Mistral, c'est ce qui manifestement a été à l'origine de la confusion entretenue avec le projet d'aménagement piétonnier que vous avez organisé hors clous légaux, volontairement, et à hauteur de la même somme, entre le haut du boulevard Gassendi et le fameux parking de l'usine à gaz.

En l'occurrence j'espère que nous n'aurons pas encore de disparition de places de parking, puisqu'en l'occurrence on nous avait dit, toujours ce 24 août, qu'il y aurait simplement 7 places de parking en moins, or j'en ai compté 16 plus 4, cela fait 20 de moins. Là par contre, c'est une habitude entre ce que vous dites et le résultat, il y a toujours malheureusement un fossé.

Mme LE MAIRE.- Je crois que c'est entre ce que l'on dit et tout ce que vous déformez, et je pense qu'il faut que vous appreniez...

Mme BAUDOUI.- Je ne déforme rien, Madame, j'ai toujours prouvé tout ce que j'ai dit.

Mme LE MAIRE.- Madame, c'est hors propos. C'est marrant, vous n'acceptez pas la critique. Vous aimez bien canarder, mais vous n'appréciez pas du tout la critique.

Il faut que vous appreniez ce que c'est qu'un marché à bons de commande. Un marché à bons de commande. Et ce n'est pas du tout de la manipulation, c'est la stricte vérité, sur le cheminement piétonnier qui arrive de la Grande Fontaine, c'est un marché à bons de commande, Madame.

Je donne la parole à Gilles Brest.

M. BREST.- J'ai bien compris qu'il s'agissait d'un plan de financement différent. Je sais bien que ce que je vais dire est un peu à côté, mais je m'adresse à M. Blanc sur la qualité écologique de ces travaux. On a voté il n'y a pas très longtemps une motion concernant l'état d'urgence climatique, il faut s'y mettre. Les travaux maintenant doivent tenir compte de cela, en particulier par rapport à l'absorption de l'eau et la possibilité encore une fois qu'on ne bétonne pas partout et qu'on ne rende pas les sols complètement artificiels. Je vous avais un peu interpellé là-dessus en commission. Nous serons très attentifs à cela, on interviendra d'ailleurs en fin de ce conseil si on nous l'autorise, pour revenir sur le sujet de la déclaration d'état d'urgence climatique dont on voudrait quand même avoir régulièrement des bilans, en tout cas des échanges.

M. BLANC.- Rassurez-vous, on ne va pas faire du béton dans le square Frédéric Mistral, il y a une allée centrale.

Je voudrais répondre à Mme Gally qui posait la question sur le trottoir qui descend tout le long : dans le cadre de ce marché, c'est le conseil départemental qui tiendra compte de toute cette partie-là, donc effectivement le trottoir sera repris et c'est le conseil départemental qui l'a dans son marché. Une grande partie : du gymnase jusqu'à l'avenue Paul Martin, toute cette partie-là, à partir de leurs travaux.

Mme LE MAIRE.- Je vous propose de passer au vote sur cette délibération.

LA DELIBERATION N° 6, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE
MOINS 8 ABSTENTIONS (M. CHALVET - Mme MAGAUD - M. REYNAUD -
Mme HONNORAT - M. PILMANN - Mme BAUDOUI - Mme RAPONI - M. CATILLON

□□□□

7. REAMENAGEMENT DE LA RUE CAPITAINE ARNOUX : DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur Michel BLANC rapporte :

La rue du Capitaine Arnoux permet de rejoindre le boulevard Victor Hugo et l'avenue Paul Martin. Elle constitue un tronçon de la déviation du trafic poids lourds de la commune. Composée de deux voies de circulation et de deux trottoirs de faible largeur, le trafic y est intense. Par ailleurs,

l'étroitesse des trottoirs procure un sentiment d'insécurité aux piétons frôlés par les poids lourds, les cyclistes pouvant partager ce même sentiment.

La parcelle AD 507 bordant cette voie dispose d'un emplacement réservé et peut permettre de réaliser un réaménagement permettant aux modes actifs (marche, vélo) de circuler en sécurité.

Ainsi, le projet de réaménagement comprend :

- deux voies de circulation d'une largeur minimale de 3 mètres chacune
- une piste cyclable à double sens d'une largeur de 2 mètres
- un trottoir de 1,40 mètre au moins de part et d'autre de l'aménagement
- un large îlot vert, arboré et planté, intégrant l'éclairage de la voie et séparant la chaussée de la piste cyclable
- la réalisation d'un mur de soutènement bordant le trottoir nord permettant de récupérer la future altimétrie de la parcelle AE 294 et la rue Capitaine Arnoux nouvellement aménagée.

Le budget prévisionnel de cette opération s'élève à 642 280,50 € HT et peut faire l'objet d'une subvention de l'État au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux. Toutefois, compte tenu que le projet comporte des travaux relevant de la compétence de la communauté d'agglomération (éclairage public et réseaux d'eaux pluviales), il convient de soustraire les coûts correspondants, à savoir 45 395 € HT.

In fine, l'assiette de travaux subventionnable par la DETR est estimée à 596 885,50 € HT.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

	Montant HT	Participation
État (DETR)	200 000,00 €	50,00 % plafonné à 200 000 €
Autofinancement	396 885,50 €	66,50 %
Total	596 885,50 €	100,00 %

Aussi, au vu de cet exposé, il vous est demandé :

- d'approuver le principe de réaliser cette opération ;
- d'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessus ;

- d'autoriser madame le maire ou son représentant à solliciter la subvention la plus élevée possible auprès de l'État au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux ;
- d'autoriser madame le maire ou son représentant à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération ;
- de dire que les crédits pour la réalisation de cette opération seront complétés au budget 2021.

◆◆◆

M. BLANC.- Il s'agit encore d'une demande de subvention.

Vous n'êtes pas sans savoir que la rue du capitaine Arnoux, qui rejoint le boulevard Victor Hugo et l'avenue Paul Martin, fait partie de la déviation du trafic poids lourds de notre commune. Cette rue fait face à un fort trafic avec des trottoirs non adaptés aux piétons, aux poussettes d'enfants, aux PMR et aux cyclistes.

Nous avons, lors de l'arrivée de Domitys et bien avant le démarrage de leur construction, procédé à un emplacement réservé qui nous permet aujourd'hui de proposer un réaménagement optimal de cette voie.

Ce projet, qui va aussi contribuer à la relance économique dont on a bien besoin à l'heure actuelle, comprendra :

- deux voies de circulation d'une largeur minimale de 3 mètres chacune
- une piste cyclable à double sens d'une largeur de 2 mètres
- un trottoir de 1,40 mètre de part et d'autre de l'aménagement
- un petit îlot vert, arboré et planté, intégrant l'éclairage de la voie et séparant la chaussée de la piste cyclable
- un mur de soutènement qui permettra de récupérer la future altimétrie de la parcelle Domitys à cette nouvelle voie ainsi réaménagée

Le budget d'aménagement s'élève à 642 280,50 euros hors taxes et pouvait faire l'objet d'une dotation de l'État au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux). Comme ce projet comporte des travaux relevant de l'agglomération, je parle de l'éclairage public et du réseau d'eau pluviale, nous devons le soustraire à ces coûts qui correspondent pour PAA à 45 385 euros hors taxes.

Ainsi le plan de financement prévisionnel qui vous est proposé dans cette délibération est maintenant de 596 885,50 euros avec un montant de DETR de 200 000 euros et un autofinancement de la commune de 396 885,50 euros.

Mme LE MAIRE.- Y a-t-il des questions ?

Oui, Monsieur Reynaud.

M. REYNAUD.- Deux remarques qui sont aussi des questions.

À qui la parcelle sur laquelle la chaussée va s'agrandir appartient-elle ?

M. BLANC.- Nous sommes maintenant propriétaires. On a pris plus de 2 mètres sur toute la longueur, c'est passé entre les mains d'un notaire et nous en sommes propriétaires. Nous allons mettre un mur qui va nous permettre de prendre l'altimétrie et de profiter de cela pour élargir cette avenue. Cela a été fait exprès quand Domitys est arrivé, on a su qu'ils venaient, on avait déjà ce projet d'élargir la route, on a donc préparé cette demande et cela a été accordé. Nous en sommes donc propriétaires.

M. REYNAUD.- D'accord.

Autre question, parce que je n'ai pas bien compris votre description : vous parlez d'une piste cyclable à double sens, est-ce que la piste cyclable sera d'un seul côté ?

M. BLANC.- Elle sera d'un seul côté.

Mme REYNAUD.- On voit que vous ne faites pas souvent du vélo en ville. Ce sera impossible à pratiquer à vélo.

Mme LE MAIRE.- Il y avait une intervention de Gilles Brest.

M. BREST.- On parle du vélo à la place du parking, ce n'est pas mal.

Le problème est que pour les pistes cyclables bidirectionnelles, c'est ce que vous proposez, ce qui est recommandé par la Fédération française de cyclotourisme et tous les intéressés par les aménagements urbains en termes de pistes cyclables, c'est au moins 2,50 mètres ; recommandé 3 mètres, minimum 2,50 mètres pour une bidirectionnelle. Deux mètres, ce n'est pas praticable pour des voies à échange comme ça.

M. BLANC.- C'est 2,50 mètres.

M. BREST.- C'est 2,50 mètres, conseillé 3 mètres ; 2,50 mètres, c'est la concession. Ce qui est un peu dommage, je fais une remarque là-dessus, c'est que dès qu'on s'adresse au vélo, c'est toujours moins. En général on veut bien faire des choses pour les vélos, mais le minimum. Là, c'est assez intéressant parce qu'on voit que c'est le strict minimum, on est en dessous du minimum d'ailleurs, pour la praticité de ces voies.

Soit on passe à 2,50 mètres et nous sommes favorables au projet...

M. BLANC.- Nous sommes à 2,50 mètres dans le cadre de ce projet.

M. BREST.- Il est indiqué « une piste cyclable à double sens d'une largeur de 2 mètres ».

M. BLANC.- C'est une erreur, on vient de me le dire, on a le plan à 2,50 mètres.

M. BREST.- Madame Pastor, vous le confirmez ?

Mme PASTOR.- Je confirme 2,50 mètres.

M. BREST.- Alors c'est autre chose. Voyez, c'est important, je ne parle pas d'inconscient mais c'est marrant quand même, dès qu'on parle du vélo, c'est toujours un peu moins.

M. BLANC.- Là ce n'est pas le cas.

Mme LE MAIRE.- Je vais répondre à cela, parce que ce que j'ai découvert maintenant que l'on travaille sur les pistes cyclables, c'est que tout ce qui a été fait par le passé dans la ville de Digne-les-Bains sur les pistes cyclables, ce n'est pas des pistes cyclables. La ville de Digne-les-Bains n'en a pas du tout, sauf un tout petit bout, je ne sais plus si c'est vers les pompiers, etc. Vous me parlez toujours de pistes cyclables, mais mes prédécesseurs ne l'ont pas fait. Nous, nous nous y mettons progressivement. Maintenant on a appris, à force de chercher pour faire les choses, le jour où j'ai découvert que l'on n'avait pas une piste cyclable le long de la Bléone ; je ne sais plus comment on appelle cela, cela porte un autre nom.

Madame Gally.

Mme GALLY.- Ma question précédente est peut-être résolue par cette voie de circulation qui va peut-être permettre enfin aux personnes à mobilité réduite qui sont vers Notre-Dame-du-Bourg de circuler, puisque je vois qu'il va y avoir un trottoir, peut-être qu'elles pourront enfin accéder au centre-ville confortablement.

Mme LE MAIRE.- Deux questions de Mme Baudoui et Mme Honnorat et après on arrête les débats sur cette délibération.

Mme BAUDOUI.- J'aimerais bien savoir sur quel linéaire on se base, parce que la somme est quand même très importante. J'aurais bien aimé connaître le linéaire intéressé par l'opération.

Concernant les pistes cyclables, je suis surprise, Monsieur Brest, puisqu'il s'agissait de M. Berrod qui avait en charge ces constructions sous la mandature du prédécesseur de Mme Granet. Madame Granet qui d'ailleurs était au courant des différents projets.

Mme LE MAIRE.- Je suis au courant de tout, moi !

Mme BAUDOUI.- Évidemment, vous étiez au conseil, vous avez fait vos courses pour faire la liste que vous avez menée en 2014, souvenez-vous.

Mme LE MAIRE.- Oui, la liste au Papa Noël, c'est d'actualité.

Mme BAUDOUI.- Et de 2014 à maintenant, qu'avez-vous fait pour les pistes cyclables sinon rien ?

Mme LE MAIRE.- On avait dit, on est transparent, que sur le premier mandat ce n'était pas possible et qu'on le ferait au deuxième mandat parce qu'on phase.

Madame Honnorat, et ensuite Michel répondra sur le linéaire.

Mme HONNORAT.- Je remarque une chose, c'est que vous êtes très inspirés quand même par les informations de « Terre dignoise », parce que les pistes cyclables, nous en avons parlé dans notre programme et, depuis, vous êtes très inspirés.

Mme LE MAIRE.- C'est sûr qu'on n'est inspiré que par vous !

Mme HONNORAT.- Souvent par nous, parce qu'on remarque que vous copiez beaucoup de choses que nous avons mises dans notre programme.

Mme LE MAIRE.- Vous pourrez venir voir les services, on était déjà là avant et on avait déjà commencé plein de choses.

Mais on sait que vous êtes les meilleurs, il n'y a pas de souci.

M. BLANC.- Pour répondre, c'est 150 mètres, cela va du boulevard jusqu'au rond-point. Il faut savoir que notre idée n'est pas de nous arrêter là pour la piste cyclable mais de continuer. On part de Saint-Jean-Chrysostome et on voudrait continuer. C'est une voie qui sera certainement à reprendre très bientôt. Ce que l'on fait dans cette idée de prolonger, c'est d'avoir exactement la même configuration et d'aller beaucoup plus loin. Ce n'est qu'un petit bout que l'on fait, on essaye de le faire dans les règles de l'art en tenant compte des cyclistes, des PMR, etc., mais notre but est d'avoir une continuité.

Mme LE MAIRE.- J'ai dit qu'on passait au vote, on passe au vote.

Bon, allez, Pierre.

M. CATILLON.- Juste préciser que s'agissant des pistes cyclables, je pense que toutes les listes aux dernières municipales en parlaient.

Deuxième point, si on peut détendre l'atmosphère cinq minutes, remercier le technicien qui vient pendant cinq minutes de galérer à déplacer le chauffage pour qu'on ait tous un peu moins froid, vu que visiblement le bruit dérangeait certains. Merci, Monsieur.

Mme LE MAIRE.- Tout à fait. Nous passons au vote.

LA DELIBERATION N° 7, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE
MOINS 6 ABSTENTIONS (M. CHALVET - Mme MAGAUD - M. REYNAUD -
Mme HONNORAT - M. PILMANN - Mme BAUDOUI)

□□□□

8. CENTRE CULTUREL RENE CHAR : ACTION ET DEVELOPPEMENT CULTURELS 2021 - DEMANDE DE SUBVENTION

Madame Martine THIEBLEMONT rapporte :

La ville de Digne-les-Bains articule ses orientations politiques sectorielles en matière culturelle autour de quatre axes :

- trouver à chacun un espace de perception et d'expression au travers de la diffusion du spectacle vivant et de l'action culturelle ;
- soutenir et accompagner les pratiques amateurs en intensifiant leur visibilité et au travers de nouveaux lieux de diffusion (La Gravière, parc Louis Jouvét...);

- soutenir et accompagner la création artistique au travers de résidences d'artistes et d'ateliers et accentuer la médiation auprès de différents publics (scolaires, publics dits « éloignés ») ;
- favoriser et accompagner l'expression artistique locale l'expression artistique locale.

Dans cette dynamique et par sa politique de création, de formation, de sensibilisation et de diffusion, le centre culturel René Char est un des lieux essentiels de l'expression artistique et culturelle du département des Alpes-de-Haute-Provence.

Son projet culturel se développe autour de trois objectifs :

- faciliter l'accès au plus grand nombre, entre autres, par des actions de proximité, par une politique tarifaire adaptée et par une volonté de partenariat avec les structures institutionnelles ou associatives ;
- mener un travail d'initiation et de sensibilisation des publics aux différentes formes de création artistique en les situant comme acteurs de cette création et non simples consommateurs ;
- élargir les publics par un travail de proximité, de transversalité et de passerelles entre les lieux, les domaines, les structures.

Quant au projet artistique, il repose sur la conviction que la culture et l'art ne doivent pas être considérés comme un privilège mais comme un bien à partager par tous.

Il a pour ambition de rapprocher de la création artistique les populations qui en sont éloignées et, dans le même élan, rassembler ceux qui se sont déjà approprié les démarches artistiques.

La saison culturelle

La ville de Digne-les-Bains développe :

- une politique de soutien et de diffusion du spectacle vivant à travers la saison culturelle du centre culturel René Char qui offre une exigence artistique et donne la place qui leur revient aux artistes régionaux ;
- une politique de sensibilisation aux pratiques artistiques et culturelles ;
- une politique tarifaire permettant une démocratisation culturelle ;
- une politique de soutien à la création et aux artistes au travers notamment des résidences d'artistes ;
- une politique de soutien et d'accompagnement des artistes locaux, qu'ils soient professionnels reconnus ou amateurs à travers le Off.

Le festival EJ@MSLIVE édition 2021

L'édition 2021 reste fidèle à sa formule initiale qui conjugue rencontres autour de moments de musique partagés et expériences scéniques. Les nouvelles technologies sont une composante indissociable du festival et un stage de MAO, donnant lieu à une prestation scénique en début d'été, est proposé à tous, permettant de s'immerger dans un processus de composition collective avec, au service de l'instrument quel qu'il soit, les plus récents outils audionumériques.

Outre les spectacles proposés, EJ@MSLIVE s'articule autour d'éléments qui lui confèrent son caractère original :

Des rencontres avec les artistes et son principe associé qu'est l'« EJ@M », exercice permettant à des musiciens amateurs d'être invités sur scène par les artistes programmés autour de titres travaillés collectivement. De cette façon, les guitaristes amateurs que nous appelons les « EJ@MMERS » peuvent interpréter le fruit de leur travail sur scène, accompagnés par les artistes eux-mêmes. À la fin du festival, un tirage au sort leur permet de gagner du matériel offert par nos partenaires/sponsors (pédales, accessoires...).

Un stage de musique assistée par ordinateur permet également chaque année à un groupe de stagiaires d'intégrer la programmation à travers une prestation scénique.

Actions d'éducation artistique et culturelle/Lumen

Les actions s'articulent autour :

- d'ateliers d'éducation artistique et culturelle : ateliers créatifs du mercredi ; ateliers multimédia avec les établissements scolaires et les accueils collectifs de mineurs ; ateliers multimédia en partenariat avec les établissements culturels de la commune, ateliers rencontres artistiques ;
- d'ateliers d'éducation artistique et culturelle en lien avec la saison culturelle ;
- d'ateliers théâtre.

Le centre culturel René Char confie à la compagnie Totem la mise en place, l'encadrement et l'animation de trois ateliers théâtre.

Trois ateliers hebdomadaires se déroulent au centre culturel René Char :

- un atelier enfants (8-11 ans) d'une durée d'une heure et quart
- un atelier préados (12-14 ans) d'une durée d'une heure et demie

- un atelier ados (15-18 ans) d'une durée de deux heures

Ces projets sont estimés à un coût global (artistique, technique, communication et personnel) de 286 600 €.

Dans le cadre de la mise en place de cette action, il vous est proposé d'autoriser madame le maire ou son représentant à solliciter auprès du conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence, la subvention comme indiquée ci-dessous et à signer tous documents s'y référant :

- conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence : 50 000 €.



Mme THIEBLEMONT.- Je l'ai déjà affirmé et je le dirai toujours, la culture a besoin plus que jamais d'une place de premier choix dans notre monde actuel.

C'est pourquoi la ville de Digne-les-Bains, à travers le centre culturel René Char, articule sa politique culturelle autour de quelques grands axes, objectifs et projets.

Je ne vous lirai pas tout le détail de ces actions qui sont faites, vous les avez sous les yeux, vous les avez lues je suppose. Ces projets sont estimés à un coût global (artistique, technique, communication et personnel) de 286 600 euros. Nous demandons 50 000 euros au conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence.

Mme LE MAIRE.- Merci, Martine.

Y a-t-il des interventions ? Oui Madame.

Mme BAUDOUI.- Nous avons eu une année malheureusement très particulière, je dis souvent qu'on nous a volé notre année 2020. En l'occurrence, qu'est-il advenu de toutes ces sommes qui avaient été obtenues et qui n'ont pas été utilisées, puisque l'on repart en fait sur des demandes de subventions sur des sommes quand même assez importantes ? Jusqu'à preuve du contraire d'ailleurs, il y a même un spectacle qui vient d'être encore annulé au mois de janvier. Quid de ces fameuses subventions qui ont été versées aux associations et qui n'ont pas été utilisées ?

Mme THIEBLEMONT.- Il n'est pas question de subventions aux associations pour l'instant, il est question de demande de subvention au conseil départemental. Votre question n'est pas en lien avec ce que je viens de dire.

Mme LE MAIRE.- Y a-t-il d'autres interventions ?

Oui, Monsieur Reynaud.

M. REYNAUD.- Là comme dans un dossier précédent, on manque de matière, on ne sait pas exactement ce qui va se faire. Oui il y a des choses, je sais, c'est bien, c'est gentil. Merci.

Mme LE MAIRE.- Il faut lire la délibération.

Nous passons au vote.

LA DELIBERATION N° 8, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A LA MAJORITE
1 VOIX CONTRE (Mme BAUDOUI) ET 5 ABSTENTIONS (M. CHALVET - Mme MAGAUD
- M. REYNAUD - Mme HONNORAT - M. PILMANN)

□□□□

9. MUSEE GASSENDI : PARTICIPATION AU PROJET LEADER

Madame Martine THIEBLEMONT rapporte :

La ville de Digne-les-Bains souhaite promouvoir les activités touristiques de son territoire dans le respect d'un modèle durable. Les activités de découvertes de l'art en pleine nature font partie de ce modèle.

Dans le cadre du projet Leader « Art dans la nature dans les géoparc », en lien avec le géoparc des Monts d'Ardèche et l'Unesco/Géoparc de Haute-Provence, le musée Gassendi souhaite mettre en place différentes actions :

- formation des intervenants, acteurs économiques du territoire (guides accompagnateurs, hébergeurs...), à l'art contemporain ;
- communication et lancement de la marque « Les sommets des mers » pour qualifier la collection d'œuvres en pleine nature, incluant l'identité visuelle, un catalogue des collections d'art dans la nature et un topoguide pratique bilingue pour accompagner les visiteurs européens dans la découverte des circuits d'art dans la nature.

Le musée Gassendi (musée de France) possède une grande partie de la collection d'œuvres contemporaines dans la nature. Ce sont donc les compétences du musée Gassendi qui seront valorisées et utilisées dans le cadre du portage technique de ce projet.

L'ensemble de ses actions est évalué à 60 000 €, financés à 90 % par le projet Leader (soit 54 000 €) et 10 % par la ville de Digne-les-Bains (6 000 €) selon le plan de financement ci-dessous :

Action	Montant TTC	Leader	Ville de Digne-les-Bains
Formation des intervenants (à l'art contemporain pour les médiateurs spécialisés) : tronc commun et modules	12 000 €	10 800 €	1 200 €
Identité visuelle Sommets des Mers	12 000 €	10 800 €	1 200 €
Catalogue des collections Sommets des Mers	18 000 €	16 200 €	1 800 €

TOPO guide Sommets des Mers	18 000 €	16 200 €	1 800 €
Total	60 000 €	54 000 €	6000 €

Ceci exposé, il vous est donc proposé :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessus ;
- d'autoriser madame le maire ou son représentant à solliciter les subventions auprès des différents services et du programme Leader au meilleur taux possible pour le projet « Art dans la nature dans les géoparcs » ;
- d'autoriser madame le maire ou son représentant à signer tout document afférent à la mise en œuvre et au suivi de ces projets.

◆◆◆

Mme THIEBLEMONT.- Je sais qu'il y a dans cette salle des amateurs d'art contemporain et d'art dans la nature, même si certaines œuvres ne font pas l'unanimité comme par exemple celle qui est sur la montagne du Cousson. Je ne doute pas qu'ils seront favorables à ce rapport dans ces temps où nature et culture ont plus que jamais une place prépondérante. C'est pourquoi la ville de Digne-les-Bains souhaite promouvoir les activités touristiques de son territoire, dans le respect d'un modèle durable.

Dans le cadre du projet Leader « Art dans la nature dans les Géoparcs » en lien avec le Géoparc des Monts d'Ardèche et l'Unesco Géoparc de Haute-Provence, le musée Gassendi souhaite mettre en place différentes actions :

- la formation d'intervenants, acteurs économiques du territoire (guides accompagnateurs, hébergeurs, etc.) à l'art contemporain ;
- communication et lancement de la marque « Les sommets des mers », un catalogue des collections d'art dans la nature et un topoguide pratique bilingue.

Le musée Gassendi (musée de France) possède une grande partie de la collection d'œuvres contemporaines dans la nature, ce sont donc les compétences du musée Gassendi qui seront valorisées et utilisées dans ce projet.

L'ensemble de ces actions sont évaluées à 60 000 euros et seront financées à 90 % par le projet Leader et à 10 % par la ville de Digne-les-Bains.

Mme LE MAIRE.- Y a-t-il des questions ? Oui, Monsieur Reynaud.

M. REYNAUD.- Je suis pour qu'on développe l'art, l'art contemporain, la culture, la culture et la nature, l'art dans la nature, etc., oui, le seul problème c'est que là aussi je n'ai pas de descriptif, par contre j'ai une observation : ce que certains appellent une œuvre d'art qui est au Cousson, sur la barre au pied du Cousson, si c'est ça l'art contemporain et si c'est ça qu'on veut nous faire financer, j'y suis complètement opposé.

Vous voyez de quoi je parle ? Cela vous fait beaucoup rire, mais moi ça ne me fait pas rire du tout.

Mme LE MAIRE.- C'est ce que Martine a dit au début.

Mme THIEBLEMONT.- C'est bien pour cela que je l'ai signalé dans la présentation de cette délibération, parce que je sais que tout le monde n'est pas d'accord.

M. REYNAUD.- Ce n'est pas une histoire d'être d'accord ou pas ; quand on dépense l'argent public de cette façon, c'est scandaleux.

Mme THIEBLEMONT.- Il y en a d'autres qui apprécient et eux sont contents.

M. REYNAUD.- Il faudrait que je lise un peu leur littérature à ces gens-là.

Mme LE MAIRE.- S'il n'y a pas d'autres interventions, je vous propose de passer au vote.

LA DELIBERATION N° 9, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A LA MAJORITE
6 VOIX CONTRE (M. CHALVET - Mme MAGAUD - M. REYNAUD -
Mme HONNORAT - M. PILMANN - Mme BAUDOUI)



10. ARCHIVES COMMUNALES : TRAVAUX DE RESTAURATION 2021

Madame Martine THIEBLEMONT rapporte :

Depuis 2001, dans le cadre de sa mission première qui est la conservation du patrimoine écrit de notre ville, le service des archives communales mène un plan de restauration annuel des documents conservés dans ses fonds.

Les registres de délibérations du conseil de la communauté de Digne antérieurs à la Révolution française font l'objet d'un effort particulier depuis 2019.

Celui-ci se poursuivra en 2021 avec la restauration de deux volumineux registres des années 1595-1604 (BB 51) et 1769-1780 (BB 66) qui recevront également chacun une nouvelle reliure plein cuir, pour un coût total de 4 153,70 € hors taxes.

Ces travaux ont reçu un avis favorable de monsieur le directeur des archives départementales et peuvent faire l'objet d'une subvention de la part du ministère de la Culture (DRAC PACA).

Ceci exposé, je vous demande :

- d'approuver ces travaux de restauration ;

- d'autoriser madame le maire ou son représentant à solliciter la subvention la plus élevée possible auprès du ministère de la Culture ;
- d'autoriser madame le maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ces travaux.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2021.

◆◆◆

Mme THIEBLEMONT.- Vous n'ignorez pas comme moi que la mémoire, le patrimoine ainsi que leur protection et conservation sont essentiels et pour nous prioritaires.

C'est pourquoi le service des archives communales mène un plan de restauration annuelle des documents conservés dans ses fonds. Ce plan se poursuivra en 2021 avec la restauration de deux volumineux registres des seizième et dix-huitième siècles qui recevront également chacun une nouvelle reliure plein cuir, pour un coût total de 4 153,70 euros hors taxes.

Ces travaux ont reçu un avis favorable de monsieur le directeur des archives départementales et peuvent faire l'objet d'une subvention du ministère de la Culture.

Mme LE MAIRE.- Y a-t-il des questions ? [*Pas de questions*] Nous passons au vote.

LA DELIBERATION N° 10, MISE AUX VOIX,
EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

□□□□

11. DEMANDE DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU FIPDR

Monsieur Pierre-Bernard SANCHEZ rapporte :

Dans le cadre du renforcement de la lutte contre le terrorisme, le préfet a informé, le 28 octobre dernier, les maires du département des Alpes-de-Haute-Provence de l'opportunité d'un nouvel appel à projet pour l'amélioration de la sécurité des sites sensibles.

Conformément à la délibération n° 17 du 30 juin 2016, la ville de Digne-les-Bains avait procédé à la mise en sécurité de ses écoles en les équipant de contrôle d'accès et de dispositifs d'alerte « évacuation/confinement », différenciée des alarmes incendie.

Les dispositifs de contrôle d'accès, installés à raison d'un par école, impliquaient une entrée unique des élèves. Cette organisation, intégrée dans

les PPMS de chaque école, a révélé à l'usage des difficultés de fonctionnement lorsque les écoles comportent plusieurs bâtiments.

De plus, l'application du protocole sanitaire lié à la Covid-19 entraîne une augmentation nécessaire du nombre d'accès qui complique la gestion des entrées et le suivi des PPMS.

L'installation dans les bâtiments qui n'en sont pas équipés d'interphone couplé avec un dispositif mobile d'ouverture à distance, permettrait aux équipes éducatives d'améliorer l'articulation entre le protocole sanitaire et le dispositif Vigipirate sécurité renforcée.

Les taux de subvention accordés dans le cadre du FIPDR 2020 seront calculés au cas par cas, avec un taux maximum de 50 % au regard du caractère prioritaire du projet et de la capacité financière du porteur de projet.

Le budget prévisionnel de l'opération prévoit pour sept bâtiments scolaires :

- l'installation d'un interphone équipé d'un clavier à code intégré pour commande, d'ouverture de la gâche (matériels à liaison radio fonctionnant sur piles) ;
- la mise en place et l'adaptation d'une gâche électrique par portail.

Libellé	Dépenses	Recettes HT
Interphones	5 740,00 €	
Combinés de réception	1 960,00 €	
Gâches électriques	560,00 €	
Adaptation gâche sur portail	840,00 €	
Participation mairie 50 %		4 550,00 €
Participation FIPD 50 %		4 550,00 €
Total	9 100,00 €	9 100,00 €

Après avoir entendu l'exposé qui précède, il vous est demandé :

- d'autoriser madame le maire ou son représentant à faire effectuer le versement de ces subventions.

◆◆◆

M. SANCHEZ.- Sept bâtiments scolaires seront équipés : les Ferréols, Joseph Reinach, Beausoleil, les Arches, le complexe Georges Combe des Sièyes, les Augiers et la Sèbe.

Ces deux éléments (interphone et gâche électrique) s'ajouteront à l'amélioration de la sécurité des écoles pour permettre aussi la fluidité en cas d'intrusion.

Mme LE MAIRE.- Merci, Pierre ? Y a-t-il des interventions ? Oui Madame.

Mme BAUDOUI.- Je pensais que depuis 2015 on avait déjà fait ce genre d'installation pour la protection de nos enfants et de leurs parents. Je suis un petit peu surprise de cela. Cela m'inquiète un petit peu à rebours.

Ceci étant, la question se pose aussi au niveau des édifices religieux qui sont dans notre commune et j'aimerais savoir, même s'il s'agit de lieux particuliers, ce qui a été fait pour aider, soutenir à la sécurité des lieux de culte, notamment cathédrale, chapelles, etc. ?

Mme OGGERO-BAKRI.- Concernant les lieux de culte, sur certains sites des blocs béton ont été posés pour éviter que les voitures s'approchent trop près. Nous avons aussi mis à plusieurs reprises des patrouilles de police municipale présente notamment au moment des cultes. C'est déjà un début.

Mme LE MAIRE.- D'autres interventions ?

M. SANCHEZ.- Je peux vous répondre, Madame Baudoui. Nous avons déjà fait pour l'ensemble des écoles une première intervention de mise en sécurité, là c'est une deuxième intervention qui est faite notamment à la demande de la préfecture dans le cadre de la radicalisation. Mais l'ensemble des écoles avaient déjà été mises en sécurité.

Mme LE MAIRE.- Madame Raponi, vous vouliez intervenir je crois.

Mme RAPONI.- Merci. Puisqu'on est sur la thématique de la sécurité, et en effet les événements récents, les attentats demandent des renforcements au niveau de la commune, je l'entends, mais concernant la sécurité globale de la ville, je ne parlerai pas d'un sentiment d'insécurité mais de réelle insécurité comme certains ont pu le dire. En l'occurrence je voudrais savoir s'il était envisagé le développement de la vidéoprotection à Digne-les-Bains ? On parle de Manosque, est-il également prévu le renforcement de la police municipale en embauchant ou en faisant évoluer les effectifs ? Merci.

Mme OGGERO-BAKRI.- Nus avons clairement exposé notre avis sur ces sujets, puisque dans notre programme figure en effet l'extension de la vidéoprotection sur laquelle nous sommes en train de travailler avec les services de la préfecture. Madame la préfète a déjà vu ce que nous avons prévu, elle est plutôt satisfaite de nos choix. Concernant la police municipale, nous sommes également en train de travailler sur les effectifs de police municipale pour les améliorer en fonction des RH de la ville bien sûr.

Mme RAPONI.- Commencer déjà par un renforcement.

Mme OGGERO-BAKRI.- On y travaille, nous sommes en plein dedans. Nous faisons des études des recherches de subventions.

M. CATILLON.- Pour compléter ce qu'a dit Sandra, si l'on pouvait arrêter de parler de sentiment d'insécurité, parce que je peux vous certifier, habitant quand même au cœur du centre-ville de Digne, qu'il y a une vraie insécurité dans certaines rues de la ville.

Mme OGGERO-BAKRI.- Nous avons, Monsieur, les rapports quotidiens de police, les chiffres ne sont pas si alarmants que cela. Il y a des actes d'incivilité, il y a des actes de

violence comme dans toutes les villes. En comparaison avec des villes de même strate, je peux vous assurer que nos chiffres ne font pas trembler, Monsieur, pas du tout.

M. CATILLON.- J'entends, mais il faut aussi prendre en compte le fait qu'il y a énormément de gens qui ne font pas forcément appel aux forces de l'ordre quand il y a un problème et cela fausse les statistiques. Ce n'est pas pour avoir un débat polémique, mais j'habite réellement dans le centre ancien et je peux vous assurer qu'il y a quand même des problèmes dont la police n'est pas forcément prévenue. Il faut aussi le prendre en compte. C'est une question de vocabulaire, à un moment donné il est important qu'on utilise les bons mots et « sentiment d'insécurité » ne me semble absolument pas approprié.

Sandra me fait une réflexion qui est très juste : dans la vieille ville, quand en plein milieu du premier confinement je vois des gens qui se courent après avec des machettes, je ne suis pas persuadé qu'on puisse appeler cela un sentiment d'insécurité, je suis désolé. Quand je vois des demoiselles en plein milieu de l'été qui se font menacer en terrasse pour des cigarettes, on ne peut pas appeler cela un sentiment d'insécurité. Nous-mêmes, on s'est fait agresser pour des cigarettes, on ne peut pas appeler cela un sentiment d'insécurité. Il est important d'utiliser le vocabulaire adéquat.

Mme LE MAIRE.- En tout cas, lors de son départ, en présence de la préfète, le commissaire Chavanne a parlé de sentiment d'insécurité.

Si vous êtes témoins de ce genre de chose, il faut appeler la police pour que ce soit comptabilisé. Je pense que c'est aussi notre rôle de déclarer et d'appeler.

Je vous propose de passer au vote.

LA DELIBERATION N° 11, MISE AUX VOIX,
EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

□□□□

12. CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE A LA DISPONIBILITE DES SAPEURS-POMPIERS DE DIGNE-LES-BAINS ET MEZEL SUR LE TEMPS PERISCOLAIRE

Monsieur Pierre-Bernard SANCHEZ rapporte :

Au plus près de la population, les sapeurs-pompiers du département assurent le maillage des secours dans l'ensemble du département des Alpes-de-Haute-Provence.

En s'engageant librement en qualité de sapeur-pompier volontaire, le citoyen décide, en marge de sa profession, de ses études et de sa vie de famille, d'être disponible et de mettre ses compétences et son énergie au service du bien public.

Le fonctionnement opérationnel du service départemental d'incendie et de secours repose donc, en grande partie, sur l'engagement citoyen et sur le dévouement des sapeurs-pompiers bénévoles qui garantissent un service public de proximité.

La capacité des pompiers à répondre aux situations d'urgence qui se présentent est dépendante de leur disponibilité professionnelle et familiale. Au-delà de l'accord de leur employeur, les parents sapeurs-pompiers volontaires doivent, pour se rendre disponibles, pouvoir assurer la garde de leurs enfants.

Afin de faciliter le départ en intervention de ces personnels, les services du SDIS demandent à la municipalité d'accepter la prise en charge des enfants desdits personnels pendant les temps périscolaires et de restauration scolaire, lorsqu'ils sont appelés à répondre à des situations d'urgence.

Cette prise en charge serait assurée sur la base des modalités décrites dans la convention de partenariat ville de Digne-les-Bains et SDIS 04, jointe à la présente délibération.

Considérant que le coût de repas resterait à la charge des sapeurs-pompiers concernés, l'incidence financière serait minime pour la collectivité qui devrait prendre en charge uniquement les coûts de la garderie périscolaire qui s'élève actuellement à 0,30 € par jour et par enfant.

Après avoir entendu l'exposé qui précède, il vous est demandé d'autoriser madame le maire ou son représentant à signer la convention de partenariat ville de Digne-les-Bains/SDIS 04, jointe à la présente délibération.

◆◆◆

Mme LE MAIRE.- Y a-t-il des interventions ? Oui, Monsieur Brest.

M. BREST.- On voit que les repas restent à la charge de la famille et la question qu'on peut se poser est celle de la gratuité. Ce qu'on observe, c'est que ces personnels sont amenés à intervenir dans des situations périlleuses ou un peu compliquées et ils le font au détriment de leur vie de famille. L'enfant apparemment, c'est ce qu'on a compris, est en garderie et amené à la restauration collective. La question du repas pris en charge par la famille nous a un peu interpellés. Ne peut-on pas aller un peu plus loin ? Ce n'est pas pour être dans une approche démagogique, mais si l'on prend en compte le service qui est rendu par ces personnels, l'engagement dont ils font preuve, je pense que ce n'est pas forcément inintéressant d'y réfléchir.

M. SANCHEZ.- C'est le cadre de la convention qu'ils nous ont proposée.

Mme LE MAIRE.- C'est parce que c'est uniforme dans tout le département.

M. SANCHEZ.- Pourquoi intervenir auprès de Mézel ? Parce qu'il y a des enfants de la commune de Mézel qui sont pris en charge dans la ville de Digne.

Mme LE MAIRE.- Je vous propose de passer au vote.

LA DELIBERATION N° 12, MISE AUX VOIX,
EST ADOPTEE A L'UNANIMITE



13. RENOUELEMENT DU TITRE « VILLE AMIE DES ENFANTS »

Monsieur Pierre-Bernard SANCHEZ rapporte :

La ville de Digne-les-Bains souhaite poursuivre son partenariat avec Unicef France et obtenir le titre « Ville amie des enfants » pour le présent mandat électoral 2020-2026.

Pour cela, elle souhaite tout d'abord confirmer son intention de candidater pour renouveler son partenariat avec Unicef France. Ce processus de candidature a vocation à élaborer et à présenter à Unicef France un plan d'action municipal 2020-2026 pour l'enfance et la jeunesse.

Le plan d'action municipal 2020-2026 pour l'enfance et la jeunesse reposera sur les engagements suivants, communs à toutes les villes du réseau :

- le bien-être de chaque enfant et chaque jeune
- la lutte contre l'exclusion, la discrimination et pour l'équité
- un parcours éducatif de qualité
- la participation et l'engagement de chaque enfant et chaque jeune
- le partenariat avec Unicef France

Au-delà des actions sur lesquelles la ville souhaitera s'engager, il est précisé que l'appartenance au réseau « Ville amie des enfants » Unicef demande à toutes les collectivités d'affirmer leur engagement à :

- élaborer une vision commune et partagée de la place de l'enfant dans la ville en collaboration avec l'ensemble des élus, des agents de la collectivité et des habitants du territoire ;
- permettre la formation des élu-es et/ou agent-es de la collectivité aux droits de l'enfant et à leur application sur le territoire ;

- concevoir, approuver et mettre en œuvre un plan d'action pour être « Ville amie des enfants » pendant la durée du mandat électoral municipal et ce, en étroite collaboration avec Unicef France et ses partenaires éventuels ; la participation active aux groupes de travail et de réflexion thématiques ou généralistes liés aux engagements et recommandations « Ville amie des enfants » est fortement recommandée ;
- suivre les progrès accomplis en regard des objectifs du plan d'action et assurer la collecte des données pertinentes, dans le but d'identifier et de pallier les obstacles potentiels à la mise en œuvre du plan d'action ;
- communiquer sur l'appartenance de la ville au réseau « Ville amie des enfants » pour en partager la philosophie et les objectifs et diffuser largement les actions et progrès accomplis en regard des objectifs du plan d'action, notamment auprès des enfants et des jeunes eux-mêmes et de l'ensemble de la population du territoire ;
- mettre en œuvre la consultation nationale des 6-18 ans d'Unicef France au moins une fois au cours du mandat et tirer matière à réflexion des extractions locales de résultats ;
- promouvoir les droits de l'enfant en célébrant, chaque année, la Journée mondiale des droits de l'enfant le 20 novembre et en participant, chaque année, à au moins un événement ou projet de sensibilisation et d'engagement Unicef France destiné à accompagner enfants et adultes dans la nécessité de l'application de la Convention internationale des droits de l'enfant en France et à travers le monde ; il peut notamment s'agir du prix Unicef de la littérature jeunesse, de la Nuit de l'eau, d'UNIDay et de tout autre projet non existant à ce jour ; l'ensemble de ces éléments sont disponibles et en téléchargement libre sur le site www.myunicef.fr ;
- accompagner et encourager l'implication des comités et délégations bénévoles locales d'Unicef France à mener l'ensemble de leurs actions de sensibilisation, d'engagement et de solidarité sur le territoire.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'autoriser madame le maire ou son représentant à confirmer à Unicef France le souhait de la ville de Digne-les-Bains de candidater au titre « Ville amie des enfants ».

◆◆◆

M. SANCHEZ.- La ville de Digne a le titre « Ville amie des enfants » depuis l'année 2005. Le souhait est bien sûr de continuer dans cette optique avec l'Unicef.

Pour cela, une délibération vous est proposée avec des axes relativement forts concernant le plan d'action municipal 2020-2026 pour l'enfance et la jeunesse qui reposera sur les engagements suivants :

- le bien-être de chaque enfant et chaque jeune
- la lutte contre l'exclusion, la discrimination et pour l'équité
- un parcours éducatif de qualité
- la participation et l'engagement de chaque enfant et chaque jeune
- le partenariat avec Unicef France

La ville souhaite s'engager à promouvoir les droits de l'enfant en célébrant, chaque année, la Journée mondiale des droits de l'enfant le 20 novembre et en participant, chaque année, à au moins un événement ou projet de sensibilisation et d'engagement Unicef France destiné à accompagner enfants et adultes dans la nécessité de l'application de la Convention internationale des droits de l'enfant en France et à travers le monde.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser madame le maire ou son représentant à confirmer à Unicef France le souhait de la ville de Digne-les-Bains de candidater au titre « Ville amie des enfants » dans le cadre de la convention que nous avons avec Unicef France, qui se termine en fin d'année 2020, notamment pour le mandat à venir de 2020 à 2026.

Mme LE MAIRE.- Y a-t-il des interventions ?

Monsieur Catillon, puis M. Reynaud, ensuite Pierre Sanchez répondra s'il y a lieu.

M. CATILLON.- Merci beaucoup.

Bien sûr, nous sommes tout à fait favorables à cette délibération, mais nous en profitons, puisqu'on nous parle dans cette délibération de la participation et de l'engagement de chaque enfant et de chaque jeune, pour apporter quelques propositions. Pour nous, il y a un constat qui est important, c'est que chaque enfant et chaque jeune ont leur place dans notre commune, ils ont leur mot à dire et ils ont une place dans la démocratie aussi. Nous aurions deux propositions à vous faire qui pourraient se coupler à cette charte à n'en pas douter.

La première est la création d'un conseil municipal des jeunes basé exactement sur le même principe que le conseil des aînés que vous avez créé récemment. Je pense qu'il est en effet très important d'écouter les aînés de notre commune, mais écouter les jeunes a aussi toute son importance.

La seconde, pour parler plus précisément de démocratie, je pense qu'il est important de revaloriser la démocratie de nos jours et de mettre en place ce qui s'appelle une cérémonie de la citoyenneté, cela a déjà été fait dans de nombreuses communes, il s'agit d'une remise officielle des cartes d'électeurs aux jeunes majeurs de l'année. Je pense que c'est extrêmement important, parce que c'est aussi redire aux jeunes de notre commune toute l'importance de la démocratie et toute l'importance du pouvoir qu'a le vote, de nos jours, pour le choix de l'avenir.

Deux propositions qui peuvent toucher autant la jeunesse que la démocratie citoyenne, mais je pense que ce sont des choses qui sont intéressantes à réfléchir et à mettre en place assez rapidement.

M. SANCHEZ.- Pour répondre au premier point que vous venez de proposer, vous savez que dans la ville de Digne il y a la Maison des jeunes et des étudiants qui apporte écoute, conseil et animation pour l'ensemble des jeunes qui s'orientent vers cette maison. Depuis que je suis maire adjoint, j'ai eu l'occasion de rencontrer les responsables des différents établissements de la ville de Digne, notamment les responsables de Pierre-Gilles de Gennes, de l'IUT, du lycée Alexandra David-Néel, de l'IFSI, de l'IRTS ; il est vrai que des questionnements se posent justement pour l'ensemble des étudiants de la ville de Digne et l'on s'aperçoit que dans ces différents établissements, il y a des notions de transversalité, notamment pour des questions liées au logement, au transport, à la vie sociale des étudiants dans la ville de Digne. Peut-être faut-il travailler sur un lien entre ces différents établissements, avec des partenaires, pour réfléchir à l'arrivée des étudiants dans la ville de Digne, comment il peut y avoir une vie sociale dans la ville de Digne. L'idée de créer un conseil étudiants permettrait peut-être de travailler sur ce thème en complément de la maison des jeunes et des étudiants.

Ce serait peut-être une idée à travailler ou à développer de telle façon à mettre en adéquation l'ensemble des étudiants de la ville de Digne, peut-être un conseil jeunes ou un conseil étudiants en complément de ce que vous venez de dire.

Sur le second point, c'est Damien qui peut vous répondre.

M. MOULARD.- Cette remise symbolique de carte d'électeur par madame le maire est en effet une excellente idée. Vous avez un peu étudié le projet, Monsieur Catillon, et vous devez savoir qu'elle doit se remettre entre le 1^{er} mars et le 31 mai, nous sommes donc encore dans les délais et je vous invite à venir travailler pour une mise en place dès 2021 de cette cérémonie de la citoyenneté.

Mme LE MAIRE.- Répondez si vous voulez, Pierre, mais après je donne la parole à M. Reynaud.

M. CATILLON.- Je prends acte de la proposition de travail, il n'y a aucun souci. Sur la formulation, il me semble important que ce soit une remise par l'ensemble du conseil municipal et pas uniquement par madame le maire, mais sinon sur le principe il n'y a aucun problème, si cela va dans le sens d'améliorer la démocratie, je suis prêt à mettre ma pierre à l'édifice.

Mme LE MAIRE.- Monsieur Reynaud.

M. REYNAUD.- Je suis très heureux d'apprendre que Digne est classée « Ville amie des enfants », c'est vraiment très bien.

Mme LE MAIRE.- Ce n'est pas nouveau.

M. REYNAUD.- Voilà. Le seul problème, c'est qu'il faut que j'arrive au conseil municipal pour apprendre cela, parce que franchement, depuis des années, je n'ai jamais remarqué qu'il y ait quelque chose qui se fasse dans cette direction.

M. SANCHEZ.- Il faut savoir que depuis 2005 la ville a le label « Ville amie des enfants » et que chaque année est organisée dans la semaine du 20 novembre une semaine

d'animations dans la ville de Digne entre les écoles, les associations, notamment Studio 57, le centre départemental d'accès au droit. Il y a pendant une semaine des activités concernant les droits des enfants. Ces activités sont proposées chaque année depuis 2005, sauf cette année, le contexte du Covid a mis en grande difficulté ces activités qui étaient déjà programmées, notamment par Studio 57 ou la Ligue de l'enseignement aussi qui devait intervenir dans les écoles, mais le contexte de confinement a fait en sorte que ces activités ont été annulées, malheureusement. Mais depuis 2005, sachez que chaque année, pendant une semaine, des animations concernant les droits des enfants sont organisées par la ville de Digne.

Mme LE MAIRE.- Et il y a des panneaux d'entrée de ville qui l'indiquent aussi.

Gilles, je te donne la parole.

M. BREST.- C'est plutôt une réflexion générale. Tout à l'heure on a voté quelque chose pour protéger l'accès des écoles, c'était un dossier précédent, et on a beaucoup parlé aussi des conséquences de la Covid sur les finances de la commune, en tout cas la nécessité de mettre en œuvre certaines dépenses face à la crise. Sur la question des enfants, la question qui se pose, on le sait, on l'a entendue, c'est la maltraitance qui a particulièrement augmenté au sein des foyers à l'occasion du confinement.

C'est vrai que ce que vous proposez est une très bonne idée, mais au-delà même de la déclaration d'intention, dans ce titre de « Ville amie des enfants » qui est relativement ancien, je le confirme, pour autant qu'y a-t-il de plus en termes d'actualité qui peut être mis en place au niveau d'une commune dans ce contexte-là ? On sait quand même que l'augmentation des violences faites aux enfants, de la maltraitance sous toutes les formes concernerait au niveau national 25 % des enfants environ. Avec le confinement, cela s'est particulièrement accru et les interventions des forces de police aussi.

Que peut-on mettre en œuvre ? C'est très bien les chartes, les choses comme ça, mais c'est parfois un peu hors sol. Concrètement, qu'est-ce qu'on peut faire ?

M. SANCHEZ.- Concernant la notion de maltraitance liée au Covid, je pense qu'il pourrait y avoir dans le cadre de la politique de la ville éventuellement un séminaire pour aborder la maltraitance dans le contexte des familles.

Franck [*Geiger*] me rappelle que l'on travaille aussi avec l'aide sociale à l'enfance, notamment sur tous les sujets de maltraitance. Vous savez aussi que dans la ville de Digne, il y a le 119 qui correspond à l'appel d'urgence. En outre, dans le cadre du conseil départemental, une cellule de recueil des informations préoccupantes reçoit des appels anonymes notamment pour tout ce qui relève de la maltraitance concernant les enfants. Mais c'est un sujet qui pourrait éventuellement faire partie de la Journée des droits de l'enfant pour l'année à venir. C'est bien sûr à prendre en compte.

Mme LE MAIRE.- Merci. Je vous propose de passer au vote.

<p>LA DELIBERATION N° 13, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE</p>
--

14. CONVENTION RELATIVE A LA STRATEGIE DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE : DEPLOIEMENT DE LA DISTRIBUTION DE PETITS-DEJEUNERS DANS LA COMMUNE DE DIGNE-LES-BAINS

Monsieur Pierre-Bernard SANCHEZ rapporte :

Dans le cadre de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté du gouvernement, le ministre de l'Éducation nationale annonçait le 23 avril 2019, la mise en place de petits-déjeuners gratuits dans les écoles situées dans les quartiers REP et REP+, les quartiers prioritaires de la politique de la ville ou les territoires ruraux aux caractéristiques sociales comparables.

L'objectif poursuivi est de permettre aux enfants scolarisés dans ces quartiers de ne pas commencer la journée le ventre vide, afin de favoriser leur concentration pendant toute la matinée et ainsi d'apprendre dans de meilleures conditions.

À l'issue de la première phase d'expérimentation lancée au mois d'avril 2019 dans huit académies tests choisies par le ministère, ce dispositif a été généralisé à toutes les académies à la rentrée 2019.

Conformément au souhait de l'inspection académique et après aval de l'équipe éducative de l'école, la collectivité a procédé à la mise en place dudit dispositif pour l'année scolaire 2019-2020 à l'école du Pigeonnier, située dans le quartier politique de la ville (délibération n° 21 du 10 décembre 2019 ; avenant n°2 au contrat de concession de restauration scolaire).

Considérant que l'année scolaire précédente ne s'est pas déroulée dans des conditions normales pour cause de pandémie, l'efficacité du dispositif n'a pu être évaluée. L'inspection académique souhaite renouveler l'expérience pour l'année 2020-2021 dans les mêmes conditions.

Il convient donc de procéder à la signature d'un nouvel avenant (n° 2bis) au contrat de concession de restauration scolaire pour la livraison des petits-déjeuners ainsi qu'à la signature d'une nouvelle convention partenariale qui définit la participation de l'État au financement de l'action.

Cette contribution sera allouée à la commune par un arrêté attributif de subvention fixé par le ministère.

Après avoir entendu l'exposé qui précède, il vous est demandé :

- d'autoriser madame le maire ou son représentant à signer la convention de renouvellement du dispositif « petits-déjeuners » dans la commune de Digne-les-Bains ;

- d'autoriser madame le maire ou son représentant à signer l'avenant n° 2bis au contrat de concession de restauration scolaire.

◆◆◆

M. SANCHEZ.- Dans la ville de Digne, la distribution de petits-déjeuners se ferait dans le quartier du Pigeonnier, notamment à l'école du Pigeonnier.

Mme LE MAIRE.- Y a-t-il des interventions ? Oui, Madame Raponi.

Mme RAPONI.- Je trouve que l'initiative est excellente. En effet, je pense qu'il ne faut pas oublier que certaines personnes peuvent être en situation de précarité, voire de précarité extrême au sein de la commune. Toutefois, ma question est de savoir si ce n'est pas un dispositif que l'on peut aussi étendre au sein de la commune dans sa globalité, à savoir que la précarité n'est pas forcément là où on l'identifie, mais elle peut aussi être cachée et il peut également y avoir dans d'autres écoles des enfants qui partent le ventre vide le matin. Merci.

M. SANCHEZ.- Il est évident que dans l'ensemble des écoles de la ville de Digne il y a des situations de précarité, malheureusement, mais cette demande de subvention est liée aux quartiers prioritaires de la ville, c'est la raison pour laquelle nous la mettons en place au Pigeonnier. Mais peut-être pouvons-nous mener une réflexion pour élargir cette dimension et pouvoir peut-être, dans certaines écoles, quand il y a de la précarité concernant les enfants et des parents en difficulté, apporter des réponses familiales et éventuellement soutenir leurs enfants, pourquoi pas, mais là on est bien dans un contexte de quartiers prioritaires de la ville.

On peut réfléchir à cette dynamique.

Mme LE MAIRE.- Merci. Oui Madame.

Mme BAUDOUI.- C'est exactement ce que nous voulions demander. J'adhère totalement, c'est d'une telle vérité, les conséquences de la crise sont là déjà aux portes et elles vont aller en augmentant. Ce n'est donc pas une réflexion qu'on s'engagerait éventuellement à adopter, comme tout à l'heure j'ai entendu « on y travaille » mais sans pour autant avoir de décision ; c'est une décision pure et simple qu'il faut prendre et les enfants se doivent d'être traités de la même manière. La plupart du temps, en plus, les personnes en grande difficulté n'osent pas dire qu'elles le sont. Il y a celles que vous avez déjà identifiées, mais il y a aussi celles qui cachent ces difficultés parce qu'elles ont tout simplement honte de cet état. Je vous demande instamment, au nom du groupe, de mettre en place, et non pas d'y réfléchir, cette égalité de traitement entre tous les enfants.

Mme LE MAIRE.- Je vous demande de passer au vote.

LA DELIBERATION N° 14, MISE AUX VOIX,
EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

□□□□

15. RESTAURATION SCOLAIRE : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC

Monsieur Pierre-Bernard SANCHEZ rapporte :

Par délibération n° 48 du 20 juin 2013, le conseil municipal a approuvé le contrat de délégation de service public pour la gestion de la restauration scolaire et municipale avec la société Compass Group France agissant sous le nom commercial « Scolarest ».

L'article VIII-42 du contrat de délégation du service public de la restauration scolaire et municipale prévoit chaque année une communication au conseil municipal du bilan certifié et du rapport d'activité. La commission consultative a examiné ce rapport le 18 novembre 2020.

Nous vous proposons de prendre connaissance du rapport ci-joint.

◆◆◆

M. SANCHEZ.- La commission consultative des services publics locaux a examiné ce rapport le 18 novembre dernier et a donné un avis favorable.

Vous avez été destinataires du bilan du 28 juin 2018 au 31 août 2019 de la part de Scolarest concernant l'ensemble des repas et la gestion de Scolarest pour les cinq satellites de restauration de la ville de Digne.

Mme LE MAIRE.- Y a-t-il des questions ?

Madame Gally, puis M. Reynaud et M. Brest.

Mme GALLY.- Je vais soulever un point que j'ai déjà soulevé en commission lorsqu'on a étudié ce dossier ; et d'autres aussi. En particulier sur le petit sondage qui a été fait auprès des enfants, un enfant sur deux déclare qu'il ne dispose pas d'assez de temps pour déjeuner. Je suis intervenue pour savoir pourquoi et je pense que le fait de les déplacer les perturbe, même s'ils ont le temps de déjeuner, ils ont la sensation de ne pas avoir assez de temps parce qu'ils sont déplacés. Ce serait peut-être bien d'envisager de les faire déjeuner sur place, comme il y a une antenne qui a été faite aux Sièyes, peut-être envisager de délocaliser d'autres points pour que les enfants aient un moment de repos vraiment convivial et moins bruyant aussi, puisqu'il y a un souci de bruit.

Et puis en ce qui concerne la qualité des repas bio, ce serait bien qu'il y ait un engagement un peu plus important que 20 % en coût et que ce soit en quantité.

M. SANCHEZ.- Nous avons mis en place un dispositif lié au Covid qui amène aux différents satellites de restauration de la ville de Digne, avec bien sûr la mise en place de transport et l'augmentation de transport pour pouvoir éviter le brassage en fonction des écoles et des classes. Nous avons aussi étendu l'accueil dans les différents satellites.

Il est évident que le contexte actuel, qui nécessite que l'on évite le brassage des classes et que l'on mette en place la distanciation physique et le lavage des mains, demande une gymnastique énorme de la part de l'ensemble des services de la ville dans les écoles pour que les repas puissent se dérouler raisonnablement. Je peux vous garantir que c'est une gymnastique de tous les jours pour la prise en charge de l'ensemble des enfants. Je reconnais que nous avons réfléchi avec l'école des Arches sur le fait de pouvoir les faire arriver plus tôt, de telle façon que, comme vous le pointez très bien, les enfants puissent prendre le temps de déjeuner. Mais sachez que la priorité de l'ensemble de ces satellites de restauration est de faire en sorte que les enfants déjeunent le plus correctement possible avec bien sûr le respect de leur rythme pour arriver à faire en sorte que cela se passe le mieux possible.

Le temps d'amusement des enfants est aussi pris en compte, mais dans ce contexte Covid très particulier, je peux vous garantir que la ville et notamment le service éducation, les ATSEM et l'ensemble du personnel de la ville s'emploient tous les jours à faire le maximum pour que les enfants puissent être bien accueillis, bien traités, puissent prendre leur repas le plus correctement possible et je peux vous garantir que c'est une gymnastique de tous les jours.

Mme LE MAIRE.- Une question de M. Reynaud et ensuite de M. Brest.

M. REYNAUD.- J'ai bien lu le rapport, c'est parfait, tout va bien, c'est vraiment génial, sauf que lorsqu'on se penche un peu sur la question auprès des Dignois qui sont utilisateurs, on s'aperçoit que si au niveau prix cela peut aller, au niveau de la qualité ça n'y est pas.

La décision date d'il y a longtemps, on a pris la décision de confier la restauration scolaire à une entreprise industrielle ; je ne sais pas si c'était le meilleur choix, parce qu'à l'usage on s'aperçoit qu'on ne peut pas avoir une entreprise industrielle qui fasse des petits plats mitonnés pour les enfants, c'est strictement impossible. L'entreprise est là pour gagner de l'argent et pas pour autre chose.

Ensuite, en pratique, vu que c'est un mode de gestion industrielle, on a énormément d'emballages, énormément d'aliments emballés qui sont distribués et là, à mon avis, on est loin du bio équitable local. Pour moi, il y a vraiment quelque chose qui ne va pas dans ce système de restauration Scolarest industrie.

M. SANCHEZ.- La restauration scolaire a un cahier des charges bien précis. Tous les repas sont établis par une diététicienne, un grammage est respecté pour l'ensemble des enfants. Quand vous dites qu'il y a des emballages, je vous invite à venir dans un des satellites de restauration scolaire. Peut-être que dans les entreprises de restauration il y a de l'emballage, mais je peux vous garantir, pour y avoir mangé à plusieurs reprises, que je n'ai pas constaté ce que vous dites. Mais je vous invite à venir dans le satellite que vous souhaitez, il y a la cuisine centrale, les Augiers, le Pigeonnier, vous êtes le bienvenu. Cela vous permettra éventuellement d'avoir un aperçu de ce qui est proposé aux enfants, comment on peut aussi respecter le rythme des enfants, comment on a pu mettre en place des réponses au Covid de façon à respecter la distanciation, le lavage des mains, le non-brassage des enfants, le transport des enfants pour que cela se passe dans les meilleures conditions possibles. Vous êtes le bienvenu, Monsieur Reynaud.

Mme LE MAIRE.- Monsieur Brest, je vous donne la parole.

M. BREST.- Une remarque : on a des rapports assez succincts d'audits qui ont été réalisés et on voit quand même qu'il y a un problème au niveau du tri des déchets dans au moins un des deux audits, celui du 12 septembre 2019, où il est observé que la commune ne met pas à disposition des conteneurs de tri ; et on voit que, étonnamment d'ailleurs, dans l'audit du 24 février en revanche, il semblerait qu'il n'y ait pas de problème à ce niveau-là. Y a-t-il un problème de continuité de ce dispositif ?

M. SANCHEZ.- Nous avons une convention, notamment pour les déchets de la cuisine centrale, avec « À Fleur de pierre ». Quant au traitement des déchets, c'est de la compétence de PAA. Il avait été abordé à un moment le fait de pouvoir mettre des composteurs dans les écoles, mais je crois que cela entraîne peut-être quelques difficultés de fonctionnement.

Mme LE MAIRE.- Il n'y a pas de vote, il s'agit d'un rapport. Il faut que je vous demande de prendre acte que ce rapport a bien été présenté.

Le conseil municipal prend acte de la présentation
du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de
la restauration scolaire

□□□□

16. PROGRAMME ACTION CŒUR DE VILLE - AVENANT N° 1 A LA CONVENTION ANAH/VILLE POUR LE PROGRAMME D'INTERET GENERAL DE LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE (PIG LHI)

Madame Nadine VOLLAIRE rapporte :

Par délibération n° 18 du 6 décembre 2018, le conseil municipal a approuvé le principe de la mise en place, dans le centre-ville de Digne-les-Bains, d'un Programme d'intérêt général de lutte contre l'habitat indigne (PIG LHI).

Ce dispositif opérationnel, mis en place sur la base d'un conventionnement entre l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) et la ville de Digne-les-Bains pour une durée de trois années, permet de faciliter le repérage d'habitats indignes (insalubres, indécents et dangereux) et de lutter contre cet état de fait par la mise en œuvre de moyens techniques, juridiques, financiers et sociaux adaptés :

- traiter les situations d'habitat indigne, plus particulièrement celles qui présentent un caractère d'urgence, en coordonnant les acteurs de l'action publique et en engageant des procédures coercitives ;
- convaincre, voire obliger les propriétaires à réaliser les travaux nécessaires pour sortir le logement d'une situation indigne, en mobilisant les aides de l'ANAH réservées au titre du dispositif ;

- informer et assister les propriétaires bailleurs et occupants dans l'identification des aides financières mobilisables, dans le montage des dossiers de demandes de subvention et dans le suivi des travaux dans le respect de la réglementation en vigueur ;
- informer les locataires sur leurs droits et, si nécessaire, les assister dans leurs démarches de relogement.

Dès la mise en place du dispositif, au début du mois de juin 2019, la ville et ses partenaires (direction départementale des territoires, agence régionale de santé) ont manifesté le souhait de concentrer les visites du prestataire (LOGIAH 04) sur un îlot dégradé situé dans le secteur rue Curaterie/place du Placet/rampe du Rochas.

Tous les éléments collectés dans le cadre des visites et consignés dans les différents diagnostics (techniques/sociaux, économiques et juridiques) ont permis d'avoir une connaissance de l'état des immeubles et des logements ainsi que de leur occupation, et ont servi de support aux décisions prises dans le cadre des comités de suivi technique partenariaux.

C'est d'ailleurs à partir de ces premières investigations qu'il fut décidé de définir, autour de cet îlot, le périmètre de l'étude de faisabilité RHI/THIRORI (résorption de l'habitat indigne/traitement de l'habitat insalubre, remédiable ou dangereux et des opérations de restructuration immobilière) engagée en mars 2020.

Certains constats effectués à ce titre ont notamment conduit l'ARS à prendre pour deux logements des arrêtés préfectoraux d'interdiction d'habiter, nécessitant la mise en place, par LOGIAH 04, d'une démarche d'accompagnement au relogement des occupants.

Par ailleurs, afin de faciliter le repérage des situations d'habitat indigne, une convention de partenariat a été signée le 22 octobre 2019 avec la caisse d'allocations familiales des Alpes-de-Haute-Provence.

Dans ce contexte, une requête a été lancée dans le fichier des allocataires CAF résidant dans le périmètre du PIG LHI.

Ce repérage effectué, 450 questionnaires établis sur la base des critères de décence ont été adressés aux allocataires par la CAF 04.

Sur la base des réponses reçues par la CAF 04 et des signalements de désordres (logements ou parties communes) qu'elles comportaient, le prestataire du PIG LHI a effectué un certain nombre de visites qui n'avaient pas été prévues dans la convention cadre ANAH/ville.

Conformément aux dispositions de la convention ANAH/ville, le bilan de la première année du PIG LHI fut examiné en comité de pilotage.

Au niveau des visites, des diagnostics réalisés et des démarches d'assistance au relogement, il apparaît que sur les 50 visites et diagnostics techniques prévus dans la convention cadre, 41 ont été réalisés au cours de la première année. Il s'avère donc nécessaire de prévoir des visites supplémentaires pour les deux prochaines années opérationnelles.

Par souci de cohérence par rapport à la réflexion engagée dans la cadre de la démarche RHI/THIRORI mise en place pour l'îlot Pied-de-Ville, il a été décidé de focaliser les prochaines visites sur une douzaine d'immeubles du périmètre RHI/THIRORI ainsi que des rues environnantes (rue des Chapeliers, boulevard Soustre, rue de Provence).

Un effectif de 30 visites semble adapté aux attentes.

Sur les 40 diagnostics sociaux, économiques et juridiques des occupants réalisés parallèlement aux visites techniques effectuées dans les logements, le reliquat de 20 visites sera insuffisant pour être en adéquation avec les nouvelles visites techniques prévues.

Il convient donc d'ajouter 12 diagnostics supplémentaires.

Les deux démarches d'accompagnement au relogement prévues dans la convention-cadre ont été mises en œuvre au cours des six premiers mois du dispositif. Il convient donc de prévoir des interventions supplémentaires (incontournables dans le cas de procédures coercitives).

Un effectif de quatre assistances au relogement supplémentaires semble conforme au contexte.

Compte tenu de ces nouveaux éléments, il est nécessaire de passer un avenant à la convention ANAH/ville.

Le montant de la mission initiale confiée en juin 2019 à LOGIAH 04 s'élevait à 98 200 € HT.

Le coût des interventions supplémentaires prévues pour les deux prochaines années s'élève à 19 820 € HT.

L'ANAH finançant à hauteur de 35 % du coût hors taxes de la prestation au titre de l'aide apportée à l'ingénierie, l'avenant à la convention intégrera, d'un point de vue financier, les modifications mentionnées ci-dessus en prévoyant une aide supplémentaire de 6 937 €.

La ville prendra en charge 65 % de la nouvelle dépense occasionnée, soit 12 883 €.

Ceci exposé, il vous est proposé :

- d'autoriser madame le maire ou son représentant à signer un avenant à la convention cadre avec l'ANAH, ainsi que, le cas échéant, toute pièce relative à cette opération ;
- d'autoriser madame le maire à solliciter auprès de l'ANAH une subvention complémentaire pour le financement de l'équipe d'animation du dispositif ;
- de dire que cette opération est inscrite au budget correspondant.

◆◆◆

Mme VOLLAIRE.- L'action « Cœur de ville » a permis la poursuite de la rénovation des façades ainsi que l'étude de faisabilité de résorption de l'habitat insalubre avec des restaurations immobilières, la mise en place d'un programme de lutte contre l'habitat indigne approuvé par le conseil municipal du 6 décembre 2018.

Mme LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des interventions ?

Madame Baudoui et M. Reynaud.

Mme BAUDOUI.- Nous avons en son temps étudié les grandes lignes que pouvait effectivement revêtir ce grand programme, notamment lors d'un conseil municipal où des propositions avaient été faites. Notre groupe notamment avait fait la proposition, puisque nous parlons d'habitat indigne, de la création d'îlots de respiration ou d'oxygénation qui permettraient, en fonction, de détruire des habitations qui étaient dans un état irrécupérable et de valeur patrimoniale nulle, ce qui a été confirmé d'ailleurs par le chef de projet qui nous avait présenté le diaporama ce jour-là.

Qu'en est-il de ces projets, puisque je m'étais appuyée sur la ville de Forcalquier et celle de Manosque où l'on voit que cela permettait de créer des espaces de vie que pouvait se réapproprier la population et pouvoir créer aussi des espaces verts qui nous manquent cruellement en centre-ville. Quid de cela ?

Mme LE MAIRE.- Monsieur Reynaud ?

M. REYNAUD.- Je sais bien que tout travail mérite salaire, mais enfin, là nous ne sommes toujours que dans l'étude, il n'y a pas d'intervention pratique, il n'y a rien qui est fait physiquement. Cela nous fait 98 200 plus 19 820, cela fait presque 120 000 euros qui partent simplement pour des inspections. Je trouve que cela fait cher le kilo.

Mme LE MAIRE.- Vous avez tous posé vos questions ? Monsieur Chalvet a aussi une question.

M. CHALVET.- Juste une remarque pour dire que l'état du centre-ville est très préoccupant et qu'il faudrait quand même qu'on s'active, parce qu'il ne faudrait pas

arriver dans la même situation que la rue d'Aubagne, à Marseille, avec l'effondrement malheureux de triste souvenir. Je pense effectivement qu'il faut être très actif sur ce dossier.

Mme LE MAIRE.- Sur ce sujet, je trouve que c'est faire beaucoup d'affront à nos services qui ont fait un travail remarquable et qui continuent à faire un travail remarquable.

Nadine, je te laisse la parole.

Mme VOLLAIRE.- Monsieur Reynaud, chaque fois qu'il y a des problèmes, ce n'est pas uniquement une étude, mais les visites permettent de faire des mises en demeure aux propriétaires pour faire les travaux s'ils sont occupants, etc. Ce n'est pas simplement une visite de courtoisie. Après, il y a des actions si les mises en demeure ne sont pas suivies, il peut y avoir un arrêté de péril, il peut y avoir l'obligation de faire les travaux, cela ne s'arrête pas à la simple visite.

En ce qui concerne Mme Baudou, sachez que nous sommes à la finalisation du projet sur l'îlot du Pied-de-Ville, avec les projets de jardins en restanque et de l'axe médiéval sud qui permettra d'avoir une partie sous la cathédrale qui sera, comme on l'espère, mise à disposition des habitants qui pourront s'y promener.

Intervention hors micro non enregistrée.

Quand nous aurons le rendu définitif, oui.

Mme LE MAIRE.- Nous avons des réunions régulières avec la direction des territoires, avec l'établissement public foncier, avec la préfecture, et le projet est en train de ce construire, il vous sera présenté avec les demandes de subventions et autre. C'est en cours.

Intervention hors micro non enregistrée.

Si vous voulez venir à la réunion, je vous fais inviter, mais étant donné que vous n'êtes pas dans la majorité, je suis désolée, je ne peux pas.

Nous allons passer au vote.

<p>LA DELIBERATION N° 16, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE</p>
--

□□□□

17. 3 RUE DES COQUELICOTS - QUARTIER LES BAUMELLES : CESSION D'UNE EMPRISE D'UN TERRAIN COMMUNAL

Madame Nadine VOLLAIRE rapporte :

La commune est propriétaire de la parcelle cadastrée section BI n° 154 sise 3 rue des Coquelicots - quartier les Baumelles à Digne-les-Bains.

Ce terrain d'une superficie de 209 m² issue du domaine privé de la commune est situé en somme UD du plan local d'urbanisme.

Monsieur et Mme Jean-Pierre Baron, propriétaires de la parcelle cadastrée section BI n° 140, ont sollicité madame le maire pour l'acquisition de ce terrain jouxtant leur propriété et sur lequel une partie de leur piscine a été édifiée.

Il a été convenu de leur céder une emprise de 132 m², tel que le tout figure sur le plan de division établi par M. Guillaume Carlavan, géomètre expert.

Aussi, la cession de ce bien se fera sur la base de 46,80 €/m² pour un montant total de 6 411,60 €, conformément à la valeur déclarée par France Domaine -10 % marge de négociation légalement octroyée.

Cette emprise cédée étant traversée par une canalisation souterraine publique d'eau pluviale, elle sera donc grevée d'une servitude de passage mentionnée dans l'acte administratif de vente à venir.

Étant précisé qu'une promesse de vente a été signée le 3 novembre 2020 et que les frais de géomètre et de mutation foncière seront à la charge des futurs acquéreurs.

Au vu de ces éléments, il vous est proposé :

- d'approuver la cession d'une emprise de 132 m² à prélever sur la parcelle cadastrée section BI n° 154 au profit de M. et Mme Jean-Pierre Baron, pour un montant de 6 411,60 € ;
- de préciser que l'emprise cédée étant traversée par une canalisation souterraine publique d'eau pluviale, elle sera donc grevée d'une servitude de passage mentionnée dans l'acte administratif de vente à venir ;
- d'autoriser madame le maire ou son représentant à signer l'acte de mutation foncière et tout document s'y rapportant.

◆◆◆

Mme LE MAIRE.- Y a-t-il des interventions ? Oui, Monsieur Reynaud.

M. REYNAUD.- C'est une transaction tout à fait normale, par contre je me pose la question : pourquoi la ville conserve-t-elle 70 mètres carrés qui vont être en déshérence au milieu des habitations ?

Mme VOLLAIRE.- Parce qu'il y a un transformateur électrique dessus.

M. REYNAUD.- Oui, j'ai vu, il y a un transformateur, mais on n'est pas obligé de vendre la partie transformateur.

Mme VOLLAIRE.- C'est cela qu'on a gardé. Comment va-t-on y accéder si l'on vend la totalité ?

Mme LE MAIRE.- Y a-t-il d'autres interventions ? *[Pas d'autre intervention]*

Nous passons au vote.

<p>LA DELIBERATION N° 17, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE</p>
--

□□□□

18. COURBONS : CONVENTION DE SERVITUDES DE PASSAGE

Madame Nadine VOLLAIRE rapporte :

Monsieur David Sitbon et Mme Anaïs Tankam ont sollicité de la commune de Digne-les-Bains une autorisation de passage sur la parcelle communale cadastrée section O n° 721, sise à Courbons en vue de désenclaver leur propriété cadastrée section O n° 720.

La voie ainsi créée, la commune consent, à titre de servitude au profit du fonds servant cadastré section O n° 720, un droit de passage sur la parcelle cadastrée section O n° 721.

Ce droit de passage ainsi concédé s'exercera en tout temps et en toute heure par les propriétaires du fonds enclavé, les membres de sa famille, leurs employés et visiteurs, puis ultérieurement et dans les mêmes conditions par les propriétaires successifs dudit fonds pour se rendre à celui-ci et en revenir à pied ou avec tout véhicule nécessaire.

Monsieur Sitbon et Mme Tankam et tout propriétaire du fonds enclavé devront se charger des problèmes de l'usage par des tiers que cette voie pourra entraîner et devront respecter les droits desdits tiers. Ils pourront poser un panneau « voie privée » mais aucune barrière ne devra être installée. Ce panneau devra être enlevé sous simple demande de la ville de Digne-les-Bains.

La ville de Digne-les-Bains se réserve sur cet accès tout droit d'utilisation pour elle-même et éventuellement le droit de classer cette voie et les réseaux dans le domaine public communal. Aucune indemnité de quelque nature que ce soit ne pourra être réclamée, ni par M. Sitbon et Mme Tankam, ni par leurs héritiers ni par tout propriétaire éventuel des fonds desservis.

Étant précisé que tous les frais de création de ladite voie seront exclusivement à la charge des demandeurs de la servitude et ils ne pourront en aucun cas solliciter une aide auprès de la commune pour déneiger ou entretenir cet accès.

Tous les frais, droits et honoraires relatifs à la concrétisation de la présente seront exclusivement à la charge de M. Sitbon et Mme Tankam.

Il y a donc lieu d'établir une convention de servitudes de passage.

En conséquence il vous est proposé :

- d'approuver la convention de servitudes de passage entre la commune et M. David Sitbon et Mme Anaïs Tankam sur la parcelle communale cadastrée section O n° 721 ;
- d'autoriser madame le maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente convention.

◆◆◆

Mme LE MAIRE.- Y a-t-il des interventions ? *[Pas d'intervention]*

Je vous propose de passer au vote.

LA DELIBERATION N° 18, MISE AUX VOIX,
EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

□□□□

19. LA PETITE COASSE : CESSION DE TERRAINS COMMUNAUX

Madame Nadine VOLLAIRE rapporte :

La commune de Digne-les-Bains est propriétaire des parcelles cadastrées sises La petite Coasse à Digne-les-Bains, tel que le tout figure dans le tableau ci-dessous :

Section	Numéro de parcelle	Contenance
L	63	28a 80ca
L	65	26a 50ca
L	66	64a 30ca
L	67	67a 72ca
Total		1ha 87a 32ca

Par courrier du 19 février 2020, M. Fabien Boudouard, exploitant riverain en agriculture bio, sollicite la commune pour acquérir ces terrains, en vue d'étendre sa culture aux plantes aromatiques.

Ces parcelles issues du domaine privé de la commune et classées en somme agricole au plan local d'urbanisme, peuvent faire l'objet d'une cession.

Le 7 octobre 2020, le service de France Domaine a estimé la valeur de l'ensemble des parcelles à 6 100 € (0,25 €/m² pour les parcelles de bois-taillis et 0,47 €/m² pour la parcelle de terre).

Étant précisé qu'une promesse de vente a été signée le 21 octobre 2020 et que les frais de mutation foncière seront à la charge de l'acquéreur.

Au vu de ces éléments, il vous est proposé :

- d'approuver la cession des parcelles communales cadastrées section L n° 63, n° 65, n° 66 et n° 67 d'une surface totale de 1ha 87a 32ca au profit de M. Fabien Boudouard, pour un montant de 6 100 € ;
- d'autoriser madame le maire ou son représentant à signer l'acte de mutation foncière et tout document s'y rapportant.

◆◆◆

Mme LE MAIRE.- Ya-t-il des interventions ? Oui, Mme Gally et Mme Baudoui.

Mme GALLY.- Sur cette opération, je regrette un peu que la commune qui est propriétaire de terrains dans cette zone, ait choisi de favoriser un agriculteur, il est en bio bien sûr, mais il va s'agrandir et il va s'agrandir pour de la culture de plantes aromatiques alors qu'on aurait pu peut-être réfléchir à installer un agriculteur, un maraîcher par exemple, quelque chose qui favorise notre autonomie alimentaire et qui puisse nourrir les enfants des écoles ou nourrir la population dignoise, et même que la commune garde ces terrains et contracte avec l'agriculteur, le maraîcher qu'elle met en place pour que justement il y ait une production qui soit possible et qui soit développée sur notre territoire. Je n'ai rien contre l'agriculteur qui va agrandir ses terrains, mais c'est peut-être au détriment d'un jeune qui aurait pu s'installer sur un hectare, presque deux hectares, pour faire du maraîchage.

Mme LE MAIRE.- On m'indique qu'il n'y a pas d'eau là-haut.

Il y avait une intervention de Mme Baudoui.

Mme BAUDOUI.- Je voulais savoir quel était le classement au plan local d'urbanisme et s'il était à l'arrosage, je viens d'avoir une réponse avant même d'avoir posé la question.

J'adhère totalement d'ailleurs au plan d'autosuffisance alimentaire et d'orientation avec mesures incitatives, puisque nous l'avons défendu pendant notre campagne électorale.

Aussi y a-t-il une réflexion - je n'aime pas trop ce terme, parce que réflexion, cela aboutit rarement - mais véritablement un plan prenant en considération cette orientation ? Mesures incitatives en acquisition dans le cadre d'une agriculture responsable, dans le cadre d'une autosuffisance, mesures incitatives pour faire en sorte que nos agriculteurs puissent s'orienter dans cette direction.

Mme LE MAIRE. - C'est de compétence agglomération.

Nous passons au vote.

Intervention hors micro non enregistrée.

Oui, vous l'avez dit, c'est une compétence agglomération, nous ferons donc remonter à l'agglomération, c'est la compétence agriculture et économie.

Je reprends, excusez-moi, puisqu'elle m'a coupée. On ne coupe pas pendant un vote.

LA DELIBERATION N° 19, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE
MOINS 2 ABSTENTIONS (Mme GALLY - M. BREST)

□□□□

**20. REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE ENSEIGNES ET PRE-ENSEIGNES :
REVISION, DEFINITION DES OBJECTIFS, MODALITES DE
CONCERTATION**

Madame Nadine VOLLAIRE rapporte :

Le règlement local de publicité (RLP) est un document d'urbanisme annexé au plan local d'urbanisme (PLU).

La ville de Digne-les-Bains, par délibérations du 29 avril 1986 et du 30 juin 1997, s'est dotée d'une réglementation spéciale de publicité, des enseignes et pré-enseignes.

Cependant, la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (ENE), dite loi Grenelle II et son décret n° 2012-118 du 30 janvier 2012 ont profondément modifié la réglementation en matière d'enseigne et d'affichage publicitaire.

Cette réglementation en vigueur ne correspond plus aux enjeux et contexte actuel, et la loi stipule qu'à défaut de révision de l'actuel règlement de publicité, ce dernier sera caduc au 1^{er} janvier 2021 avec transfert de compétence au préfet.

Par délibération du 30 juin 2016, le conseil municipal a décidé de réviser ce règlement en interne. À la suite de différents échanges avec les services de l'État, alors que le projet était presque arrêté, il a été préconisé de confier l'expertise à un bureau d'étude.

Il convient donc de relancer la procédure en se faisant accompagner dans cette démarche par un prestataire spécialisé et de réviser ce règlement en se fixant les objectifs suivants :

- renforcer l'attractivité de la ville et la qualité de vie sur l'ensemble des quartiers de la ville ;
- redynamiser le tissu économique local ;
- proposer un cadre qualitatif de l'intégration des enseignes dans le patrimoine bâti diversifié ;
- assurer une lisibilité des vitrines commerciales ;
- valoriser les atouts, les richesses et les potentialités de l'environnement local dans un projet durable du territoire ;
- décliner, traduire et adapter localement les dispositions introduites par la loi ENE.

Pour cela, il est nécessaire d'engager la concertation publique prévue à l'article L.103-3 du Code de l'urbanisme pendant toute l'élaboration du projet en définissant :

- La mise à disposition pendant toute la durée de la concertation préalable, d'un registre de concertation destiné à recueillir toutes observations et propositions. Ce cahier sera mis à disposition du public, en mairie, service urbanisme et foncier, 1 boulevard Martin Bret à Digne-les-Bains, aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Les observations peuvent également être adressées par courrier à madame le maire - service urbanisme et foncier - Hôtel de ville - 1 boulevard Martin Bret 04000 Digne-les-Bains.
- L'organisation de deux réunions publiques notamment lors des principales étapes de la procédure.
- La parution d'articles dans le journal municipal et sur le site internet de la ville.

À l'issue de la concertation, le projet de règlement local de publicité sera arrêté par délibération du conseil municipal conformément à l'article L.153-11 du Code de l'urbanisme.

Il sera transmis pour avis aux personnes publiques associées, à la commission départementale de la nature, des paysages et des sites puis soumis à enquête publique conformément à l'article L.153-19 du Code de l'urbanisme.

Conformément aux articles L.132-7 et L.132-9 du Code de l'urbanisme, la délibération sera notifiée à :

- Mme la préfète des Alpes-de-Haute-Provence
- M. le président du conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur
- M. le président du département des Alpes-de-Haute-Provence
- M. le président de la chambre de commerce et d'industrie des Alpes-de-Haute-Provence
- M. le président de la chambre des métiers et de l'artisanat des Alpes-de-Haute-Provence
- M. le président de la chambre d'agriculture des Alpes-de-Haute-Provence
- Mme la présidente de Provence Alpes Agglomération

En application des articles L.141-1 du Code de l'environnement et L.153-17 du Code de l'urbanisme, les maires des communes limitrophes et les associations agréées peuvent à leur demande être consultés sur le projet.

La délibération sera affichée en mairie durant un mois, une mention en caractères apparents sera diffusée dans un journal local d'annonces légales et une publication au recueil des actes administratifs de la commune sera réalisée.

Au vu de ces éléments, il vous est proposé :

- de dire que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes seront prévus dans le budget de l'année 2021, article 611 ;
- d'autoriser madame le maire à solliciter toute aide de l'État ou autre organisme financeur, une subvention pour compenser la charge financière de la commune correspondant à la révision du règlement local de publicité ;
- d'autoriser madame le maire à signer tout acte qui serait nécessaire pour assurer la conduite de la procédure de révision du règlement local de publicité.

◆◆◆

Mme LE MAIRE.- Il y a une intervention de M. Brest.

M. BREST.- Sur ce sujet, on va voter contre, tout simplement parce que les objectifs qui sont liés à cette révision du règlement nous paraissent peu tenir compte de la problématique de l'éclairage urbain et des conséquences que cela a sur la biodiversité. Je rappelais tout à l'heure qu'on a voté une motion d'état d'urgence climatique et de défense de la biodiversité et là, pour de bon, on ne part pas sur les bons objectifs. Ils n'apparaissent pas. On est vraiment dans quelque chose de visible, en termes de visibilité, d'attractivité de la ville que l'on connaît, qui sont des modèles assez anciens en termes d'objectifs dans ces domaines-là de publicité.

Mme LE MAIRE.- D'autres interventions ?

Oui, allez-y.

Mme BAUDOUI.- Monsieur Brest, on va vous répondre que c'est encore une compétence de la PAA. Mais je pense que nous avons en face de nous, il ne faut pas oublier, pour la question précédente nous étions propriétaires quand même du bien foncier dont il s'agissait, qu'en l'occurrence vous devez être l'articulation entre les citoyens et leurs élus, entre la commune et la PAA, notre communauté d'agglomération. Votre sens de la démocratie, dût-il en souffrir Madame, vous êtes en même temps celle qui porte les deux casquettes, et toute demande qui intéresse la ville de Digne comme chacun de ses citoyens devrait être portée de toute façon par votre majorité actuelle et, je le souhaite vivement, très fugace.

Mme LE MAIRE.- Il n'y a pas de souci, mais vous n'avez pas entendu, j'ai dit que c'était un sujet qui serait porté par l'agglomération, on le transmettra à PAA. Il faut écouter.

Nadine veut-elle répondre à Gilles Brest ?

Mme VOLLAIRE.- On va surtout dépoussiérer tout ce qui existe, remettre dans les clous les choses qui se sont greffées toutes seules, sans autorisation, sur le domaine public et même sur le domaine privé alors qu'il n'y a d'autorisation nulle part, les gens ont vite fait de mettre des fanions, des calicots, des panneaux, et c'est tout cela qui va être revu à la demande de l'État.

Intervention hors micro non enregistrée.

Mme LE MAIRE.- C'est le travail qui sera fait après.

Mme VOLLAIRE.- C'est la loi qui le prévoit, c'est plus les objectifs qui doivent être faits *a minima* par le prestataire.

Intervention hors micro non enregistrée.

Mme LE MAIRE.- Je pense que l'intérêt, c'est le travail qui va être fait après. Là, c'est le lancement du travail.

Intervention hors micro non enregistrée.

Il faut plus spécifier dans les délibérations le côté environnement d'office. On entend, très bien.

Je vous propose de passer au vote.

LA DELIBERATION N° 20, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A LA MAJORITE
7 VOIX CONTRE (M. CHALVET - Mme MAGAUD - M. REYNAUD - Mme HONNORAT -
M. PILMANN - Mme GALLY - M. BREST) ET 1 ABSTENTION (Mme BAUDOUI)

□□□□

21. GOLF DE DIGNE-LES-BAINS : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC

Monsieur Damien MOULARD rapporte :

Par délibération n° 28 du 7 décembre 2017, le conseil municipal a approuvé le contrat de délégation de service public pour la gestion du golf avec la SARL d'exploitation du golf de Digne-les-Bains.

Conformément à l'article L.1411-3 du Code général des collectivités territoriales, le délégataire a produit à la collectivité un rapport annuel comprenant un compte-rendu technique et un compte-rendu financier.

Le 18 novembre, la commission consultative des services publics locaux a examiné ce rapport, conformément à l'article L.1413-1.

Nous vous demandons de prendre connaissance du rapport et de l'annexe ci-joints.

◆◆◆

M. MOULARD.- Madame le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, avant de commencer l'étude des cinq délibérations, je voudrais vous dire quelques mots.

La ville de Digne-les-Bains est tout à fait consciente du rôle social du sport, de son impact sur le moral et sur la santé, mais aussi des difficultés majeures traversées par ce secteur en raison de la crise sanitaire. Nous vivons une période qui met à l'épreuve notre hôpital, l'ensemble de notre économie, que ce soit les cafetiers, les restaurateurs, les commerçants, et qui remet profondément en question notre capacité à nous réunir et à vivre ensemble.

Permettez-moi ce soir de mettre l'accent sur le sport, d'avoir un mot à l'attention des 74 associations sportives dignoises et de leurs 10 538 licenciés.

Sachez que la ville ne laissera tomber personne. Nous souhaitons mettre tout en œuvre pour aider le secteur associatif dignois en lui assurant tout notre soutien, en favorisant la reprise de l'activité sportive normale dès que possible.

Je sais, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, que nous partageons tous le même attachement au sport si important pour la cohésion de notre ville.

Nous allons maintenant parler de golf et du rapport annuel.

Le golf de Digne est un équipement essentiel à l'activité sportive mais aussi touristique de la ville de Digne. Je ne vais pas reprendre en intégralité l'ensemble des 35 pages du rapport, mais je voudrais mettre en avant trois points saillants :

- En 2019, 15 172 personnes de l'extérieur sont venues jouer sur notre golf, une hausse de 39 % par rapport à l'année précédente.
- Six compétitions fédérales se sont déroulées sur notre parcours.
- La ville continue chaque année à investir, que ce soit sur l'entretien du parcours mais aussi sur l'hôtel et le restaurant.

Suivant les conclusions de la commission consultative des services publics locaux réunie le 18 novembre, nous pouvons dire que le délégataire donne entière satisfaction.

Mme LE MAIRE.- Y a-t-il des interventions ?

Monsieur Reynaud, puis M. Brest et ensuite Damien interviendra.

M. REYNAUD.- Là aussi, j'ai lu le rapport, tout va très bien, mais ça va très bien pour ceux qui l'ont écrit. Pour ma part, je pense qu'il y a quelque chose de primordial, c'est la façon dont est géré le golf en rapport avec le milieu naturel adjacent et aussi le milieu naturel qui est en partie implanté sur le golf. Je parle principalement de l'utilisation de désherbants dits sélectifs et je parle de la façon dont sont repoussés les animaux dits nuisibles à l'entretien du golf. C'est un premier point sur lequel je pense que rien ne pourra être fait puisque tout va bien !

Par contre, là où je m'interroge, c'est que j'aimerais avoir des chiffres très précis sur ce que nous investissons dans ce golf et ce que cela nous rapporte, même si c'est dérisoire, mais à mon avis il devrait y avoir un chiffre que justement on ne connaît pas.

Ensuite, nous investissons, nous investissons parfois de façon indirecte parce qu'il y a les chemins qui sont gérés par la ville aux alentours, il y a certaines choses qu'on prend en compte et qui sont uniquement bénéficiaires au golf.

Alors j'ai cherché dans les comptes, il y a des loyers, il y a des choses comme ça, mais on ne sait pas trop à quoi cela se rapporte.

Deux chiffres : qu'est-ce qu'on investit, qu'est-ce que cela nous rapporte ? Merci.

Mme LE MAIRE.- Et la question de M. Brest aussi, comme ça on regroupe tout.

M. BREST.- Je ne vais pas redire ce que vient de dire Patrice Reynaud. Il y a cette dimension-là, on voit même que des efforts sont faits, bien entendu, en termes écologiques un petit peu, mais c'est le minimum à faire. Un golf, c'est l'équivalent de la consommation d'une ville de 7 000 habitants. Un parcours de golf, c'est six fois plus de pesticides que dans l'agriculture classique. On est vraiment dans un souci de détérioration du milieu et évidemment en termes de biodiversité c'est une catastrophe.

Évidemment, ce n'est pas exactement le cœur du sujet de ce que l'on va voter, j'entends bien, mais pour autant, l'objet qui est concerné pose problème. D'ailleurs il posait problème à sa création, depuis très longtemps, et je faisais partie des gens qui s'y opposaient, cela ne me rajeunit pas. Mais pour autant, le golf c'est tout autre chose qu'un

sport nature, c'est un des sports qui polluent le plus avec les sports mécaniques, avec le tir, des choses comme ça.

On ne pourra pas voter pour cela. On considère ailleurs que comme il a été créé au sein de la collectivité, de la mairie, il faudrait qu'il y reste à la limite ; je crois qu'il faut assumer les erreurs qui ont été faites dans le passé plutôt que de mettre un prestataire privé qui risque finalement, à terme, quels que soient les efforts qu'il fasse, d'aggraver ou tout au moins qu'il persiste dans cette erreur qui est le golf de toute façon.

Mme LE MAIRE.- Il y a encore une intervention de Mme Baudoui. Cela a dû l'inspirer. Je vous en prie, Madame.

Mme BAUDOUI.- J'aimerais savoir, puisqu'il était question à un moment, sous votre mandat d'ailleurs Madame Granet, de vendre le golf, qu'en est-il de ces perspectives ?

Mme LE MAIRE.- Damien, on te laisse répondre.

M. MOULARD.- Je vais essayer de répondre. Synthétiser va être difficile parce que les points de vue sont différents entre M. Brest qui à l'origine était contre le golf, Mme Baudoui... Vendre le golf, personnellement je ne connais pas cette rumeur, Madame.

Mme LE MAIRE.- On était éventuellement à la recherche d'investisseurs privés. J'assume, cela a été dit dans les réunions et dans les instances.

M. MOULARD.- Pour l'instant, nous travaillons avec le délégataire qui est au golf, il n'est pas question de vendre le golf puisque déjà la délégation de service public va jusqu'au 1^{er} janvier 2023. C'est la première chose.

Je vais me faire le défenseur du golf, allons-y, je veux bien endosser cette casquette. Le golf a été inauguré le 8 juillet 1990, il a trente ans. Je pense que c'est un outil primordial pour la ville de Digne. Primordial. Et quant aux critiques relatives à l'écologie, je pense que la gestion d'un golf a énormément évolué en trente ans, énormément. Avant, un golf devait être vert, vert fluo même, magnifique ; là, vous venez au golf de Digne l'été, il est jaune. On essaie vraiment de rationner l'eau, de ne pas la gaspiller.

Monsieur Reynaud, sur les chiffres, c'est une délégation de service public, rien n'est privé, tout est public. Le délégataire ne nous reverse rien, mais par contre les retombées sont indéniables pour la ville de Digne. Je suis un fervent défenseur du golf de Digne, je le serai toujours, et j'ai la chance d'être un des plus anciens licenciés. Nous avons un outil touristique, vendons-le et soyons-en fiers.

Mme LE MAIRE.- Oui, Monsieur Chalvet.

M. CHALVET.- Je voudrais intervenir à propos du golf. Il est bien entendu que le golf est un des points forts de l'attractivité de notre ville, mais *a contrario* ne l'est pas vraiment sur le territoire régional. Il y a des problématiques environnementales qui sont à prendre en compte, tout cela est évident, de même qu'il y aurait un vrai débat sur une délégation de service public.

Quoi qu'il en soit, si je suis intervenu, c'est surtout parce que j'ai entendu qu'on voulait vendre ce golf et, une fois de plus, je m'insurge contre la vente des bijoux de famille comme on dit, des actifs ; c'est quand même inquiétant. Je crois qu'il faut à un moment donné réfléchir à ce qu'on veut faire sur notre territoire, on ne peut pas continuer à faire

du bricolage avec des petites touches. Le cubisme en peinture c'est joli, mais là dans la gestion d'une ville, il faut effectivement réfléchir à nos atouts, ce que l'on va en faire, c'est fondamental. Et bien entendu, Damien, il n'est pas question d'agresser le golf, en revanche on ne pourra pas se passer d'un vrai débat sur différentes problématiques environnementales, de gestion et de projet global du golf au sein de notre politique d'attractivité du territoire.

Une fois de plus, j'ai l'impression qu'on est dans des discussions byzantines et qu'on passe à côté des vrais projets et des tranchées qu'on doit creuser ou des piliers qu'on doit poser pour développer cette ville. Cela devient insupportable, je vous le dis clairement.

Mme BAUDOUI.- Est-ce que je peux me permettre ?

Mme LE MAIRE.- Oui, Madame, allez-y.

Mme BAUDOUI.- Monsieur Chalvet, je voudrais vous dire une chose : la vente d'un bien peut être aussi parce que la commune n'a pas les moyens d'entretenir ce bien. En l'occurrence, je vais paraître très libérale, mais ma position à droite n'est pas un secret pour quiconque, et je puis vous dire qu'à la lecture de rapports précédents, nous avons de lourds investissements qui seront à faire obligatoirement et, malheureusement, s'il y a des plages jaunes et non pas vert fluo, c'est qu'entre autres nous avons d'énormes problèmes avec le réseau d'arrosage et c'est un investissement qu'il est insupportable pour la ville d'assumer. En l'occurrence, cette vente personnellement ne me ferait pas peur, elle pourrait être même synonyme de possibilités financières supplémentaires et d'un développement ultérieur de ce golf qui demeurerait alors et deviendrait peut-être même plus attractif pour notre commune.

Mme LE MAIRE.- Monsieur Reynaud.

M. REYNAUD.- Oui, bien sûr, je pense que le golf est un atout pour Digne, c'est un atout touristique qui peut avoir des retombées financières sur l'ensemble de la ville, néanmoins dans ce que j'ai lu, il est encore question d'investir, de faire certains travaux, il va falloir que la ville le paye et, en contrepartie, il faudrait quand même que le gérant paye quelque chose de conséquent. Ensuite, cela n'occulte pas le mode de gestion, on l'a déjà dit, la gestion d'un golf implique certains traitements qui ont des retombées écologiques sur la biodiversité locale et même à l'intérieur. Je me rappelle qu'il y a quelques années, on dégomrait certains oiseaux à la carabine et...

Mme LE MAIRE.- S'il vous plaît, on sort du sujet.

M. REYNAUD.- Non, non, je suis dans la gestion du golf.

Mme LE MAIRE.- Non, je vous en prie, on n'est pas en train de faire la chasse aux oiseaux, s'il vous plaît.

Je donne la parole à M. Brest.

M. BREST.- Je peux comprendre qu'on aime le sport, moi aussi je pratique du sport, je peux comprendre qu'on aime le golf, on peut le comprendre aussi tous. Pour autant, il y a des réalités quand même qui me font penser que, par exemple, je ne m'éloigne pas trop du sujet, la question de la perpétuité ou de la persévérance de l'activité ski, de la neige et du fonctionnement des stations de ski, est vraiment un sujet ; on sait très bien qu'il va y avoir des problématiques d'alimentation en eau, on sait très bien qu'il va y avoir des problèmes

de réchauffement. Nous l'avons voté dans la motion précédemment, c'était dans cet esprit-là. Là, le golf, c'est le même sujet. C'est ce que je voulais réaffirmer. On peut toujours tourner le dos à la réalité, les choses évoluent, elles n'évoluent pas dans le bon sens et il va falloir faire des choix entre arroser des légumes ou arroser du gazon. À un moment donné, de toute façon, ce choix s'imposera à tous quelle que soit l'affection qu'on peut porter au golf.

Mme LE MAIRE.- Très bien. À la suite de ce débat, je vous propose de prendre acte que ce rapport vous a été présenté.

Le conseil municipal prend acte de la présentation
du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public du
golf de Digne-les-Bains

□□□□

22. COMPLEXE AQUATIQUE « LES EAUX CHAUDES » : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC

M. Damien MOULARD rapporte :

Par délibération n° 28 du 25 juin 2015, le conseil municipal a approuvé le contrat de délégation de service public pour la gestion du complexe aquatique « les Eaux Chaudes » par la société UCPA. Ce contrat a été prolongé jusqu'au 5 janvier 2022 par un avenant approuvé par le conseil municipal par délibération n° 21 du 23 juillet 2020.

Conformément à l'article L.1411-3 du Code général des collectivités territoriales, le délégataire a produit à la collectivité un rapport annuel comprenant un compte-rendu technique et un compte-rendu financier.

Le 18 novembre, la commission consultative des services publics locaux a examiné ce rapport, conformément à l'article L.1413-1.

Nous vous demandons de prendre connaissance du rapport et de l'annexe ci-joints.

◆◆◆

M. MOULARD.- Le centre nautique, inauguré en 2001, est pour l'instant un complexe unique dans le département. Le complexe nautique de Digne est aussi un équipement essentiel à l'activité sportive mais aussi touristique de la ville de Digne.

Je ne vais pas reprendre en intégralité l'ensemble des 60 pages du rapport, mais je voudrais mettre en avant quelques points importants.

Le complexe a enregistré 168 154 entrées dont 14 595 scolaires, ce qui fait presque une fréquentation quotidienne de 500 personnes.

Vous pouvez noter aussi dans le rapport une baisse importante des ressources d'eau ainsi qu'une baisse des ressources d'électricité.

Suivant les conclusions de la commission consultative des services publics locaux qui s'est déroulée le 18 novembre, nous pouvons dire que le délégataire donne entière satisfaction.

Mme LE MAIRE.- Y a-t-il des interventions ? Oui, Madame.

Mme HONNORAT.- Je voulais simplement savoir si l'on pouvait changer certaines informations, est-ce qu'on ne peut pas changer, par exemple, les heures d'ouverture de la piscine, est-ce qu'on peut donner des informations à l'UCPA ou au futur délégataire pour que les Dignois puissent profiter davantage de la piscine ? Est-ce qu'on ne peut pas demander une eau plus chaude, puisque les Dignois se plaignent que l'eau souvent est très froide, contrairement à son nom, puisqu'il est marqué « complexe des Eaux Chaudes » ? Je trouve également que son nom fait concurrence aux thermes de Digne-les-Bains et bien sûr à son futur spa qui aura une piscine d'eau thermale chaude.

Par ailleurs, j'aurais voulu également connaître le montant du versement de la ville et savoir à quoi il correspond.

Mme LE MAIRE.- D'autres interventions sur ce sujet ? Elles sont toutes là ? Damien, je te laisse répondre.

M. MOULARD.- Je vais répondre en deux temps à votre question, Madame Honnorat.

La première question : la charge annuelle de la ville est de 571 050 euros. Comme ça c'est clair.

Quant à l'appellation « les Eaux Chaudes », 2001, il y a le torrent des eaux chaudes qui passe à côté, je trouve une certaine continuité, ce torrent des eaux chaudes qui vient de la barre des Dourbes vers le pic de Couard et qui se jette dans la Bléone. Oui, je trouve que cela a une certaine logique. Pourquoi vouloir toujours tout débaptiser et faire table rase du passé ? Je trouve sincèrement que c'est un joli nom, les Eaux Chaudes.

Mme LE MAIRE.- Je vous propose de prendre acte de ce rapport.

Le conseil municipal prend acte de la présentation
du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public du
complexe aquatique « Les Eaux Chaudes »

□□□□

23. COMPLEXE AQUATIQUE « LES EAUX CHAUDES » : APPROBATION DU LANCEMENT D'UNE PROCEDURE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Monsieur Damien MOULARD rapporte :

Par délibération n° 28 du 25 juin 2015, le conseil municipal a approuvé le contrat d'affermage avec la société UCPA pour la gestion du complexe

aquatique les « Eaux Chaudes » pour une durée de six ans et ce contrat doit prendre fin le 5 septembre 2021.

En raison de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 qui a bouleversé le calendrier de la procédure de mise en concurrence dans le cadre du renouvellement du contrat de délégation de service public, le conseil municipal a approuvé par délibération n° 21 du 23 juillet 2020 un avenant avec l'Union nationale des centres sportifs de plein air (UCPA) pour prolonger le contrat de quatre mois jusqu'au 5 janvier 2022.

Conformément à l'article L.1411-4 du Code général des collectivités territoriales, il appartient au conseil municipal de délibérer à nouveau sur le mode de gestion de ce service public sur la base du rapport de présentation ci-joint.

Il est proposé au conseil municipal de concéder la gestion du complexe aquatique dans le cadre d'une délégation de service public par voie d'affermage avec une durée de quatre ans.

Cette durée a été déterminée plus pertinente par rapport à la gestion de la vie du contrat et au choix de ce mode concédé.

Le délégataire assurera à ses risques et périls l'exploitation des différentes activités mises en œuvre dans le cadre du complexe multi-loisirs, moyennant une rémunération perçue sur les usagers et sur la base des tarifs fixés par la commune.

Le cahier des charges ci-joint définit les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire et l'ensemble des moyens de contrôle de la collectivité sur le délégataire pour un suivi de l'exploitation du complexe.

Le comité technique qui s'est réuni le 28 septembre 2020 a donné un avis favorable tout comme la commission consultative des services publics locaux réunie le 18 novembre 2020.

Il est proposé au conseil municipal :

- de se prononcer favorablement sur le lancement d'une procédure de délégation de service public concernant la gestion du complexe aquatique « Les Eaux Chaudes » ;
- d'autoriser madame le maire ou son représentant à lancer la procédure permettant la présentation de plusieurs offres concurrentes et à signer tous documents afférents.

◆◆◆

M. MOULARD.- Le complexe nautique a été achevé en 2001 et, depuis le début de son exploitation, est confié à un délégataire privé. Cette délibération permettra de lancer la procédure de délégation de service public. En ce moment l'UCPA, l'Union nationale des centres sportifs de plein-air gère ce complexe, mais le contrat arrive à échéance le 5 janvier 2022. En raison de la pandémie, le contrat a été prorogé de quatre mois, délibération déjà votée le 23 juillet.

Vous allez peut-être nous poser la question : pourquoi ne pas reprendre cet équipement en régie ? Ce qui peut être une éventuelle possibilité. Selon nous, une municipalité n'a pas les compétences propres pour gérer un complexe nautique ; il faut des professionnels. Il faudrait par ailleurs embaucher le personnel de la piscine comme personnel communal et, en ces temps difficiles, la commune ne peut se permettre d'engager 15,4 personnes à temps plein. Il faut savoir que le montant de la masse salariale du complexe est d'environ 498 000 euros annuels. En outre, pour gérer au plus près les besoins des habitants de Digne, il faut être réactif, anticiper, ce qui est, disons-le, un peu contraire à la rigidité de la commande et de la comptabilité publique.

Pour nous, la délégation de service public nous semble la solution la plus appropriée pour trois raisons principales :

- le personnel est d'ordre privé, la gestion est aux risques du délégataire ce qui, en ces temps compliqués de pandémie, est une bonne chose, l'année 2020 en est la preuve ;
- le coût du service est connu à l'avance, contenu dans le contrat et il n'y a pas de mauvaise surprise pour le contribuable ;
- le privé est par ailleurs plus dynamique et plus réactif pour exploiter ce complexe nautique.

Cette délibération fait suite à la réunion du comité technique et de la commission consultative des services publics locaux qui ont tous deux donné un avis favorable.

Je ne vais pas vous relire l'intégralité du cahier des charges, mais par rapport à l'ancienne délégation de service public, nous avons voulu modifier trois points :

- la durée du contrat de la délégation de service public est de quatre ans ; cette durée nous a semblé la plus opportune afin de préserver les intérêts du délégant et d'avoir un meilleur contrôle sur le fonctionnement du service ;
- nous avons introduit dans ce rapport la notion de sport santé ;
- enfin, nous demandons de distribuer 1 000 entrées du complexe nautique aux diverses associations dignoises.

Il est donc proposé au conseil municipal de se prononcer favorablement sur le lancement d'une procédure de délégation de service public concernant la gestion du complexe aquatique « Les Eaux Chaudes » ; d'autoriser madame le maire ou son représentant à lancer la procédure permettant la présentation de plusieurs offres concurrentes et à signer tous documents afférents.

Mme LE MAIRE.- Y a-t-il des interventions ? Oui, Madame.

Mme BAUDOUI.- Vous venez d'évoquer notamment la délibération qui a eu lieu au mois d'octobre dernier. J'avais eu avec M. Pereira un questionnement, il était intervenu en disant que la somme allouée par la commune était de 650 000 euros et, puisque je m'étais

quelque peu étonnée de ne pas voir le montant ou du moins l'incidence budgétaire à laquelle devait correspondre cette fameuse prolongation de quatre mois, il avait confirmé que c'était 221 000 euros. Ce qui m'inquiète un peu, c'est que vous venez de citer un chiffre de 571 000 euros. Comment à l'intérieur de la même majorité peut-on avoir des prix aussi divergents ?

C'est dans le procès-verbal que vous avez approuvé, Monsieur Moulard.

En l'occurrence, il est une question que nous nous posions dans notre groupe, vous avez évoqué la régie, nous avons évoqué ceci : pourquoi ne pas avoir transféré cet équipement à la PAA puisque, vous l'avez rappelé, c'est un équipement unique ? L'intérêt communautaire était donc facile à prouver.

Je me permettrai simplement une petite comparaison : vous avez évoqué dans les arguments contre la régie le prix de la masse salariale à hauteur de 400 000 euros ou approchant. En l'occurrence, on évoquait les abattoirs, puisque je parle de transférer l'équipement à la PAA, les abattoirs c'est deux fois plus. Il y a donc des choix, ce n'est pas des prises de position mais ce sont réellement des choix politiques au sens noble du terme.

Je termine : un, c'était l'étonnement de chiffres aussi divergents et deux, pourquoi ne pas avoir pensé à transférer, et qu'est-ce qui nous empêcherait de le faire, cet équipement à la PAA ?

M. MOULARD.- Je vais répondre de façon assez simple, Madame Baudoui : je parlais hors taxes et M. Pereira parlait TTC. Il n'y a donc absolument aucune différence d'approche concernant les chiffres.

Intervention hors micro non enregistrée.

Mme LE MAIRE.- Il vous a répondu.

Intervention hors micro non enregistrée.

Je vous propose de passer au vote, parce que je pense que vous avez envie de faire des jeux stériles. Ras-le-bol. Si vous avez envie de transférer, transférez Madame. Vous pensez que toutes les communes de l'agglomération vont accepter qu'on leur transfère le complexe des Eaux Chaudes ? Je ne vois pas pourquoi je leur transférerais la piscine de Digne-les-Bains. C'est mon avis. Maintenant, c'est un débat à avoir, on ne va pas l'avoir ce soir. On pourra en discuter. Ce n'est pas à l'ordre du jour, on n'est pas là pour parler du transfert. Il n'y a que vous qui comptez et votre groupe ! Je le cherche, votre groupe.

Nous passons au vote.

LA DELIBERATION N° 23, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE
MOINS 6 ABSTENTIONS (M. CHALVET - Mme MAGAUD - M. REYNAUD -
Mme HONNORAT - M. PILMANN - Mme BAUDOUI)

□□□□

24. ISOLATION THERMIQUE PAR L'EXTERIEUR DU COMPLEXE AQUATIQUE « LES EAUX CHAUDES » : DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur Damien MOULARD rapporte :

Construit en 2001, le complexe « Les Eaux Chaudes » est un établissement à vocation sportive, tourné vers les loisirs et la détente, satisfaisant tous les publics et permettant d'organiser des compétitions de niveau régional, notamment grâce au club de natation dignois. Le centre est en mesure d'accueillir tous les établissements scolaires de Digne-les-Bains qui intègrent des activités de natation dans leur programme d'éducation physique, de la maternelle au lycée. Le centre est constitué d'un espace aquatique, d'un espace forme & détente et d'une salle de sport et d'un dojo.

Bien que relativement récent, cet équipement sportif ne bénéficie pas d'un niveau d'isolation satisfaisant, notamment concernant ses murs extérieurs, puisque le coefficient de transmission thermique surfacique noté U est de 0,74 W/m².K.

Aussi, la commune souhaite engager des travaux d'isolation thermique par l'extérieur de ces murs. Au-delà de l'amélioration de la performance énergétique du bâti, les travaux seront également l'occasion de renouveler l'image de l'établissement. Une déclaration préalable a déjà été déposée et l'architecte des Bâtiments de France a donné son accord le 13 août 2020 sur le projet assorti de prescriptions.

La commune peut bénéficier de subventions de l'État au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux et de la dotation de soutien à l'investissement local pour réaliser cette opération.

Le projet s'élève à 391 225 € HT comprenant la partie travaux en tant que tels (347 500 €) mais également la maîtrise d'œuvre, la coordination SPS et les bureaux de contrôle (43 725 €).

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

	Montant HT	Participation
État (DETR)	156 490 €	40 %
État (DSIL)	156 490 €	40 %
Autofinancement	78 245 €	20 %
Total	391 225 €	100 %

Aussi, au vu de cet exposé, il vous est demandé :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessus ;
- d'autoriser madame le maire ou son représentant à solliciter les subventions le plus élevées possible auprès de l'État au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux et de la dotation de soutien à l'investissement local 2021 ;
- d'autoriser madame le maire ou son représentant à signer tout document afférent à l'exécution et au suivi de cette opération ;
- de dire que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2021.



M. MOULARD.- Le complexe nautique a été inauguré en 2001, il a déjà 19 ans. Il faut savoir que ce bâtiment était, dès sa création, bien mal isolé. En effet, il y a juste un mur en béton et des briquettes de 5 centimètres qui font office d'isolation.

Le projet consiste à procéder à une isolation thermique.

La résistance thermique de ce bâtiment est pour l'heure égale à 1,35 ce qui est très faible. À la fin des travaux, ce R, cette fameuse résistance thermique se montera à 3,95 ce qui approche des normes pour les façades de nouveaux bâtiments.

Vous n'êtes pas sans savoir que d'importants travaux d'isolation ont déjà été réalisés dans les bâtiments municipaux. Leur effet en matière de consommation d'énergie a également pour conséquence de faire baisser les coûts de fonctionnement. Le chantier du palais des congrès est à cet égard emblématique puisque le bâtiment est entièrement isolé afin de pouvoir être utilisé hiver comme été, même sans climatisation.

Des travaux d'économies d'énergie ont été achevés dans les écoles des Ferréols, des Sièyes, à l'hôtel de ville, au centre Desmichels, dans la maison de santé. Le complexe nautique est donc un nouvel effort important de la commune pour économiser de l'énergie, effort qui met concrètement en acte la déclaration d'urgence climatique votée lors du dernier conseil municipal.

En même temps, la ville procédera à un embellissement des façades de ce complexe, projet validé déjà par l'architecte des Bâtiments de France.

Vous avez sous les yeux le plan de financement pour un montant de 391 225 euros, dont 80 % de subventions.

Aussi et au vu de cet exposé, il vous est demandé d'approuver le plan de financement prévisionnel ; d'autoriser madame le maire ou son représentant à solliciter les subventions le plus élevées possible auprès de l'État au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux et de la dotation de soutien à l'investissement local 2021 ; d'autoriser madame le maire ou son représentant à signer tout document afférent à l'exécution et au suivi de cette opération ; de dire que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2021.

Mme LE MAIRE.- Oui, Pierre.

M. CATILLON.- Merci. On parle ici de rénovation énergétique et c'est en effet très important, mais on parle aussi du renouvellement de l'image du bâtiment. C'est un sujet qui nous semble aussi important que la rénovation énergétique, parce qu'il faut être honnête, quand on rentre dans le boulevard Gassendi ou qu'on sort du boulevard Gassendi, ce bâtiment n'est quand même pas des plus jolis.

Vous nous expliquez que le projet est en cours, qu'est-ce qui est prévu pour réenchanter cette place et quelles sont les prescriptions de l'architecte des Bâtiments de France ? On sait en effet que ce n'est pas toujours simple ; comment arrivez-vous à allier esthétisme et prescription de l'architecte des Bâtiments de France ?

M. MOULARD.- Il y a trois buts avec cette rénovation de façade : changer l'image, moderniser le bâtiment, l'intégrer dans son environnement en tenant compte des commentaires pointilleux de l'architecte des Bâtiments de France.

Je vais vous donner un scoop : le bâtiment sera beige et gris avec « complexe des Eaux Chaudes » en lettres magnifiques.

Mme LE MAIRE.- Y a-t-il d'autres interventions ? Sinon nous passons au vote.

<p>LA DELIBERATION N° 24, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE</p>
--

□□□□

25. ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE AUX ATHLETES DE HAUT NIVEAU DIGNOIS

Monsieur Damien MOULARD rapporte :

La ville de Digne-les-Bains alloue une aide exceptionnelle aux sportifs de haut niveau dignois.

Cette aide permet notamment de valoriser le travail de formation des clubs dignois et de soutenir leurs efforts pour conserver les athlètes de haut niveau.

L'aide financière est transmise au club qui devra justifier que l'athlète concerné en a été le bénéficiaire.

Une convention tripartite est signée entre le club, l'athlète et la ville.

Les sportifs de haut niveau bénéficient également d'une aide pour leur préparation physique et pour leur récupération : accès gratuit aux différents espaces du complexe aquatique pour une année.

Réunie le 19 octobre 2020, la commission « vie associative » a examiné les demandes déposées par les associations sportives et a émis les propositions suivantes :

- 700 € à l'association « VTT Rando 04 » pour l'athlète Nans Arnaud
- 700 € à l'association « VTT Rando 04 » pour l'athlète Théo Mathieu
- 700 € à l'association « VTT Rando 04 » pour l'athlète Léo Gruber
- 900 € à l'association « VTT Rando 04 » pour l'athlète Thimoté Mille

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver les subventions ;
- de dire que les crédits seront imputés sur les crédits disponibles au budget, sur le compte 6574 ;
- d'autoriser madame le maire ou son représentant à signer les conventions correspondantes.



M. MOULARD.- Malgré le contexte sanitaire, la ville a modifié les procédures pour attribuer en 2020 une subvention aux athlètes qui ont porté haut et fort les couleurs de notre ville. Permettez-moi de les citer ainsi que leur palmarès :

- Nans Arnaud : champion de France VTT
- Théo Mathieu : premier en coupe de France descente VTT
- Léo Gruber : troisième en coupe de France VTT
- Thimoté Mille : quatrième en coupe du monde enduro

La ville est fière de ces sportifs et il nous semblait normal de les récompenser afin de leur témoigner notre reconnaissance.

Mme LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des interventions ? Oui, Madame.

Mme BAUDOUI.- Une question, puisqu'il est stipulé qu'il y a eu une révision des critères d'attribution, est-ce qu'on peut connaître les grandes modifications ? Est-ce ce qui explique notamment qu'il n'y ait que des vététistes qui soient récompensés et qu'il n'y ait pas, par exemple, à l'instar des années précédentes, celui qui faisait de la course de chiens de traîneau, le monsieur qui n'était pas à Digne ?

M. MOULARD.- Je vais me permettre de répondre, Madame, que les critères n'ont pas été modifiés, ce sont les procédures, parce que si nous avons respecté les procédures, nous n'aurions récompensé aucun sportif dignois en 2020. Étant donné qu'il y a eu peu de grandes compétitions et de compétitions d'envergure au vu de la pandémie, je dois le reconnaître, nous avons fait un appel aux clubs et seul le VTT nous a répondu. Quand on voit le palmarès de ces champions, nous sommes heureux de les récompenser.

Mme LE MAIRE.- Merci.

Nous passons au vote.

LA DELIBERATION N° 25, MISE AUX VOIX,
EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

□□□□

**26. CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS POUR
LE POSTE DE COORDINATION DU CONSEIL LOCAL EN SANTE
MENTALE**

Madame Laurence ISNARD-AUBERT rapporte :

En 2012, la ville de Digne-les-Bains s'est engagée avec le centre hospitalier dans le développement d'un conseil local en santé mentale (CLSM). La finalité du CLSM est de favoriser l'insertion dans la ville des Dignois et Dignois souffrant de troubles psychiques.

Considérant la pertinence et l'efficacité de ce dispositif qui s'inscrit dans les politiques publiques de santé, l'agence régionale de santé PACA soutient, depuis 2015, le CLSM dignois par l'octroi d'une subvention pour le financement du poste. Celle-ci intervient dans le cadre d'une convention d'objectifs et de moyens qui définit l'organisation, les missions et les modalités de financement.

La ville de Digne-les-Bains délègue à son centre communal d'action sociale le portage administratif du poste de coordination du CLSM, sous la responsabilité de la directrice du CCAS.

Le poste de coordination (mi-temps) est financé à 50 % par la ville de Digne-les-Bains et 50 % par l'ARS PACA. Ces financements sont octroyés par le biais de subventions versées au CCAS.

La convention 2018-2020 arrivant à échéance, l'ARS PACA propose à la ville de contractualiser une nouvelle convention pour la période 2021-2023.

Je vous demande de bien vouloir autoriser madame le maire ou son représentant à signer la nouvelle convention d'objectifs et de moyens 2021-2023 entre la ville de Digne-les-Bains, le centre hospitalier de Digne-les-Bains et l'agence régionale de santé PACA pour le poste de coordination du conseil local en santé mentale.

◆◆◆

Mme ISNARD-AUBERT.- Bonsoir à tous.

Depuis 2012, la ville de Digne-les-Bains, à travers son conseil en santé mentale, se positionne de façon engagée pour la santé mentale.

Co-construit avec le centre hospitalier et l'ARS, le conseil local en santé mentale a été développé afin de répondre de manière coordonnée aux problématiques de santé mentale, notamment l'accès aux soins, l'inclusion sociale et la lutte contre la discrimination. C'est également un lieu d'échanges entre les élus locaux, les services psychiatriques, les usagers et bien sûr les aidants.

Ce dispositif est géré par une convention d'objectifs et de moyens pluriannuelle tripartite entre le centre hospitalier, la ville de Digne-les-Bains et l'ARS. Cette convention subventionne un poste à mi-temps de coordinatrice de ce dispositif, poste qui est financé à hauteur de 50 % par l'ARS et à hauteur de 50 % par la ville de Digne-les-Bains.

Nous vous demandons de bien vouloir autoriser madame le maire ou son représentant à signer la nouvelle convention d'objectifs et de moyens 2021-2023 entre la ville de Digne, le centre hospitalier et l'agence régionale de santé PACA pour le poste de coordinatrice à mi-temps.

Mme LE MAIRE.- Y a-t-il des interventions ? Oui, Madame.

Mme BAUDOUI.- Une question : en son temps, quand le même rapport avait été présenté, j'avais demandé à combien s'élevait le nombre de personnes, c'était un pourcentage d'ailleurs qui figurait dans le contrat social de la ville, c'était il y a déjà quelques années ; j'aimerais savoir de 14 % à combien nous en sommes actuellement dans la ville de Digne ?

Mme ISNARD-AUBERT.- Grosso modo, c'est un peu plus de 15 %.

Mme BAUDOUI.- Avant le Covid ?

Mme ISNARD-AUBERT.- Oui, cela n'a pas beaucoup évolué.

Mme BAUDOUI.- Non, mais on s'attend à de graves problèmes aussi en termes de répercussions qui sont liées à la pandémie, Madame.

Mme ISNARD-AUBERT.- Probablement, parce qu'on sait que les problèmes en lien avec la santé mentale sont fortement liés aussi à la précarité, la précarité sociale.

Mme BAUDOUI.- Tout à fait. Le confinement. Tout à fait.

Puis me permettre, sur le 4.2 : « *Cette adaptation des dépenses réalisée dans le respect du montant total des coûts éligibles ne doit pas affecter la réalisation de l'action* » et surtout : « *ne doit pas être substantielle* ». C'est-à-dire ? Puisqu'on n'a aucun chiffre, ou en tout cas ma lecture a peut-être été trop rapide. Quel est le coût ?

Mme ISNARD-AUBERT.- Le coût du poste est subventionné à hauteur de 12 000 euros par l'ARS et 12 000 euros par la ville de Digne-les-Bains.

Mme BAUDOUI.- On est d'accord, ça ne doit pas dépasser les 12 000 euros ? Puisqu'il est question de la possibilité de dépasser et que cela ne doit pas être substantiel.

Mme ISNARD-AUBERT.- Cela ne dépasse pas, le poste a été calculé ainsi.

Mme BAUDOUI.- L'article est donc nul et non avenu. Très bien. Merci.

Mme LE MAIRE.- S'il n'y a pas d'autres interventions à ce sujet, je vous propose de passer au vote.

<p>LA DELIBERATION N° 26, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE</p>
--

□□□□

QUESTIONS ORALES POSEES PAR LE GROUPE « TERRE DIGNOISE DEVOIR D'AGIR »

Trois questions ont été posées par Mme Honnorat. La réponse a déjà été apportée à l'une d'elles. Je vais citer les deux autres, on va vous répondre, sachant que les questions orales ne donnent pas lieu à débat. Vous aurez la réponse et il n'y aura pas de débat.

La première question : qu'avez-vous prévu pour égayer le centre-ville à l'occasion des fêtes de fin d'année ? Je laisse Bernard Pieri apporter une réponse.

M. PIERI.- Ce n'est pas facile, parce que c'est la fin et que vous en avez certainement assez.

Madame Honnorat, nous avons travaillé depuis le mois de septembre sur une programmation, les élus ont construit avec le service animation quelque chose qui était sur une base de mobilité puisqu'on avait déjà certaines contraintes sanitaires, on avait compris qu'il fallait éviter les rassemblements. Ce programme était fait autour d'un marché de Noël, de la fête de l'âne gris, de déambulations d'artistes, de petites animations de rue, des fanfares, des concerts de musique et j'en oublie. C'était septembre octobre. Confinement arrivant, aujourd'hui on doit revoir la copie sur pas mal de choses ; il y a encore des demandes d'autorisation auprès de la préfecture, en particulier pour tout ce qui est déambulations d'artistes et animations de rue qui sont compromises.

En revanche, je peux vous dire qu'à ce jour, le marché de Noël aura lieu, il se tiendra à partir du 11 décembre sous la forme que l'on connaît sur la place Général de Gaulle ; la fête de l'âne gris sera un marché de l'âne gris, puisque la notion festive, la notion de rassemblement n'est pas autorisée aujourd'hui ; et la braderie de Noël se tiendra dans l'Atrium. Il y a des interrogations encore sur les manèges, parce qu'il y a une notion de manèges isolés et de fête foraine. Cela arrive. Cela nous gêne beaucoup pour communiquer aujourd'hui sur un programme qui était très bien établi et qui partait sur une logique quasiment de début décembre jusqu'au 24, il y avait des soirées ou des fins d'après-midi avec des animations.

On avance sur une période qui partira du 6 décembre (le marché de l'âne gris) pour nous amener à peu près jusqu'au 15 décembre où l'on sera limité, puisque jusqu'au 15 décembre on a cru comprendre qu'aucune décision n'allait bouger.

J'ai toujours l'espoir, et je vais finir sur cette perspective, que les déambulations qu'on avait prévues, d'artistes ou artistes de rue, seraient peut-être autorisées à partir du 15 décembre, ce qui nous permettrait d'avoir une dernière partie de Noël plus sympathique et plus égayée. Je pense que vous partagerez avec moi l'idée qu'on se soumet de toute façon à un moment donné à ces décisions ; le maître-mot est la notion de rassemblement qui empêche pas mal de choses.

J'espère avoir répondu en partie à vos questions.

Mme LE MAIRE.- Non, je ne peux pas donner la parole.

Allez-y, mais cela n'amène pas de débat.

Mme HONNORAT.- Non, je voulais simplement préciser une chose : les questions qui ont été posées ne l'ont pas été à titre personnel mais pour « Terre digneoise ». Comme on a dit que Mme Honnorat a posé des questions, non, c'est « Terre digneoise » qui a posé des questions.

Mme LE MAIRE.- C'est ce qui est marqué dans le libellé. Il n'y a pas de souci.

À la question « ne serait-il pas utile de modifier le nom de la piscine des Eaux Chaudes », Damien Moulard a répondu.

La troisième question : où en sont les négociations de reprise des thermes ? Ne serait-il pas raisonnable de différer tout contrat éventuel après les nouvelles élections qui auront lieu après recours imminent ? C'est vous qui le dites bien évidemment. Je vous dirai que, et vous le savez, Madame Honnorat, en tant qu'ancienne directrice, c'est un sujet qui concerne la communauté d'agglomération et qui n'est pas à débattre ici en conseil municipal, si ce n'est de vous dire que les négociations ont pris beaucoup de retard mais qu'elles sont toujours en cours.



Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, je donne lecture des décisions du maire prises en vertu de l'article L.2122-22.

20.106	28.09	Convention entre M. Bruno CHABALIER et la ville de Digne-les-Bains pour la sensibilisation et l'apprentissage des déplacements à vélo pour les élèves du cycle 3
20.107	02.10	Dépôt de plainte - Menaces de mort envers un agent public (2020-PF-0003)
20.108	02.10	Dépôt de plainte - Menaces de mort envers un agent public (2020-PF-0002)
20.109 à 20.115	08.10	Concessions dans les cimetières communaux
20.116	13.10	Saison culturelle : Jules Box Faraj Suleiman l'homme qui plantait des arbres
20.117	14.10	Contrat de prêt 1 500 000 € - Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur
20.118	21.10	Reprise de concessions de terrain funéraire échues et non renouvelées

Liste des marchés conclus
Période du 19 septembre 2020 au 4 novembre 2020

Objet	Date du marché	Attributaires	Montant HT	Info complémentaire
Mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de mise en conformité du plan d'eau	14.10.20	SERET 05300 Val Buëch-Méouge	95 000 €	

Mme LE MAIRE.- Il y a plusieurs décisions du maire et il y a un marché ; avez-vous des interventions ? Oui, Madame.

Mme BAUDOUI.- Avant que vous commenciez sur les décisions, je voulais intervenir puisque aussi bien sous l'ancien règlement intérieur que sur le nouveau, je vous avais adressé y compris, puisque je n'avais pas de réponse, par lettre recommandée avec accusé de réception, une question écrite, Madame, à laquelle j'attends toujours réponse.

En l'occurrence il s'agissait notamment de la maison de retraite Rouit, et je me tourne vers Mme Coulange. Je disais d'ailleurs que vous aviez fait en sorte d'avoir parmi vos élus la responsable même de l'association ADOMA. C'est simplement pour vous rafraîchir la mémoire. J'attends depuis le mois d'août 2019, lettre recommandée à l'appui.

Et en ce qui concerne les décisions, puisque je voulais poser une question, il s'agissait du dépôt de plainte pour menaces de mort contre un agent public, j'apprécierais d'en savoir davantage. Là, ce n'est pas un sentiment d'insécurité mais bel et bien une insécurité réelle sur nos salariés, nos membres du personnel qui décidément ont la vie bien dure.

Mme LE MAIRE.- Oui, Pierre.

M. CATILLON.- Je reconnais que la question était la même que celle de Mme Baudoui, savoir comment vont les agents pour qui ce dépôt de plainte a été fait, et souligner le fait que c'est quand même inquiétant qu'on en soit à avoir des agents de la fonction publique qui soient menacés de mort dans notre commune. Je pense qu'il est important que l'ensemble du conseil municipal - et je regrette qu'une partie soit déjà partie - leur apporte leur plein et entier soutien.

Mme LE MAIRE.- Pour la première question, je ne vous ai jamais répondu, sachant que ce n'était pas une question de conseil municipal, parce que je n'ai aucune information à ce jour.

Pour le dépôt de plainte, ce sont des menaces de mort à l'encontre d'un agent d'accueil et des menaces de mort à l'encontre de deux policiers municipaux pour lesquels nous sommes intervenus tout de suite, nous avons mis en place une protection fonctionnelle. Ce sont les deux individus que nous avons vus dans la ville cet été, que tout le monde a eu l'occasion, malheureusement, à un moment ou à un autre, de rencontrer et qui pour l'instant sont tous les deux placés, et on l'espère pour longtemps, hors service.

Je vous souhaite une excellente soirée et une bonne fin d'année au revoir.

La séance est levée à 21 h 45